



SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA CORRÈZE



CORPS DÉPARTEMENTAL
DES SAPEURS-POMPIERS

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

PRÉFECTURE DE LA CORRÈZE
REÇU LE

3 0 NOV. 2021

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

L'an deux mille vingt et un, le 5 novembre, à quatorze heures trente, le conseil d'administration dûment convoqué s'est réuni dans les locaux de la direction départementale des services d'incendie et de secours, avenue Evariste Galois à Tulle, sous la présidence de M. Laurent DARTHOU.

Date de la convocation : 13 octobre 2021

Secrétaire de séance : Mme Audrey BARTOUT

Etaient présents :

▪ Membres de droit :

- Pascal GRANET, payeur départemental adjoint représentant Monsieur Jacques AMAT, payeur départemental de la Corrèze.

▪ Membres à voix délibérative :

- Représentants du Département :

- Monsieur Laurent DARTHOU, conseiller départemental du canton de Malemort, maire de Malemort sur Corrèze,
- Monsieur Christophe ARFEUILLERE, vice-président du Conseil départemental, maire d'Ussel,
- Monsieur Jean-Marie TAGUET, vice-président du Conseil départemental,
- Madame Agnès AUDEGUIL, conseillère départementale du canton d'Egletons,
- Madame Audrey BARTOUT, conseillère départementale du canton de Brive 4,
- Madame Jacqueline CORNELISSEN, conseillère départementale du canton du Plateau de Millevaches,
- Monsieur Jean-Jacques DELPECH, conseiller départemental du canton de Saint-Pantaléon de Larche,
- Monsieur Jean-Jacques LAUGA, conseiller départemental du canton de Seilhac-Monédières, maire de Saint-Jal,

- Madame Rosine ROBINET, conseillère départementale du canton d'Uzerche,
 - Madame Sonia TROYA, conseillère départementale du canton d'Argentat.
- Représentants des communes :
- Monsieur François RATELADE, maire d'Aix, 1^{er} vice-président du CASDIS,
 - Monsieur Francis DUBOIS, maire de Lapleau, 3^{ème} vice-président du CASDIS.
- Représentants des EPCI :
- Monsieur Michel BREUILH, président de l'agglomération de Tulle aggro, maire-adjoint de Tulle,
 - Monsieur Dominique CAYRE, vice-président de la Communauté de communes du Midi-corrézien, maire de Beaulieu sur Dordogne,
 - Monsieur Francis COMBY, vice-président de la communauté de communes du Pays de Lubersac, maire de Beyssenac,
 - Monsieur Sébastien DUCHAMP, vice-président de la communauté de communes Xaintrie Val'Dordogne, maire d'Argentat sur Dordogne,
 - Madame Josette FARGETAS, vice-présidente de la communauté d'agglomération du Bassin de Brive, maire de Juillac.
- Membres à voix consultative :
- Colonel Franck TOURNIÉ, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Corrèze,
 - Docteur Rémi MATHIS, médecin-chef des services d'incendie et de secours de la Corrèze,
 - Lieutenant-colonel Marc MAZALEYRAT, président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers de la Corrèze,
 - Lieutenant Jean-François BEYLIER, représentant le collège des officiers de sapeurs-pompiers volontaires,
 - Lieutenant Franck CEYRAC, représentant le collège des officiers de sapeurs-pompiers professionnels,
 - Sergent-chef Frédéric COULIÉ, représentant le collège des sapeurs-pompiers professionnels non officiers,
 - Sergent Clothilde FUMAT, représentant le collège des sapeurs-pompiers volontaires non officiers, suppléante du sergent-chef Mathieu CHAVEROUX,
 - Madame Céline MONS CHASTANET, représentant le collège des PATS.
- Assistaient également à la séance :
- Colonel Stéphane CALIMACHE, directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours de la Corrèze,
 - Lieutenant-colonel Damien RICHARD, chef d'état-major territorial du service départemental d'incendie et de secours de la Corrèze,
 - Madame Françoise RIVIERE, directrice administrative et financière du service départemental d'incendie et de secours de la Corrèze.

Etaiet excusés :

- Madame Salima SAA, Préfète de la Corrèze,
- Madame Claire BOUCHER, directrice de cabinet de la Préfète,
- Monsieur Pascal COSTE, président du Conseil départemental,
- Jacques AMAT, payeur départemental de la Corrèze,
- Monsieur Gérard COIGNAC, maire de Treignac, 2^{ème} vice-président du CASDIS,
- Monsieur Christophe PETIT, vice-président du Conseil départemental, maire de Lestard,
- Monsieur Julien BOUNIE, conseiller départemental du canton de Brive 2,
- Monsieur Gérard SOLER, conseiller départemental du canton de Brive 3, maire de Cosnac,
- Madame Emilie BOUCHETEIL, conseillère départementale du canton de Naves, Maire de Chameyrat,
- Madame Valérie TAURISSON, vice-présidente du Conseil départemental,
- Monsieur Eric ZIOLO, conseiller départemental du canton Haute Dordogne,
- Commandant Jean-François ROCHE, représentant le collège des officiers de sapeurs-pompiers professionnels,
- Sergent-chef Mathieu CHAVEROUX, représentant le collège des sapeurs-pompiers volontaires non officiers,
- Monsieur Vincent SEROZ, directeur de cabinet du président du Conseil départemental,



SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA CORRÈZE



CORPS DÉPARTEMENTAL
DES SAPEURS-POMPIERS

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

ORDRE DU JOUR ET RESULTAT DES VOTES

Rapports présentés		Résultat des votes				
		Nombre de votants	Nombre de pouvoirs	Pour	Contre	Abstention
1	Annulation des pénalités de retard applicables à la Sté FAURIE auto Tulle	17	0	17	0	0
2	Décision modificative n°2 - Exercice 2021	17	0	17	0	0
3	Contribution du Département au budget du SDIS - subvention d'investissement du Conseil départemental pour couverture des intérêts d'emprunts	17	0	17	0	0
4 A	Débat d'orientations budgétaires - exercice 2022	Donné acte, pas de vote				
4 B	Rapport sollicitant la subvention du conseil départemental - exercice 2022	17	0	17	0	0
5	Mise à la réforme de matériel et autorisation de vente - exercice 2021	15	0	15	0	0
6	Vente de matériel réformé	15	0	15	0	0
7	Acquisition d'un véhicule secours routier (VSR)	15	0	15	0	0

PRÉFECTURE DE LA CORREZE
REÇU LE
30 NOV. 2021
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ



SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA CORRÈZE

— ♦ —

CORPS DÉPARTEMENTAL
DES SAPEURS-POMPIERS

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

N°CA-2021-04-01

PRÉFECTURE DE LA CORRÈZE
REÇU LE

30 NOV. 2021

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

L'an deux mille vingt et un, le 5 novembre, à quatorze heures trente, le conseil d'administration dûment convoqué s'est réuni dans les locaux de la direction départementale des services d'incendie et de secours, avenue Evariste Galois à Tulle, sous la présidence de M. Laurent DARTHOU.

Date de la convocation : 13 octobre 2021

Secrétaire de séance : Mme Audrey BARTOUT

Etaient présents :

- Membres de droit : Pascal GRANET.
- Membres à voix délibérative : M. Laurent DARTHOU, M. Christophe ARFEUILLERE, M. Jean-Marie TAGUET, Mme Agnès AUDEGUIL, Mme Audrey BARTOUT, Mme Jacqueline CORNELISSEN, M. Jean-Jacques DELPECH, M. Jean-Jacques LAUGA, Mme Rosine ROBINET, Mme Sonia TROYA, M. François RATELADE, M. Francis DUBOIS, M. Michel BREUILH, M. Dominique CAYRE, M. Francis COMBY, M. Sébastien DUCHAMP, Mme Josette FARGETAS,
- Membres à voix consultative : Col. Franck TOURNIÉ, Docteur Rémi MATHIS, Lcl Marc MAZALEYRAT, Ltn Jean-François BEYLIER, Ltn Franck CEYRAC, Sch Frédéric COULIÉ, Sgt Clothilde FUMAT, Mme Céline MONS CHASTANET,
- Assistaient également à la séance : Col Stéphane CALIMACHE, Lcl Damien RICHARD, Mme Françoise RIVIERE,

Etaient excusés : Mme Salima SAA, Mme Claire BOUCHER, M. Pascal COSTE, Jacques AMAT, M. Gérard COIGNAC, M. Christophe PETIT, M. Julien BOUNIE, M. Gérard SOLER, Mme Emilie BOUCHETEIL, Mme Valérie TAURISSON, M. Eric ZIOLO, Cdt Jean-François ROCHE, Sch Mathieu CHAVEROUX, M. Vincent SEROZ.

OBJET

Annulation des pénalités de retard applicables à la société FAURIE AUTO TULLE

RAPPORT

La société FAURIE Auto Tulle a été attributaire du lot 2 du marché 2020-36 portant sur la livraison de 3 véhicules de liaison tout terrain pour un montant de 80 020,47 € TTC.

Le délai de livraison contractuel étant de 210 jours (hors période de fermeture de l'usine au mois d'août), la livraison des véhicules aurait dû être effective le 22 décembre 2020. En raison de la crise sanitaire, un délai supplémentaire de 75 jours a été accordé prorogeant la fin du marché au 9 mars 2021.

Néanmoins, et malgré cette souplesse, la fourniture des 3 véhicules n'a pu se faire que le 18 juin 2021, soit 101 jours à compter du délai de prolongation.

De ce fait, des pénalités de retard d'un montant de 6 659, 13 € HT pour l'ensemble des véhicules ont été mise en œuvre.

La société FAURIE AUTO TULLE a sollicité une remise gracieuse de ces pénalités, invoquant le cas de force majeure au motif que ces retards sont de la responsabilité du constructeur RENAULT, dont elle est elle-même victime.

Certes, cette situation n'est pas sans conséquence sur le fonctionnement du SDIS puisqu'elle nous pénalise dans la gestion de notre parc de véhicules et retarde les affectations de véhicules dans nos unités territoriales.

Néanmoins au vu de la nature des relations développées depuis de nombreuses années, dans un souci de privilégier les partenariats locaux et conscient des difficultés rencontrées par cette entreprise, je vous propose à titre très exceptionnel d'annuler l'application de ces pénalités de retard.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

ARTICLE 1^{ER} : approuve, à titre exceptionnel, l'annulation de l'application des pénalités de retard à la société FAURIE Auto Tulle.

ARTICLE 2 : autorise le président du CASDIS, ou son représentant, à signer toute pièce nécessaire à la réalisation de cette délibération.

Certifié conforme

Le président
du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours

Laurent DARTHOU

RESULTAT DU VOTE

Nombre de membres en exercice : : 22
Présents : : 17
Procurations : : 0
Nombre de votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstentions : 0

Transmis au représentant de l'Etat le : **30 NOV. 2021**

Affiché le : **03 DEC. 2021**

PRÉFECTURE DE LA CORREZE
REÇU LE

30 NOV. 2021

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ



SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA CORRÈZE



CORPS DÉPARTEMENTAL
DES SAPEURS-POMPIERS

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

N°CA-2021-04-02

L'an deux mille vingt et un, le 5 novembre, à quatorze heures trente, le conseil d'administration dûment convoqué s'est réuni dans les locaux de la direction départementale des services d'incendie et de secours, avenue Evariste Galois à Tulle, sous la présidence de M. Laurent DARTHOU.

Date de la convocation : 13 octobre 2021

Secrétaire de séance : Mme Audrey BARTOUT

Etaient présents :

- Membres de droit : Pascal GRANET.
- Membres à voix délibérative : M. Laurent DARTHOU, M. Christophe ARFEUILLERE, M. Jean-Marie TAGUET, Mme Agnès AUDEGUIL, Mme Audrey BARTOUT, Mme Jacqueline CORNELISSEN, M. Jean-Jacques DELPECH, M. Jean-Jacques LAUGA, Mme Rosine ROBINET, Mme Sonia TROYA, M. François RATELADE, M. Francis DUBOIS, M. Michel BREUILH, M. Dominique CAYRE, M. Francis COMBY, M. Sébastien DUCHAMP, Mme Josette FARGETAS,
- Membres à voix consultative : Col. Franck TOURNIÉ, Docteur Rémi MATHIS, Lcl Marc MAZALEYRAT, Ltn Jean-François BEYLIER, Ltn Franck CEYRAC, Sch Frédéric COULIÉ, Sgt Clothilde FUMAT, Mme Céline MONS CHASTANET,
- Assistaient également à la séance : Col Stéphane CALIMACHE, Lcl Damien RICHARD, Mme Françoise RIVIERE,

Etaient excusés : Mme Salima SAA, Mme Claire BOUCHER, M. Pascal COSTE, Jacques AMAT, M. Gérard COIGNAC, M. Christophe PETIT, M. Julien BOUNIE, M. Gérard SOLER, Mme Emilie BOUCHETEIL, Mme Valérie TAURISSON, M. Eric ZIOLO, Cdt Jean-François ROCHE, Sch Mathieu CHAVEROUX, M. Vincent SEROZ.

OBJET

Décision modificative n°2 - exercice 2021

PRÉFECTURE DE LA CORRÈZE
REÇU LE

3 0 NOV. 2021

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

.../...

RAPPORT

La présente décision modificative n° 2 a pour but d'ajuster au plus près les crédits inscrits au budget 2021 aux dépenses et aux recettes :

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A) DEPENSES SUPPLEMENTAIRES

Les prévisions du budget primitif et du budget supplémentaire sont insuffisantes sur certains articles budgétaires. Il est donc nécessaire de compléter les lignes correspondantes :

- article 615221: entretien et réparation sur bâtiments publics..... 20 000,00 €

Il est nécessaire d'inscrire des crédits supplémentaires sur cet article pour prendre en compte toutes les demandes de réparation liées aux CIS mais aussi à la Direction.

- article 615228: entretien et réparation sur autres bâtiments 5 000,00 €

Un complément de crédits doit être effectué pour les réparations liées aux logements du CIS de Brive, notamment des réparations de chaudières.

- article 6283: frais de nettoyage des locaux 10 000,00 €

Des contrats d'entretien des locaux ont été revalorisés. Il s'agit essentiellement de celui de la Direction qui prévoit l'entretien des locaux du SAMU suite à un avenant en cours de signature.

B) RECETTES SUPPLEMENTAIRES

Afin d'équilibrer la section, en parallèle des crédits visés ci-dessus, il est nécessaire d'inscrire des recettes supplémentaires qui ont fait l'objet d'un encaissement.

- article 6419 : remboursements sur rémunérations du personnel..... 35 000,00 €

Notre contrat d'assurance prévoit un remboursement des traitements des agents en arrêt maladie suite à un accident de travail. Les régularisations faites à ce jour permettent d'inscrire des recettes supplémentaires.

En fonctionnement, la décision modificative n° 2 s'équilibre à hauteur de 35 000,00 €.

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

A) DEPENSES

1) Dépenses supplémentaires

- article 20412 : subventions d'équipement aux organismes publics - Bâtiments et installations120 000,00 €

La convention de participation financière pour la construction du CIS d'Arnac-Pompador a été signée en 2019 et celle de Lubersac en 2020, les crédits avaient été votés en conséquence. Le tarif des matériaux de construction a enregistré une forte augmentation depuis l'année dernière et il est nécessaire d'actualiser les révisions de prix subies depuis le lancement de ces projets. 40 000,00 € sont inscrits pour le projet du CIS d'Arnac-Pompador et 80 000,00 € en prévision des surcoûts de construction qui pourraient intervenir en raison des hausses tarifaires. Je vous rappelle que le SDIS participe à hauteur de 40 % du montant HT du projet.

- article 231312 : centres d'incendie et de secours - Travaux 25 000,00 €
190 000,00 € avaient été inscrits au BP 2021 pour la réhabilitation du CIS du Lonzac. Compte tenu de l'augmentation du coût des matériaux, une enveloppe supplémentaire de 25 000,00 € doit être votée.

2) Réduction de dépenses

- article 21562 : matériel non mobile d'incendie et de secours - 70 000,00 €
L'acquisition des moniteurs multiparamétriques ne se réalisant pas en 2021, il est proposé de désengager la somme de 70 000,00 €. Ce projet sera revalorisé lors du vote du BP 2022.

- article 231311 : Bâtiments administratifs - 350 000,00 €
Au titre du projet de prévention contre le risque de toxicité liées aux fumées, 350 000,00 € avaient été inscrits sur cet article pour des travaux d'aménagement du bâtiment technique siège du groupement logistique. Le choix d'acquérir des armoires de dépollution et décontamination pour chaque CIS permet de désengager cette somme.

Au-delà de l'aspect financier, la technique de nettoyage à l'ozone par le biais des armoires présente de nombreux avantages. En effet, les CIS disposent ainsi d'une plus grande autonomie dans la gestion de leurs équipements. L'utilisation de cette technique n'étant pas limitée au risque fumée, d'autres possibilités s'offrent aux CIS.

De même, une enveloppe de 180 000,00 € avait été votée lors du BP 2021 pour l'acquisition d'un véhicule dans le cadre de ce projet de prévention contre le risque de toxicité. Il vous est proposé de conserver cette enveloppe budgétaire et de l'affecter à l'acquisition d'un Véhicule Secours Routier (VSR) pour remplacer celui du CIS d'Ussel. Cette enveloppe reste néanmoins insuffisante pour envisager cette acquisition (projet évalué à 250 000,00 €) mais elle pourrait être complétée par celle de 83 000,00 € prévue pour l'acquisition de 3 Véhicules Tout Terrain (VLTT) qui ne sera pas réalisée sur cet exercice.

B) RECETTES

Réduction de recettes

- article 1641 : emprunts en euros - 275 000,00 €
Compte tenu des opérations détaillées précédemment, le recours à l'emprunt peut être réduit de 275 000,00 €. Le montant inscrit après décision modificative est de

3 125 111,17 €. Sur ces 3 125 111,17€, 1 300 000,00 € ont déjà été réalisés. C'est un emprunt contracté en fin d'année 2020 pour financer les reports d'équipements de 2020 sur l'année 2021 qui s'élevaient à 2 238 116,78 €. Les fonds de cet emprunt ont été appelés en février 2021.

Sur le même principe, le SDIS va également contracter en fin d'année 2021 un emprunt pour le financement des reports d'équipement de 2021 sur 2022.

En investissement, la décision modificative n° 2 s'équilibre à hauteur de - 275 000,00 €.

Je vous remercie de bien vouloir délibérer sur le projet de décision modificative n° 2 joint en annexe.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

ARTICLE 1^{ER} : approuve la décision modificative n° 2 au budget du SDIS, exercice 2021 jointe à la présente délibération.

ARTICLE 2 : autorise le président du CASDIS, ou son représentant, à signer toute pièce nécessaire à la réalisation de cette délibération.

Certifié conforme

Le président
du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours


Laurent DARTHOU

RESULTAT DU VOTE

Nombre de membres en exercice : : 22

Présents : : 17

Procurations : : 0

Nombre de votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Transmis au représentant de l'Etat le : **3 0 NOV. 2021**

Affiché le : **0 3 DEC. 2021**

PRÉFECTURE DE LA CORREZE
REÇU LE

3 0 NOV. 2021

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ



SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA CORRÈZE

— ♦ —

CORPS DÉPARTEMENTAL
DES SAPEURS-POMPIERS

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

N°CA-2021-04-03

PRÉFECTURE DE LA CORRÈZE
REÇU LE
30 NOV. 2021
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

L'an deux mille vingt et un, le 5 novembre, à quatorze heures trente, le conseil d'administration dûment convoqué s'est réuni dans les locaux de la direction départementale des services d'incendie et de secours, avenue Evariste Galois à Tulle, sous la présidence de M. Laurent DARTHOU.

Date de la convocation : 13 octobre 2021

Secrétaire de séance : Mme Audrey BARTOUT

Etaient présents :

- Membres de droit : Pascal GRANET.
- Membres à voix délibérative : M. Laurent DARTHOU, M. Christophe ARFEUILLERE, M. Jean-Marie TAGUET, Mme Agnès AUDEGUIL, Mme Audrey BARTOUT, Mme Jacqueline CORNELISSEN, M. Jean-Jacques DELPECH, M. Jean-Jacques LAUGA, Mme Rosine ROBINET, Mme Sonia TROYA, M. François RATELADE, M. Francis DUBOIS, M. Michel BREUILH, M. Dominique CAYRE, M. Francis COMBY, M. Sébastien DUCHAMP, Mme Josette FARGETAS,
- Membres à voix consultative : Col. Franck TOURNIÉ, Docteur Rémi MATHIS, Lcl Marc MAZALEYRAT, Ltn Jean-François BEYLIER, Ltn Franck CEYRAC, Sch Frédéric COULIÉ, Sgt Clothilde FUMAT, Mme Céline MONS CHASTANET,
- Assistaient également à la séance : Col Stéphane CALIMACHE, Lcl Damien RICHARD, Mme Françoise RIVIERE,

Etaient excusés : Mme Salima SAA, Mme Claire BOUCHER, M. Pascal COSTE, Jacques AMAT, M. Gérard COIGNAC, M. Christophe PETIT, M. Julien BOUNIE, M. Gérard SOLER, Mme Emilie BOUCHETEIL, Mme Valérie TAURISSON, M. Eric ZIOLO, Cdt Jean-François ROCHE, Sch Mathieu CHAVEROUX, M. Vincent SEROZ.

OBJET

Contribution du Département au budget du SDIS - subvention d'investissement du Conseil départemental pour couverture des intérêts d'emprunts

RAPPORT

Le Conseil départemental envisage de verser une partie de sa contribution 2021 sous forme d'une subvention d'investissement destinée au financement des charges de la dette, intérêts dus au titre de l'emprunt.

L'instruction comptable M61 autorise la perception de subventions d'investissement non rattachées aux actifs amortissables comptabilisées au compte 138 qui financent une partie de la dette contractée par le SDIS. Dans ce cas, la subvention reçue est prioritairement affectée à la couverture des intérêts dus au titre de l'emprunt.

Si pour le Conseil départemental c'est une dépense d'investissement, pour le SDIS, il s'agit d'une recette de fonctionnement. Cette part de financement départemental, sera enregistrée comme l'ensemble de la contribution départementale au compte 7473.

Le montant de la subvention d'investissement attribuée par le Conseil départemental dans ce dispositif comptable s'élèverait à 173 000 €.

Pour 2021, les intérêts d'emprunt dus par le SDIS 19 s'élèvent à 173 232,18 €. Ainsi, l'intégralité de la subvention d'investissement proposée par le Conseil départemental serait utilisée à la couverture de cette dette.

N° contrat	Organisme prêteur	Intérêts 2021
428941	Crédit Agricole	1 040,58
428945	Crédit Agricole	3 453,75
1619237	Caisse d'Epargne	5 797,44
367844	Crédit Agricole	2 332,63
4815947	Caisse d'Epargne	1 336,10
6945517	Caisse d'Epargne	215,91
7076521	Caisse d'Epargne	1 046,86
7076537	Caisse d'Epargne	5 607,10
7097020	Caisse d'Epargne	11 972,82
7097044	Caisse d'Epargne	14 778,56
7265304	Caisse d'Epargne	10 080,00
7765075	Caisse d'Epargne	11 151,66
8096334	Caisse d'Epargne	7 334,33
8096386	Caisse d'Epargne	2 254,65
819064	Crédit Agricole	7 431,24
8499657	Caisse d'Epargne	3 295,60
MON501816EUR	La Banque Postale	1 358,47
MON502108EUR	La Banque Postale	6 922,50
MON508106EUR	La Banque Postale	2 331,71
MON508191EUR	La Banque Postale	23 364,26
MON518749EUR	La Banque Postale	11 271,59
MON518750EUR	La Banque Postale	8 694,67
MON521307EUR	La Banque Postale	13 111,35
MON525834EUR	La Banque Postale	10 627,22
2880452	Crédit Agricole	3 987,50
2880456	Crédit Agricole	237,90
3354541	Crédit Agricole	2 195,78
Contrats signés et appelés		173 232,18

En considération de ce qui précède et dans la perspective où le Conseil départemental délibèrera favorablement pour l'attribution de cette subvention d'investissement, je vous demande de bien vouloir accepter ce versement.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

ARTICLE 1 : accepte cette subvention, dans la mesure où le Conseil départemental opte pour le versement d'une subvention d'investissement pour la couverture des intérêts d'emprunts.

ARTICLE 2 : charge le président du CASDIS, ou son représentant, de l'exécution de cette délibération.

Certifié conforme

Le président
du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours



Laurent DARTHOU

RESULTAT DU VOTE

Nombre de membres en exercice : : 22

Présents : : 17

Procurations : : 0

Nombre de votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Transmis au représentant de l'Etat le : **30 NOV. 2021**

Affiché le : **03 DEC. 2021**

PRÉFECTURE DE LA CORREZE
REÇU LE

30 NOV. 2021

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ



SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA CORRÈZE

— ♦ —

CORPS DÉPARTEMENTAL
DES SAPEURS-POMPIERS

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

N°CA-2021-04-04A

L'an deux mille vingt et un, le 5 novembre, à quatorze heures trente, le conseil d'administration dûment convoqué s'est réuni dans les locaux de la direction départementale des services d'incendie et de secours, avenue Evariste Galois à Tulle, sous la présidence de M. Laurent DARTHOU.

Date de la convocation : 13 octobre 2021

Secrétaire de séance : Mme Audrey BARTOUT

Etaient présents :

- Membres de droit : Pascal GRANET.
- Membres à voix délibérative : M. Laurent DARTHOU, M. Christophe ARFEUILLERE, M. Jean-Marie TAGUET, Mme Agnès AUDEGUIL, Mme Audrey BARTOUT, Mme Jacqueline CORNELISSEN, M. Jean-Jacques DELPECH, M. Jean-Jacques LAUGA, Mme Rosine ROBINET, Mme Sonia TROYA, M. François RATELADE, M. Francis DUBOIS, M. Michel BREUILH, M. Dominique CAYRE, M. Francis COMBY, M. Sébastien DUCHAMP, Mme Josette FARGETAS,
- Membres à voix consultative : Col. Franck TOURNIÉ, Docteur Rémi MATHIS, Lcl Marc MAZALEYRAT, Ltn Jean-François BEYLIER, Ltn Franck CEYRAC, Sch Frédéric COULIÉ, Sgt Clothilde FUMAT, Mme Céline MONS CHASTANET,
- Assistaient également à la séance : Col Stéphane CALIMACHE, Lcl Damien RICHARD, Mme Françoise RIVIERE,

Etaient excusés : Mme Salima SAA, Mme Claire BOUCHER, M. Pascal COSTE, Jacques AMAT, M. Gérard COIGNAC, M. Christophe PETIT, M. Julien BOUNIE, M. Gérard SOLER, Mme Emilie BOUCHETEIL, Mme Valérie TAURISSON, M. Eric ZIOLO, Cdt Jean-François ROCHE, Sch Mathieu CHAVEROUX, M. Vincent SEROZ.

OBJET

Débat d'orientations budgétaires- exercice 2022

PRÉFECTURE DE LA CORRÈZE
REÇU LE

3 0 NOV. 2021

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ .../...

RAPPORT

Le Conseil d'administration du SDIS doit, conformément aux dispositions de l'article L 3312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) concernant les départements et transposées aux SDIS, tenir un débat d'orientations budgétaires (DOB).

Bien que faisant l'objet d'une délibération, ce débat n'a pas de caractère décisionnel. Il s'agit d'un moment d'échanges sur les priorités et les évolutions de la situation financière du SDIS 19. Ce débat permet aux élus du CASDIS de préparer l'examen du budget primitif.

De plus, le CGCT prévoit que « le SDIS doit communiquer au Conseil Départemental un rapport concernant l'évolution des ressources et charges prévisibles au cours de l'année à venir ». Ce rapport doit également faire l'objet d'une délibération préalable du CASDIS.

Les finalités du débat d'orientations budgétaires et du rapport destiné au conseil départemental étant identiques, je soumetts à votre examen et à votre approbation, en l'absence de précisions réglementaires sur ce point, un seul et unique document.

CG-20

La préoccupation d'éviter de trop peser sur les budgets des collectivités partenaires tout en maintenant sa politique d'investissement notamment au travers de la réalisation des missions du SDIS, de la modernisation des centres d'incendie et de secours (CIS) et du schéma directeur informatique ont guidé l'élaboration des propositions budgétaires pour 2022. L'intégration des décisions prises dans le cadre de la sollicitation opérationnelle (SOP) se poursuivront en 2022, tant au niveau du fonctionnement que de l'investissement.

I - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

EVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A TRAVERS LES CA VOTES DE 2017 A 2020

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
FONCTIONNEMENT - RECETTES REELLES	20 084 357,45	19 762 281,66	20 144 750,36	19 745 642,67
pourcentage d'évolution	1,64%	-1,60%	1,94%	-1,98%
proportion sur recettes totales de fonctionnement	97,50%	97,32%	97,05%	96,98%

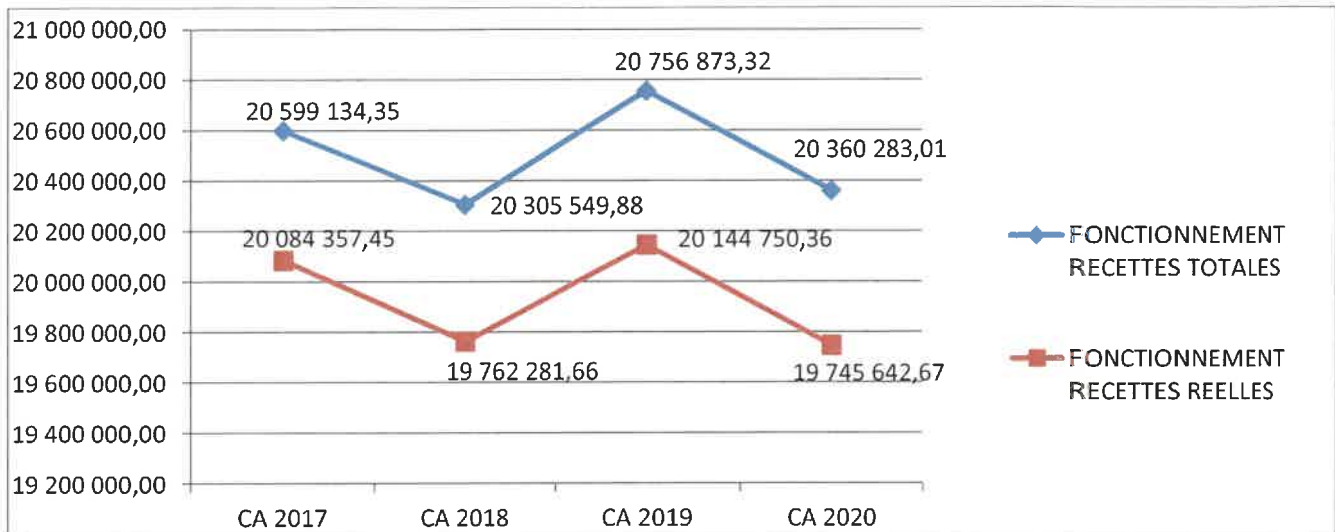
A TRAVERS LES BP 2017 A 2022 (DOB)

Libellé	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	Projet DOB 2022
SECTION DE FONCTIONNEMENT	20 596 828,56	20 396 152,23	20 711 057,60	20 809 918,54	20 732 017,98	21 111 537,17
variation	0,49%	-0,97%	1,54%	0,48%	-0,37%	1,83%

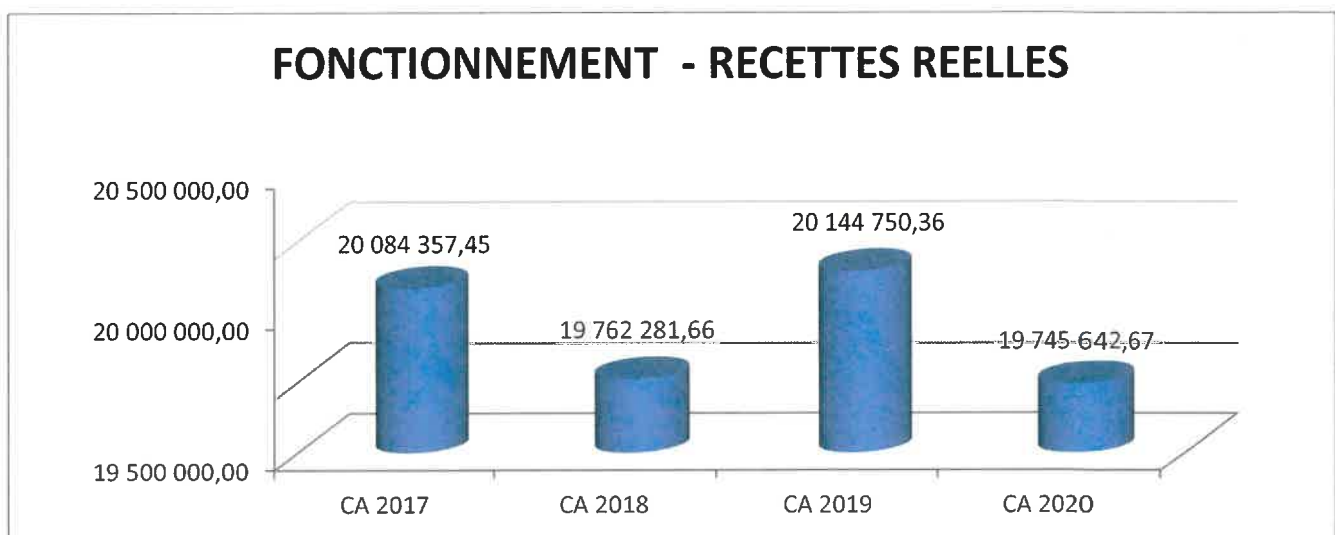
A/ LES RECETTES

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE 2017 A 2020

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
FONCTIONNEMENT RECETTES TOTALES	20 599 134,35	20 305 549,88	20 756 873,32	20 360 283,01
FONCTIONNEMENT RECETTES REELLES	20 084 357,45	19 762 281,66	20 144 750,36	19 745 642,67
FONCTIONNEMENT RECETTES POUR ORDRE	514 776,90	543 268,22	612 122,96	614 640,34



EVOLUTION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT DE 2017 A 2020

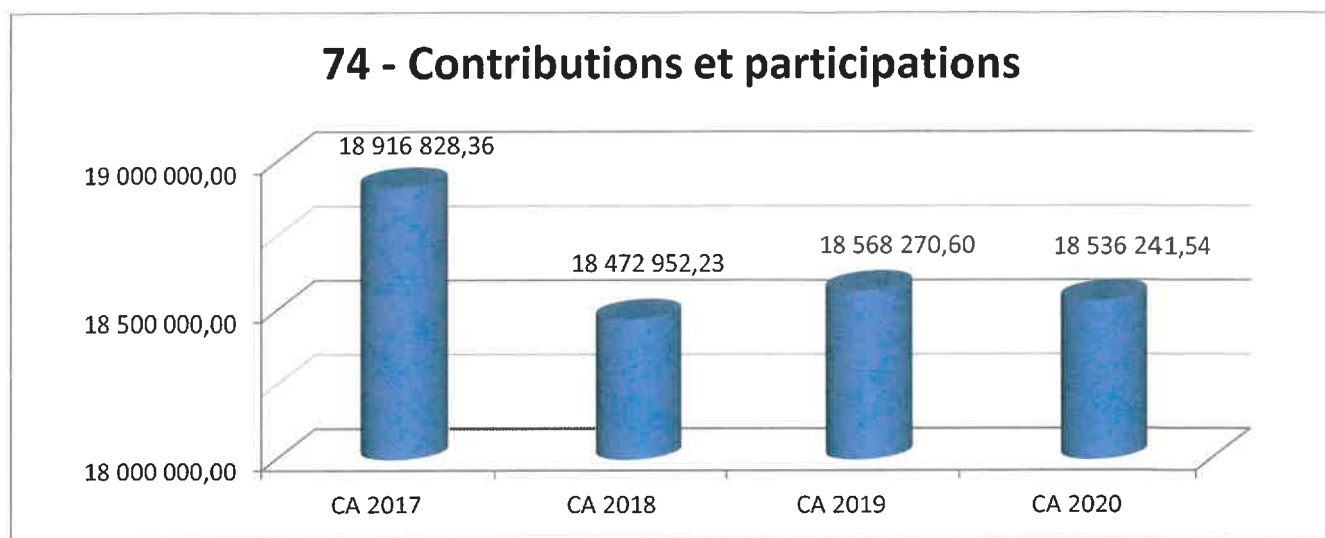


⇒ Contribution du département, des communes et EPCI

Ces contributions qui constituent des dépenses obligatoires pour ces collectivités représentent plus de 91% des recettes totales de fonctionnement du SDIS.

EVOLUTION Contributions et participations	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
FONCTIONNEMENT RECETTES TOTALES	20 599 134,35	20 305 549,88	20 756 873,32	20 360 283,01
FONCTIONNEMENT RECETTES REELLES	20 084 357,45	19 762 281,66	20 144 750,36	19 745 642,67
74 - Contributions et participations	18 916 828,36	18 472 952,23	18 568 270,60	18 536 241,54
pourcentage d'évolution	0,04%	-2,35%	0,52%	-0,17%
proportion sur recettes totales de fonctionnement	91,83%	90,97%	89,46%	91,04%
proportion sur recettes réelles de fonctionnement	94,19%	93,48%	92,17%	93,88%

74 - Contributions et participations



⇒ Contribution du département

Dans l'attente de l'élaboration de la prochaine convention de partenariat avec le Département, le projet de contribution 2022 reste plafonné à 9 500 000 €.

EVOLUTION DES CONTRIBUTIONS DU DEPARTEMENT DE 2017 A 2020

EVOLUTION Participations du Département	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
FONCTIONNEMENT RECETTES TOTALES	20 599 134,35	20 305 549,88	20 756 873,32	20 360 283,01
FONCTIONNEMENT RECETTES REELLES	20 084 357,45	19 762 281,66	20 144 750,36	19 745 642,67
7473 - Participations du Département	9 449 000,00	9 000 000,00	9 000 000,00	9 000 000,00
pourcentage d'évolution	0,00%	-4,75%	0,00%	0,00%
proportion sur recettes totales de fonctionnement	45,87%	44,32%	43,36%	44,20%
proportion sur recettes réelles de fonctionnement	47,05%	45,54%	44,68%	45,58%

Depuis 2015, le SDIS 19 a gelé l'évolution des participations des communes et EPCI. Cette décision découlait du principe d'utiliser prioritairement l'excédent de fonctionnement cumulé des exercices antérieurs (2 048 522,16 € constaté au compte administratif 2020).

L'examen des perspectives financières à court terme fait apparaître qu'il est désormais nécessaire de prévoir une réévaluation de ces participations.

Mettre en œuvre cette mesure dès 2022, permettrait d'atténuer l'impact d'une revalorisation reportée au terme de l'épuisement de l'excédent.

En effet, le croisement de l'évolution des dépenses et des recettes avec le gel du taux d'évolution des participations communales obligerait à une augmentation très conséquente dès 2023.

Le chapitre ci-après (page 13-14) portant sur l'« analyse prospective de la section de fonctionnement 2022 à 2023 » vous donne le détail de cette étude prospective.

⇒ Contributions des communes et EPCI

Pour 2022, il est proposé d'appliquer une augmentation de 2,8 % correspondant au taux d'IPCH de septembre 2021 (indice des prix à la consommation harmonisé). Pour information, si le montant des contributions avait été régulièrement réévalué depuis 2015, il serait pour l'année 2022 de 10 277 891,99 € soit un différentiel de près de 484 554,72 € avec celui qui sera appelé en 2022.

➤ Contingent incendie

J'attire votre attention sur le fait qu'au-delà de la revalorisation proposée, les contributions communales et des EPCI peuvent également varier à la hausse ou à la baisse, selon qu'une commune connaisse une évolution de démographie ou de son potentiel fiscal.

Les calculs sont effectués sur la base du tableau de recensement des populations fourni par les services préfectoraux.

➤ Contributions de transfert

A l'origine, ces contributions de transfert ont été déterminées à partir des budgets communaux consacrés au fonctionnement des CIS avant leur transfert au SDIS. Depuis, chaque année le CASDIS a, par délibération, défini leur nouveau montant en déterminant le taux d'évolution à appliquer.

Il vous est proposé, à l'instar des contributions du contingent incendie, de procéder à une réévaluation de 2,8% au titre de 2022.

EVOLUTION DES CONTRIBUTIONS DES COMMUNES ET EPCI DE 2017 A 2020

EVOLUTION Contributions Communes et EPCI	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
FONCTIONNEMENT RECETTES TOTALES	20 599 134,35	20 305 549,88	20 756 873,32	20 360 283,01
FONCTIONNEMENT RECETTES REELLES	20 084 357,45	19 762 281,66	20 144 750,36	19 745 642,67
7474 et 7475 - Contributions Communes et EPCI	9 467 828,36	9 472 952,23	9 568 270,60	9 536 241,54
pourcentage d'évolution	0,07%	0,05%	1,01%	-0,33%
proportion sur recettes totales de fonctionnement	45,96%	46,65%	46,10%	46,84%
proportion sur recettes réelles de fonctionnement	47,14%	47,93%	47,50%	48,30%

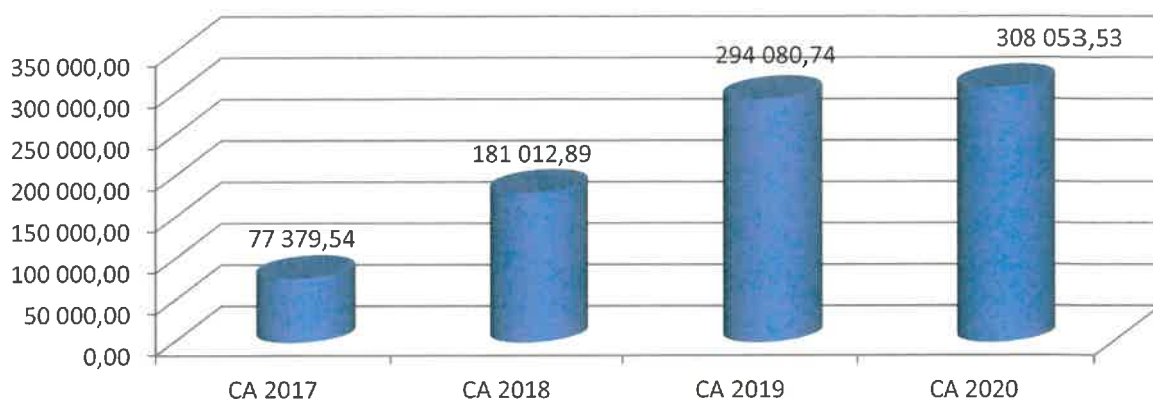
⇒ Recettes provenant des remboursements de rémunération et des services facturés par le SDIS

- Le chapitre 013 « atténuations de charge » correspond aux recettes liées à des remboursements de rémunérations. En 2019 et 2020, une augmentation importante a été constatée sur ce chapitre. Elle s'explique par les remboursements des traitements d'agents en congé de longue maladie ou de longue durée, d'agents en arrêt maladie suite à des accidents de travail et de deux agents mis à la disposition à la DGSCGC et de l'ENSOSP. Un agent en congé de longue durée a fait valoir ses droits à la retraite au cours de l'année 2020 et un autre au cours de l'année 2021.

Le montant de la prévision de recettes de ce chapitre est évalué à 207 000 € pour 2022.

EVOLUTION DES ATTENUATIONS DE CHARGES	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
FONCTIONNEMENT RECETTES TOTALES	20 599 134,35	20 305 549,88	20 756 873,32	20 360 283,01
FONCTIONNEMENT RECETTES REELLES	20 084 357,45	19 762 281,66	20 144 750,36	19 745 642,67
013 - Atténuations de charges	77 379,54	181 012,89	294 080,74	308 053,53
pourcentage d'évolution	838,15%	133,93%	62,46%	4,75%
proportion sur recettes totales de fonctionnement	0,38%	0,89%	1,42%	1,51%
proportion sur recettes réelles de fonctionnement	0,39%	0,92%	1,46%	1,56%

013 - Atténuations de charges



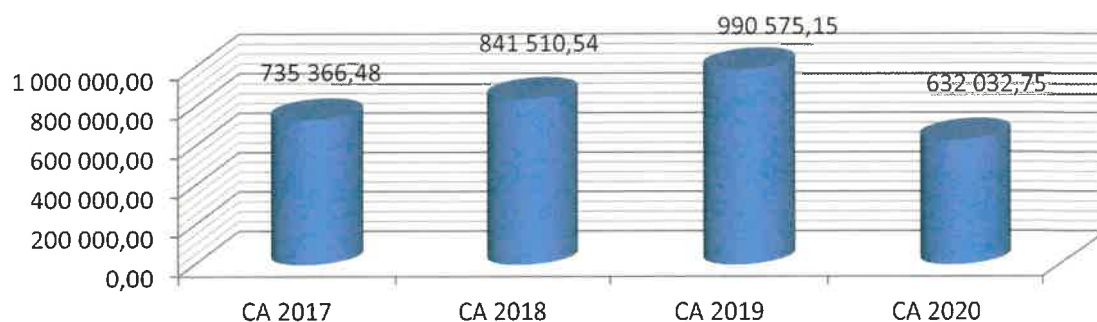
- Le chapitre 70 permet l'encaissement des recettes liées à différents services ou interventions assurés par le SDIS. Il correspond notamment à la facturation pour la prise en charge des carences des transports sanitaires, les services de sécurité assurés à l'occasion de diverses manifestations, la mise à disposition de personnel dans le cadre de la surveillance de baignade réalisée pour les communes, le remboursement des frais de formation lorsque le SDIS en est l'organisateur, etc...

La recette attendue sur ce chapitre est maintenue à 640 000 €.

Pour mémoire, la mise en place d'un système d'astreinte ambulancière fin 2019 (2 ambulances sur le secteur de Brive et 1 sur le secteur de Tulle) a contribué à une diminution des interventions des CIS sur les secteurs concernés. Ainsi, après une baisse des recettes sur ce motif en 2020, on constate une stabilisation en 2021 qui me conduit à proposer un maintien du montant de recettes.

EVOLUTION DES Produits des services du domaine et ventes diverses	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
FONCTIONNEMENT RECETTES TOTALES	20 599 134,35	20 305 549,88	20 756 873,32	20 360 283,01
FONCTIONNEMENT RECETTES REELLES	20 084 357,45	19 762 281,66	20 144 750,36	19 745 642,67
70 - Produits des services du domaine et ventes diverses	735 366,48	841 510,54	990 575,15	632 032,75
pourcentage d'évolution	17,77%	14,43%	17,71%	-36,20%
proportion sur recettes totales de fonctionnement	3,57%	4,14%	4,77%	3,10%
proportion sur recettes réelles de fonctionnement	3,66%	4,26%	4,92%	3,20%

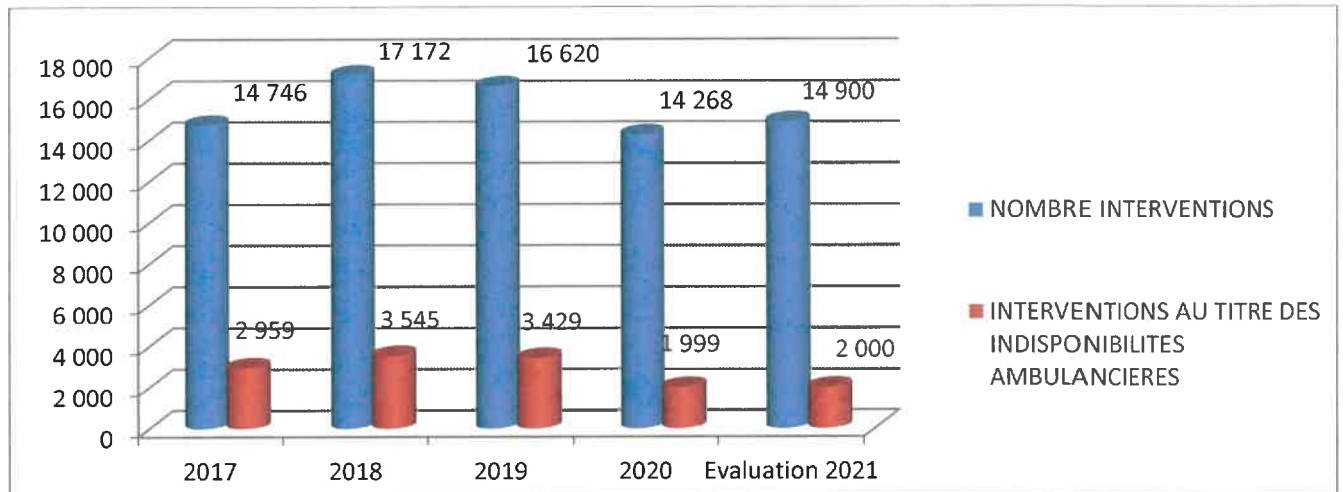
70 - Produits des services du domaine et ventes diverses



*

EVOLUTION DES INTERVENTIONS POUR INDISPONIBILITE AMBULANCIERE

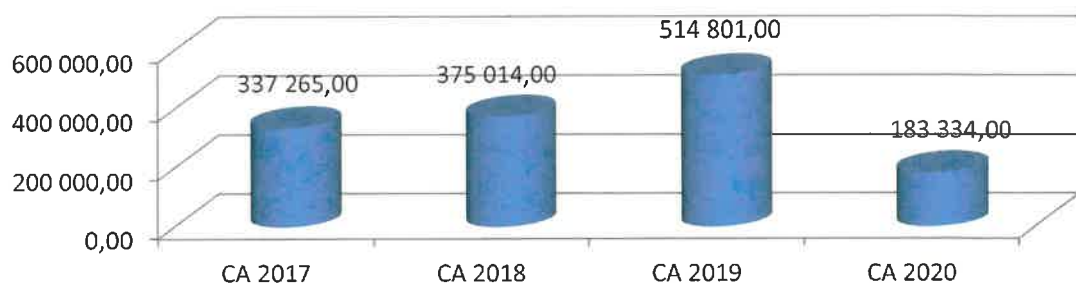
EVOLUTION DU NOMBRE D'INTERVENTIONS POIDS DES INDISPONIBILITES AMBULANCIERES	2017	2018	2019	2020	Evaluation 2021 (projection des interventions de janvier à septembre 2021)
NOMBRE INTERVENTIONS	14 746	17 172	16 620	14 268	14 900
INTERVENTIONS AU TITRE DES INDISPONIBILITES AMBULANCIERES	2 959	3 545	3 429	1 999	2 000
pourcentage d'évolution	33,83%	19,80%	-3,27%	-41,70%	0,05%
proportion sur l'ensemble des interventions	20,07%	20,64%	20,63%	14,01%	13,42%



EVOLUTION DES RECETTES LIEES AUX INTERVENTIONS POUR INDISPONIBILITE AMBULANCIERE

EVOLUTION DES Recettes liées aux carences	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
FONCTIONNEMENT RECETTES TOTALES	20 599 134,35	20 305 549,88	20 756 873,32	20 360 283,01
FONCTIONNEMENT RECETTES REELLES	20 084 357,45	19 762 281,66	20 144 750,36	19 745 642,67
EXTRAIT Article 70878-Remboursements de frais par des tiers - indisponibilité ambulancière	337 265,00	375 014,00	514 801,00	183 334,00
pourcentage d'évolution	32,38%	11,19%	37,28%	-64,39%
proportion sur recettes totales de fonctionnement	1,64%	1,85%	2,48%	0,90%
proportion sur recettes réelles de fonctionnement	1,68%	1,90%	2,56%	0,93%

EXTRAIT Article 70878-Remboursements de frais par des tiers - indisponibilité ambulancière



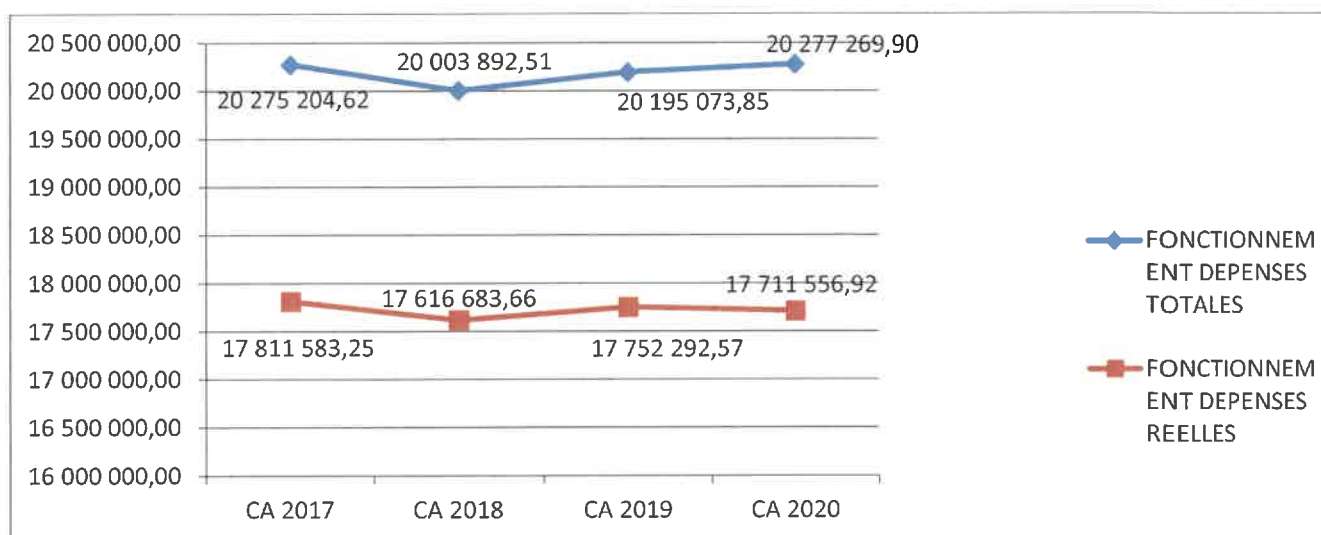
B/ LES DEPENSES

Les charges de la section de fonctionnement sont essentiellement constituées :

- des charges à caractère général regroupées dans le chapitre 011,
- des dépenses de personnel qui relèvent du chapitre 012,
- des charges financières du chapitre 66 correspondant à des intérêts d'emprunts,
- des opérations d'ordre du chapitre 042 principalement composées de la dotation aux amortissements.

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE 2017 A 2020

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
FONCTIONNEMENT DEPENSES TOTALES	20 275 204,62	20 003 892,51	20 195 073,85	20 277 269,90
FONCTIONNEMENT DEPENSES REELLES	17 811 583,25	17 616 683,66	17 752 292,57	17 711 556,92
FONCTIONNEMENT DEPENSES POUR ORDRE	2 463 621,37	2 387 208,85	2 442 781,28	2 565 712,98



⇒ Charges à caractère général - chapitre 011

Ces dépenses correspondent aux charges courantes de fonctionnement. Elles représentent un peu moins de 15% des dépenses de fonctionnement.

La prévision de ce type de dépenses reste difficile en raison du caractère aléatoire lié à des circonstances d'ordre climatique pour le volet énergie mais également dépendant de l'activité opérationnelle et de l'évolution des conditions sanitaires liées au Covid. En effet, le nombre et le type de sinistres influencent le niveau de dépenses du chapitre 011.

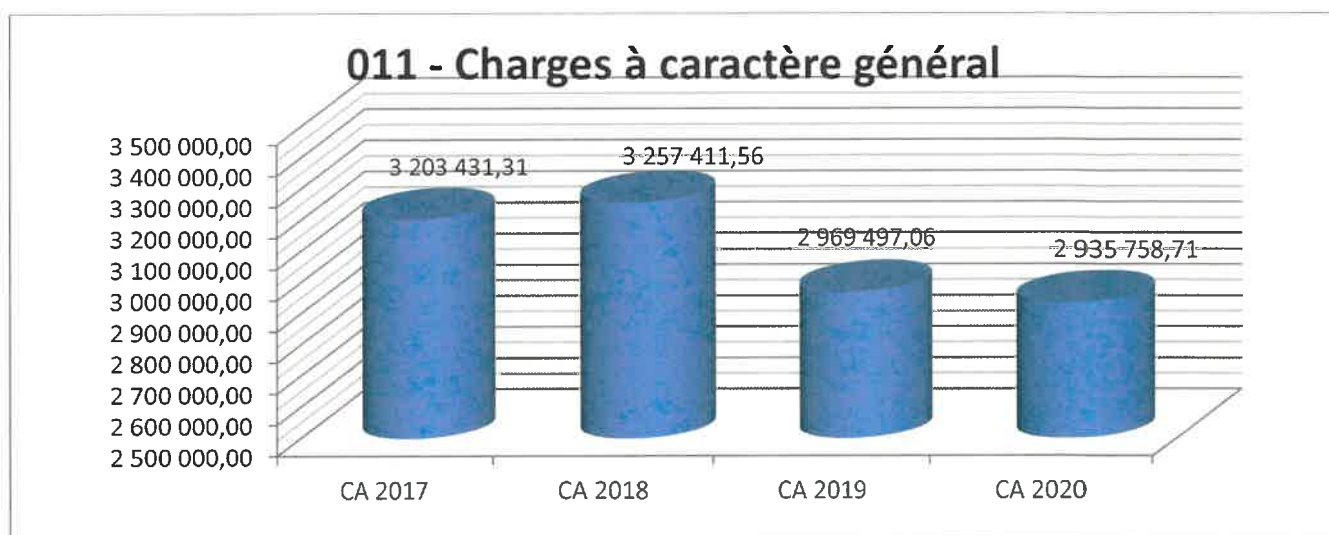
Globalement pour 2022, les besoins de financement du chapitre 011 devrait s'établir aux alentours de 3 458 000 € en augmentation de près de 158 000 € par rapport aux crédits affectés à ce chapitre sur l'année 2021, soit une hausse d'environ de 4,7 %.

Cette augmentation étant une moyenne, tous les postes comptables n'évoluent pas de la même façon et beaucoup de postes sont reconduits d'une année sur l'autre.

Les postes qui enregistrent de fortes augmentations, les produits pharmaceutiques, les équipements et matériels de secours en raison d'achats nouveaux ou de remplacements. Augmentent également le poste entretien et réparation de matériel en raison notamment de l'entretien de 19 pylônes haubanés. Les frais de maintenance de divers équipements et logiciels, les frais de nettoyage des locaux ainsi que les frais de téléphonie participent à l'augmentation de ce chapitre.

EVOLUTION DES CHARGES A CARACTERE GENERAL DE 2017 A 2020

EVOLUTION DES CHARGES A CARACTERE GENERAL	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
FONCTIONNEMENT DEPENSES TOTALES	20 275 204,62	20 003 892,51	20 195 073,85	20 277 269,90
FONCTIONNEMENT DEPENSES REELLES	17 811 583,25	17 616 683,66	17 752 292,57	17 711 556,92
011 - Charges à caractère général	3 203 431,31	3 257 411,56	2 969 497,06	2 935 758,71
pourcentage d'évolution	0,62%	1,69%	-8,84%	-1,14%
proportion sur dépenses totales de fonctionnement	15,80%	16,28%	14,70%	14,48%
proportion sur dépenses réelles de fonctionnement	17,99%	18,49%	16,73%	16,58%



⇒ Charges de personnel - chapitre 012

Ce chapitre en supportant plus de 70% des dépenses de fonctionnement, constitue le premier poste de dépenses du SDIS 19. La prévision budgétaire 2022 est évaluée à 14 394 150 €.

Par contre, ce chapitre sera ajusté lors du vote du BS 2022 en intégrant le résultat de fonctionnement reporté.

1) Les personnels statutaires

L'évaluation financière des rémunérations et charges des personnels statutaires prend en compte les évolutions réglementaires imposées au niveau national. Les effets de la réforme générale du PPCR (parcours professionnel, carrières, rémunérations) programmée sur la période 2016 - 2021 et de la réévaluation de la prime de feu perdurent sur 2022. Le taux de GVT (glissement vieillesse technicité) mis en œuvre est de 1,2 %.

En l'absence d'intégration anticipée du résultat, un complément de crédits devra être inscrit en 2022 lors du vote du BS afin de réabonder certains articles qui ont été limités. Sont notamment concernés les articles relatifs à la rémunération des personnels titulaires.

2) Les sapeurs-pompiers volontaires

Les bases d'indemnisation horaire des sapeurs-pompiers volontaires sont fixées par arrêté ministériel. La dernière réévaluation a été faite au 1^{er} juillet 2021.

L'enveloppe de l'indemnisation des SPV est évaluée à près de 3 250 000 € mais un complément d'inscription sera effectué lors du vote du BS en fonction des besoins après 5 mois d'activité.

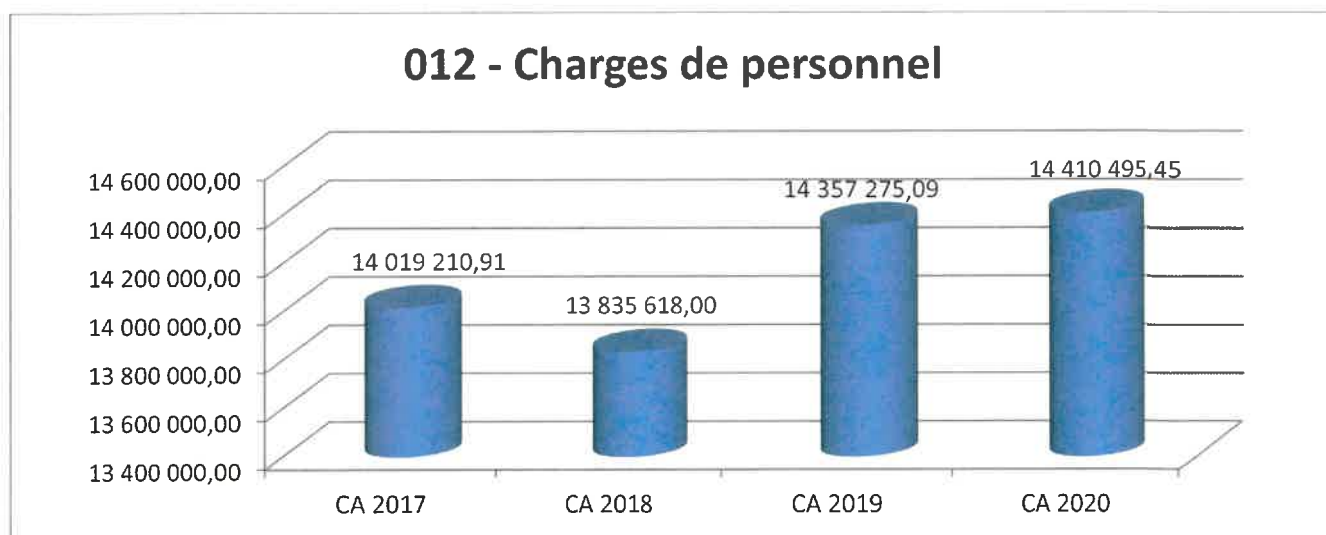
La proposition pour la NPFR (nouvelle prestation de fidélisation et de reconnaissance) du volontariat est revalorisée par rapport à 2021. La prévision de cette dépense reste toujours difficile car elle dépend de la volonté des SPV de mettre fin à leur engagement. Je souhaite maintenir votre vigilance sur cette dépense. Si jusqu'à présent l'évolution reste mesurée, il faut garder en mémoire que d'ici quelques années, l'accumulation des pensions à verser la fera fortement progresser.

La crainte d'une évolution plus rapide nous avait conduit à mettre en place une mesure de provisionnement de 50 000 € en 2018. Ensuite, la stagnation constatée sur les appels de fond entre 2019 et 2020, nous a amené à ne pas renouveler cette provision.

Je vous précise également, qu'en l'absence d'information sur le nouveau mode de financement du compte engagement citoyen CEC, aucune prévision n'est intégrée dans le présent projet d'orientations budgétaires. Pour mémoire, le CEC est une mesure datant de 2017 qui prévoit l'octroi d'un crédit de 20 heures pour tout engagement ou réengagement quinquennal de SPV (avec un plafond de 60 heures). Le but étant par le biais de ce crédit d'heures de faciliter les formations en vue de favoriser l'insertion et la mobilité professionnelle. Actuellement, l'impact financier n'existe que lorsque le SPV sollicite l'utilisation de son crédit d'heures et reste faible car très peu demandé. La réforme consiste en la monétisation dès le départ de ce crédit d'heures. Ceci nécessitant de provisionner auprès de la Caisse de dépôts et de consignment CDC une somme pour chaque nouvel engagement ou réengagement de SPV qu'il soit ensuite utilisé ou non.

EVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL DE 2017 A 2020

EVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
FONCTIONNEMENT DEPENSES TOTALES	20 275 204,62	20 003 892,51	20 195 073,85	20 277 269,90
FONCTIONNEMENT DEPENSES REELLES	17 811 583,25	17 616 683,66	17 752 292,57	17 711 556,92
012 - Charges de personnel	14 019 210,91	13 835 618,00	14 357 275,09	14 410 495,45
pourcentage d'évolution	-0,77%	-1,31%	3,77%	0,37%
proportion sur dépenses totales de fonctionnement	69,14%	69,16%	71,09%	71,07%
proportion sur dépenses réelles de fonctionnement	78,71%	78,54%	80,88%	81,36%



⇒ Intérêts d'emprunts... chapitre 66

Pour l'année 2022, les intérêts d'emprunt sont réduits à 171 000 €.

EVOLUTION DES INTERETS D'EMPRUNTS DE 2017 A 2020

EVOLUTION DES FRAIS FINANCIERS	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
FONCTIONNEMENT DEPENSES TOTALES	20 275 204,62	20 003 892,51	20 195 073,85	20 277 269,90
FONCTIONNEMENT DEPENSES REELLES	17 811 583,25	17 616 683,66	17 752 292,57	17 711 556,92
66 - Charges financières	410 515,67	230 573,74	216 781,37	195 893,26
pourcentage d'évolution	38,30%	-43,83%	-5,98%	-9,64%
proportion sur dépenses totales de fonctionnement	2,02%	1,15%	1,07%	0,97%
proportion sur dépenses réelles de fonctionnement	2,30%	1,31%	1,22%	1,11%

Pour mémoire, la forte augmentation en 2017 correspond à la prise en compte des frais financiers liés au refinancement de deux emprunts. Ce refinancement avait nécessité le versement d'indemnités de rachat anticipé d'environ 133 000 € qui s'étaient ajoutées aux 277 000 € des intérêts des emprunts en cours.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution théorique des intérêts d'emprunt de 2017 à 2020 hors cout du rachat anticipé opéré en 2017.

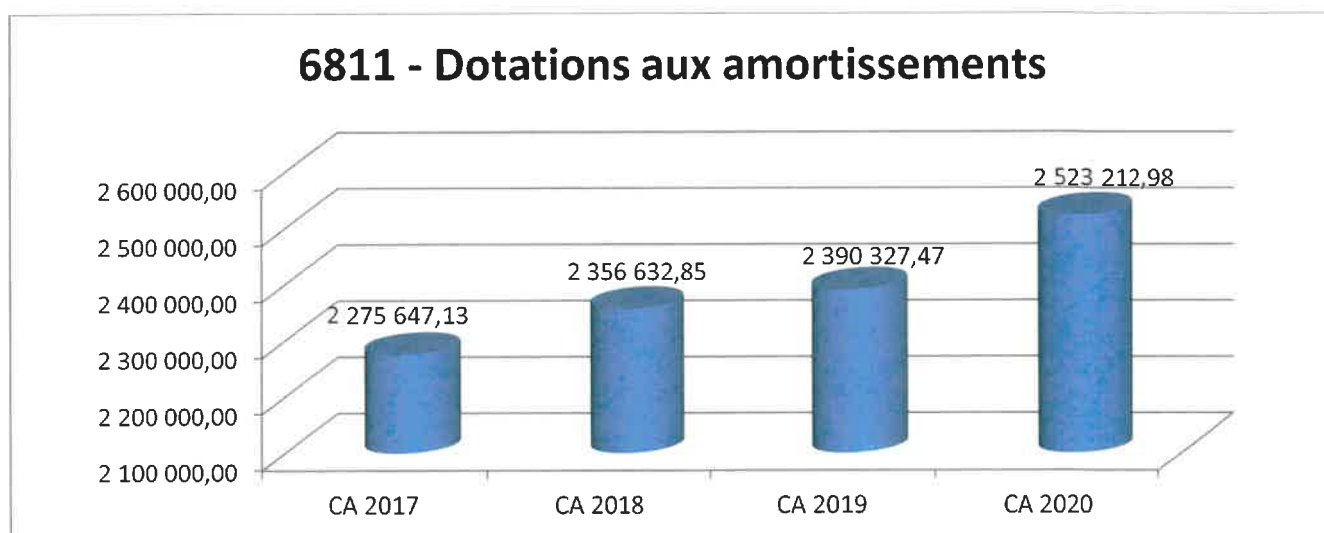
	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
66 - Charges financières (hors remboursement anticipé 2017)	277 094,24	230 573,74	216 781,37	195 893,26
pourcentage d'évolution	-6,65%	-16,79%	-5,98%	-9,64%

⇒ Les amortissements - chapitre 042

La dotation aux amortissements inscrite pour 2 870 000 € pour 2022 représente une partie importante de l'épargne du SDIS puisqu'elle correspond à plus de 50% environ des recettes de la section d'investissement (hors neutralisation).

EVOLUTION DES DOTATIONS D'AMORTISSEMENTS DE 2017 A 2020

EVOLUTION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
FONCTIONNEMENT DEPENSES TOTALES	20 275 204,62	20 003 892,51	20 195 073,85	20 277 269,90
FONCTIONNEMENT DEPENSES REELLES	17 811 583,25	17 616 683,66	17 752 292,57	17 711 556,92
6811 - Dotations aux amortissements	2 275 647,13	2 356 632,85	2 390 327,47	2 523 212,98
pourcentage d'évolution	1,11%	3,56%	1,43%	5,56%
proportion sur dépenses totales de fonctionnement	11,22%	11,78%	11,84%	12,44%
proportion sur dépenses réelles de fonctionnement	12,78%	13,38%	13,46%	14,25%



VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Pour conclure, la section de fonctionnement 2022 devrait s'équilibrer autour de 21,1 millions d'euros. Elle présenterait une augmentation d'environ 400 000 € par rapport au BP 2021 et 300 000 € par rapport au BP 2020.

Il vous est rappelé, que comme pour les exercices précédents, pour arriver à trouver cet équilibre budgétaire et en l'absence de réintégration anticipée du résultat, certains postes ne sont pas évalués à leurs besoins annuels pour 2022.

Globalement, ce sont environ 690 000 € de dépenses qui sont mises en attente d'affectation du résultat 2021. A l'issue du compte administratif 2020, le résultat cumulé des exercices antérieurs est de 2 048 522,16 €. Il va donc permettre d'abonder ces articles sous-évalués dès le BS 2022. Ce qui permet de limiter l'augmentation des participations départementales, communales et des EPCI.

Je souhaite attirer votre attention sur le fait qu'en 2021 le même procédé a été mis en œuvre. La prévision de résultat pour 2021 serait déficitaire d'environ 300 000 € qui seront donc financés, comme prévu, par l'excédent des exercices antérieurs. Comme indiqué précédemment le budget 2022 sera également financé par ce moyen.

EVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT-CA VOTES DE 2017 A 2020

INTITULE	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
011 - Charges à caractère général	3 203 431,31	3 257 411,56	2 969 497,06	2 935 758,71
012 - Charges de personnel et frais assimilés	14 019 210,91	13 835 618,00	14 357 275,09	14 410 495,45
65 - Autres charges de gestion courante	176 845,21	173 059,84	205 250,05	166 941,74
66 - Charges financières	410 515,67	230 573,74	216 781,37	195 893,26
67 - Charges exceptionnelles	1 580,15	851,52	3 489,00	2 467,76
Chap 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 463 621,37	2 387 208,85	2 442 781,28	2 565 712,98
Provisions	0,00	119 169,00	0,00	0,00
Chap 022 - Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
Chap 023 - Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES	20 275 204,62	20 003 892,51	20 195 073,85	20 277 269,90
013 - Atténuations de charges	77 379,54	181 012,89	294 080,74	308 053,53
70 - Produits des services du domaine et ventes diverses	735 366,48	841 510,54	990 575,15	632 032,75
74 - Participations des Départements	9 449 000,00	9 000 000,00	9 000 000,00	9 000 000,00
74 - Participations des Communes et EPCI	9 467 828,36	9 472 952,23	9 568 270,60	9 536 241,54
75 - Autres produits de gestion courante	51 820,47	61 170,74	98 878,24	120 718,69
76 - Produits financiers	74 264,64	76 792,96	69 729,47	62 604,56
77 - Produits exceptionnels	228 697,96	128 842,30	122 717,72	83 581,51
78 - Reprises sur amortissements et provisions			498,44	2 410,09
Chap 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	514 776,90	543 268,22	612 122,96	614 640,34
TOTAL DES RECETTES	20 599 134,35	20 305 549,88	20 756 873,32	20 360 283,01
SOLDE EXERCICE	323 929,73	301 657,37	561 799,47	83 013,11
Résultat de fonctionnement reporté	778 122,48	1 102 052,21	1 403 709,58	1 965 509,05
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 102 052,21	1 403 709,58	1 965 509,05	2 048 522,16

EVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DES BP 2017 A 2022

INTITULE	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	PROJET DOB 2022
011 - Charges à caractère général	3 511 128,56	3 453 152,23	3 287 857,60	3 195 618,54	3 201 117,98	3 457 592,58
012 - Charges de personnel et frais assimilés	14 189 500,00	14 032 500,00	14 532 000,00	14 620 000,00	14 540 000,00	14 394 144,59
65 - Autres charges de gestion courante	184 200,00	182 500,00	183 200,00	193 300,00	187 900,00	190 800,00
66 - Charges financières	310 000,00	241 000,00	236 000,00	208 000,00	208 000,00	171 000,00
67 - Charges exceptionnelles	2 000,00	2 000,00	2 000,00	3 000,00	5 000,00	8 000,00
Chap 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 380 000,00	2 415 000,00	2 450 000,00	2 570 000,00	2 570 000,00	2 870 000,00
Provisions	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chap 022 - Dépenses imprévues	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
Chap 023 - Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES	20 596 828,56	20 396 152,23	20 711 057,60	20 809 918,54	20 732 017,98	21 111 537,17
013 - Atténuations de charges	27 000,00	181 000,00	209 000,00	200 000,00	193 000,00	207 000,00
70 - Produits des services du domaine et ventes diverses	515 000,00	615 000,00	729 000,00	762 000,00	640 000,00	640 000,00
74 - Participations des Départements	9 849 000,00	9 449 000,00	9 500 000,00	9 500 000,00	9 500 000,00	9 500 000,00
74 - Participations des Communes et EPCI	9 467 828,56	9 472 952,23	9 479 357,60	9 514 118,54	9 530 517,98	9 793 337,17
75 - Autres produits de gestion courante	57 000,00	52 000,00	112 500,00	127 000,00	163 500,00	174 000,00
76 - Produits financiers	100 000,00	77 000,00	70 000,00	63 000,00	55 000,00	48 000,00
77 - Produits exceptionnels	6 000,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00	8 000,00
Chap 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	575 000,00	543 200,00	605 200,00	637 800,00	644 000,00	741 200,00
TOTAL DES RECETTES	20 596 828,56	20 396 152,23	20 711 057,60	20 809 918,54	20 732 017,98	21 111 537,17

ANALYSE PROSPECTIVE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2022 A 2023

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous une projection budgétaire pour la période 2022 à 2023.

Les hypothèses d'évolution mises en œuvre sont :

Pour les dépenses

- le chapitre 011, la projection a été réalisée en appliquant une évolution de 1,5%.
- le chapitre 012, pour 2022 l'évolution des rémunérations des agents permanents est réalisée par l'application d'un taux de GVT (glissement vieillesse technicité) de 1,2%.

Pour ce qui est de la revalorisation des indemnités et allocations des SPV, le taux d'IPCH de 1,5% a été retenu. A noter que, comme pour 2021, les propositions 2022 et 2023 ne comprennent pas l'impact d'une réforme du mode de financement du compte d'engagement citoyen CEC.

Pour les recettes

L'évolution sur 2022 et 2023 se traduit par une légère diminution des recettes attendues sur les chapitres 013 «Atténuations de charge». Cette diminution est liée à la fin de la mise à

disposition en novembre 2023 d'un agent pour laquelle nous percevons le remboursement des rémunérations.

Le niveau d'interventions réalisées au titre des indisponibilités ambulancières, « carences » semble stabilisé depuis 2020, les montants prévisionnels du chapitre 70 devraient donc se maintenir.

Le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » intègre la location de l'ensemble des logements situés à Brive.

Les opérations d'ordre qui prennent en compte la neutralisation des investissements liés aux bâtiments sont reconduites.

Il ressort de la mise en œuvre de ces différentes mesures que les exercices budgétaires 2022 et 2023 seraient déficitaires et ce malgré des projections budgétaires établies sur la base d'une augmentation mesurée des dépenses et l'application d'un taux d'inflation à 1,5%.

Comme le montre le tableau ci-dessous, le principe retenu est d'utiliser prioritairement l'excédent cumulé des exercices antérieurs ainsi qu'une revalorisation des contributions des collectivités locales.

CHAPITRES	BUDGET EN COURS			BUDGETS PREVISIONNELS		
	BP 2021	Total 2021	PROJET CA 2021	BUDGET 2022	Variation de BP 2022 à BP 2023	BUDGET 2023 base BUDGET 2022
DEPENSES						
011 - Charges à caractère général	3 201 117,98	3 296 117,98	3 193 100,00	3 457 592,58	1,50%	3 509 456,47
012 - Charges de personnel et frais assimilés	14 540 000,00	15 211 000,00	15 142 700,00	15 087 400,00		15 289 762,80
Personnel titulaire (ETP + COS)	11 360 500,00	11 841 500,00	11 541 700,00	11 648 800,00	1,20%	11 788 585,60
Indemnités SPV	2 174 000,00	2 364 000,00	2 593 000,00	2 413 600,00	1,20%	2 442 563,20
disponibilités SPV	629 000,00	629 000,00	629 000,00	638 000,00	1,50%	647 570,00
NPFR	40 000,00	40 000,00	40 000,00	50 000,00		70 000,00
Allocation vétéranse Allocation fidélité	320 000,00	320 000,00	325 000,00	320 000,00	1,20%	323 840,00
MEDECINE	16 500,00	16 500,00	14 000,00	17 000,00	1,20%	17 204,00
Capital décès	0,00	0,00		0,00		0,00
65 - Autres charges de gestion courante (Ind élus et Subv UD...)	187 900,00	189 900,00	177 800,00	190 800,00	1,50%	193 662,00
66 - Charges financières	208 000,00	208 000,00	167 843,10	171 000,00		215 000,00
67 - Charges exceptionnelles	5 000,00	8 000,00	4 500,00	8 000,00	0,00%	8 000,00
Chap 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 570 000,00	2 625 000,00	2 701 035,57	2 870 000,00		2 870 000,00
68 - dotations aux amortissements et provisions (PFR / dépréciation actifs)						
Chap 022 - Dépenses imprévues	20 000,00	1 407 522,16		20 000,00	0,00%	20 000,00
Chap 023 - Virement à la section d'investissement	0,00	0,00		0,00		
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	20 732 017,98	22 945 540,14	21 386 978,67	21 804 792,58		22 105 881,27

CHAPITRES	BUDGET EN COURS			BUDGETS PREVISIONNELS		
	BP 2021	Total 2021	PROJET CA 2021	BUDGET 2022	Variation de BP 2022 à BP 2023	BUDGET 2023 base BUDGET 2022
RECETTES						
013 - Atténuations de charges	193 000,00	193 000,00	300 000,00	207 000,00	-3,38%	200 000,00
70 - Produits des services du domaine et ventes diverses	640 000,00	640 000,00	610 000,00	640 000,00		640 000,00
74 - Participations des Départements	9 500 000,00	9 500 000,00	9 200 000,00	9 500 000,00	0,00%	9 500 000,00
74 - Participations des Communes et EPCI	9 530 517,98	9 530 517,98	9 530 517,98	9 793 337,12	1,50%	9 940 237,18
75 - Autres produits de gestion courante	163 500,00	163 500,00	174 000,00	174 000,00	0,00%	174 000,00
76 - Produits financiers (intérêt emprunt cmes)	55 000,00	55 000,00	54 949,37	48 000,00	4,17%	50 000,00
77 - Produits exceptionnels	6 000,00	136 000,00	536 069,84	8 000,00	-25,00%	6 000,00
78 - Reprises sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00			
Chap 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	644 000,00	679 000,00	668 614,63	741 200,00	0,00%	741 200,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	20 732 017,98	20 897 017,98	21 074 151,82	21 111 537,12		21 251 437,18
RESULTAT DE L'EXERCICE N (recettes - dépenses de l'exercice)	0,00	-2 048 522,16	-312 826,85	-693 255,46		-854 444,09
REPRISE RESULTATS ANTERIEURS L002 - Résultats de fonctionnement reporté		2 048 522,16	2 048 522,16	1 735 695,31		1 042 439,85
RESULTAT EXERCICE AVANT AFFECTATION (Cumul résultat exercice N + résultat antérieur N-1)	0,00	0,00	1 735 695,31	1 042 439,85		187 995,76
Excédent de fonctionnement capitalisé						
SOLDE (à reporter en N+1)	0,00	0,00	1 735 695,31	1 042 439,85		187 995,76

~~CS-20~~

II - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Comme l'an passé, les projets d'investissements s'inscrivent dans une double volonté de maîtrise du niveau d'endettement et de conservation d'un maillage opérationnel sur l'ensemble du territoire départemental.

Pour 2022, la mise en œuvre du schéma directeur informatique (SDI) se poursuit avec une nouvelle tranche de 500 000 €.

Concernant les moyens de communication entre les véhicules de secours d'urgence aux personnes et le médecin régulateur du SAMU, après la phase initiale d'étude et d'acquisition des moyens en 2020 et 2021, l'année 2022 devrait correspondre à la finalisation du déploiement.

Sur le volet bâtiminaire, l'ensemble des programmations de travaux représente un budget d'environ 837 000 € dont 784 000 € pour les travaux à effectuer dans les CIS.

A/ LES RECETTES

⇒ Les recettes provenant de l'Etat

Le FCTVA devrait représenter 246 000 € en diminution de 251 000 € par rapport à 2021. Le FCTVA de 2021 correspondait au remboursement de la TVA relative aux dépenses d'équipement réalisées en 2019. Or, l'année 2019 a été une année importante en termes d'investissements - acquisition de matériel informatique (logiciels Oxio et Smartémis, changement de l'infrastructure de virtualisation), acquisition de l'EPS (Échelle Pivotante Séquentielle) affectée au CIS de Tulle, travaux de réhabilitation du CIS de Treignac et construction du CIS d'Eygurande.

⇒ Les recettes provenant des participations communales pour la construction des centres d'incendie et de secours.

Il s'agit des recettes provenant du remboursement par les communes au titre des constructions des centres d'incendie et de secours portées par le SDIS 19. Elles concernent les constructions des CIS de Bort-les-Orgues, Chamberet, Lapleau, Objat, Meyssac, Meymac, Montagnac, Bugeat, Peyrelevade, Vigeois, Egletons, Corrèze et Ussel. Elles représenteront 225 000€.

⇒ Les amortissements devraient être reconduits à hauteur de 2 870 000 €.

⇒ L'emprunt nécessaire pour équilibrer la section devrait se situer autour de 1 971 000 €

⇒ Capacité de désendettement

Le ratio relatif à la capacité de désendettement permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute (CAF brute).

En moyenne, une collectivité emprunte sur des durées de 15 années. Ainsi, une collectivité qui a une capacité de désendettement supérieure ou égale à 15 ans est déjà en situation critique. On considère généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11-12 ans. Le seuil de vigilance s'établirait à 10 ans.

Fin 2021, la capacité de désendettement du SDIS 19 devrait être d'environ 6,18 années. Ce ratio reste d'un bon niveau. Mais, il est à noter qu'il est en augmentation par rapport à ceux des dernières années qui étaient proches du seuil des 5 ans. Seuil habituellement reconnu comme une référence qualitative en la matière.

Cette augmentation s'explique par une très légère baisse de notre endettement (26 521 €), alors que notre capacité d'autofinancement diminue de façon plus importante 343 279 €. Cette baisse de la capacité d'autofinancement résulte d'un croisement de différents facteurs : choix d'utiliser prioritairement l'excédent budgétaire, diminution des recettes liées aux indisponibilités ambulancières avec en parallèle une augmentation des charges dont une grande partie est liée à des évolutions réglementaires (application des réformes statutaires).

Le projet de budget 2022 étant élaboré selon le même principe de non revalorisation des contributions locales, cette détérioration devrait être moindre. Sur la base du projet 2022 tel qu'il vous a été proposé ci-dessus, elle serait de 7,03 années.

	2017	2018	2019	2020	projet 2021	projet 2022
Montant de l'encours en fin d'année	10 010 922,17	10 780 214,62	10 664 649,98	10 218 183,58	10 191 662,49	10 087 645,00
Autofinancement = CAF BRUTE	2 084 800,16	2 115 022,00	2 350 536,98	1 991 585,75	1 648 306,09	1 435 544,59
Capacité de désendettement en année	4,80	5,10	4,54	5,13	6,18	7,03

B/ LES DEPENSES.

La section d'investissement est principalement composée de 3 postes de dépenses :

- l'acquisition de véhicules et de matériels (dont schéma directeur informatique),
- le programme bâtiminaire,
- le remboursement du capital de la dette.

⇒ En ce qui concerne les véhicules et le matériel

o Les véhicules

Depuis 2016, l'essentiel des prévisions d'investissement en matière de véhicules relève de la mise en application des dispositions de la SOP avec pour principe le respect d'une enveloppe de 1 000 000 € à l'exception des véhicules spécialisés.

L'idée directrice est de ne pas forcément se focaliser strictement sur ce montant mais de gérer au plus près les matériels et leur potentiel en termes de durée de vie. Ce mode de gestion se traduira parfois par une variation à la marge du montant des investissements d'une année sur l'autre soit par une diminution, soit si les circonstances le nécessitent, par un dépassement l'année suivante.

La prévision d'investissement 2022, élaborée dans ce cadre, devrait être proche de 950 000 €.

Le tableau ci-dessous, élaboré dans le cadre des travaux sur la SOP, a été mis à jour des acquisitions réalisées jusqu'en 2021.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
BEA	0	0	0	0	0	0	0
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
CCF	0	0	0	0	0	0	0
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
CCGC	0	0	0	0	0	0	0
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
CCR/CCFA	0	1	2	1	1	1	6
	0€	231 258,60 €	485 522,12 €	238 230,80 €	240 000,00 €	240 000,00 €	
CTU	0	0	0	0	1	2	3
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22 500,00 €	70 000,00 €	
EPA	1	0	0	0	0		1
	589 313,26 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
FPT	0	1	0	1	0	0	2
	0,00 €	246 693,56 €	0,00 €	252 542,92 €	0,00 €	0,00 €	
FTPSR	0	0	0	0	0	0	0
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
FPTL	0	0	0	0	1	1	2
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	215 000,00 €	225 000,00 €	
VL/VID	2	4	7	3	5	7	28
	18 795,17 €	76 998,88 €	140 440,93 €	56 270,28 €	93 783,80 €	133 000,00 €	
VLTT	0	2	3	0	3	2	10
	0,00 €	49 760,14 €	80 020,47 €	0,00 €	110 000,00 €	57 000,00 €	
VPC	0	0	0	0	0	0	0
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
VSAV	3	4	3	4	4	3	21
	234 074,31 €	319 402,04 €	246 967,74 €	339 199,12 €	340 000,00 €	249 000,00 €	
VSR	0	0	0	1	0	0	1
	0€	0€	0€	220 000,00 €	0€	0€	
VTP	0	0	0	0	1	0	1
	0€	0€	0,00 €	0€	30 000,00 €	0,00 €	
BATEAU	0	1	0	0	0	0	1
	0€	51 720,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	

Coût annuel	842 182,74 €	975 833,22 €	952 951,26 €	1 106 243,12 €	1 051 283,80 €	974 000,00 €
plan initial	942 000,00 €	1 019 000,00 €	1 127 000,00 €	1 014 000,00 €	1 077 000,00 €	
différence	99 817,26 €	43 166,78 €	174 048,74 €	-92 243,12 €	25 716,20 €	-974 000,00 €

o Le matériel

- Le matériel informatique et de transmission

L'ensemble des investissements en matière d'informatique, matériel et licence, ainsi que pour le domaine des transmissions est évalué à 890 410 €.

Ce montant prend en compte la mise en place d'une partie du Schéma directeur informatique. Cet investissement conséquent permet au SDIS d'améliorer l'ensemble de son système d'information tant au niveau administratif et technique qu'au niveau opérationnel.

Je vous rappelle qu'il s'agit d'un programme d'investissement pluriannuel évalué globalement à 2 000 000 €. Il doit être mis en œuvre sur 4 ans par le biais d'autorisations de programme qui ont été présentées au CASDIS du 12 décembre 2018. Pour 2022, une nouvelle tranche de 500 000 € est inscrite.

- Le matériel de défense incendie

Il s'agit pour l'essentiel d'investissements liés à l'acquisition ou au remplacement de matériels et d'équipements pour les véhicules d'intervention et les CIS. Sont également financés à ce titre certains types d'habillement de protection ou spécialisés (casques, vestes, surpantalons, équipement de plongée...). Une enveloppe d'environ 471 000 € est prévue.

⇒ Le programme bâtiminaire

Compte tenu des modes de financement, les investissements en matière de bâtiments réalisés par le SDIS sont de 3 types :

- les constructions et réhabilitations lourdes cofinancées par les communes et établissements publics de coopération intercommunale,
- les travaux d'entretien lourd des bâtiments du SDIS financés exclusivement par le SDIS,
- les travaux d'entretien courant financés par le SDIS.

Pour 2022, concernant les travaux d'entretien et de rénovation, l'enveloppe budgétaire s'établirait aux alentours de 837 000 € dont 784 000 € pour les CIS et 53 000 € pour les bâtiments administratifs de la direction et les logements situés dans l'enceinte du CIS de Brive.

En matière de constructions neuves, depuis 2019, elles relèvent d'un mode de financement différent. Dans ce cadre, la participation du SDIS représente 40 % du montant HT du projet, qui bénéficie également d'une participation de l'Etat via le mécanisme de la DETR. La mise en place de ce dispositif nécessite préalablement la signature de conventions de participation financière avec l'ensemble de communes concernées par ces CIS à savoir les communes relevant du secteur de 1^{er} appel.

A ce titre, les collectivités porteuses des projets pour la construction des CIS des secteurs de Beaulieu, Arnac-Pompadour et Donzenac ont perçus en 2020, le 1^{er} acompte de 100 000 € versé lors de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre. Selon l'avancée des projets, le solde de la subvention pourrait être versé d'ici la fin de l'exercice 2021.

En 2022, les projets de Lubersac et Argentat devraient bénéficier de ce mode de financement puisque les conventions ont été signées et les crédits nécessaires engagés respectivement sur les exercices 2020 et 2021. Aucune autre construction neuve n'étant envisagée sur 2022, il n'y a pas d'inscription de crédits au titre des subventions versées aux communes.

Comme chaque année, afin de tenir compte de l'avancée des travaux ou des projets, l'actualisation du plan pluriannuel de modernisation bâtementaire sera examinée lors de la séance de décembre consacrée au vote du budget primitif 2022.

⇒ L'endettement

- Répartition de la dette par type de risques

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	10 191 662,49 €	100,00%	1,62%
Variable	0,00 €	0,00%	0,00%
Ensemble des risques	10 191 662,49 €	100,00%	1,62%

- Répartition de la dette par prêteur

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD
BANQUE POSTALE	5 554 155,52 €	54,50%
CAISSE D'EPARGNE	2 333 718,92 €	22,90%
CREDIT AGRICOLE	2 303 788,05 €	22,60%
Ensemble des prêteurs	10 191 662,49 €	100,00%

- Rythme d'épuisement de la dette actuelle

	2021	2022	2023	2024	2025	...	2030
Encours moyen	10 789 801,66 €	9 557 072,17 €	8 262 444,42 €	7 042 201,10 €	5 813 603,67 €	...	1 024 769,69 €
Capital payé sur la période	1 326 521,09 €	1 322 017,49 €	1 242 280,68 €	1 222 824,69 €	1 233 659,99 €	...	576 224,12 €
Intérêts payés sur la période	173 232,18 €	156 613,83 €	131 506,57 €	110 146,64 €	88 827,65 €	...	13 044,31 €
Taux moyen sur la période	1,56%	1,58%	1,53%	1,50%	1,45%	...	1,16%

Pour 2022, en intégrant la prévision d'emprunt à souscrire fin 2021, le remboursement du capital de la dette est évalué à 1 372 000 €, en augmentation de 42 000 € par rapport au BP 2021.

⇒ Les opérations d'ordre

Elles devraient se situer à hauteur de 741 200 € (neutralisation des amortissements sur bâtiments et reprise de subventions).

Le total des dépenses d'investissement représenterait 5 311 710 €.

EVOLUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DES BP 2017 A 2022

Intitulé	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	PROJET DOB 2022
16 - Emprunts et dettes assimilées	955 000,00	1 131 000,00	1 281 000,00	1 317 000,00	1 333 000,00	1 375 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	72 000,00	50 000,00	489 200,00	573 360,00	564 500,00	523 000,00
204 - Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	1 140 000,00	760 000,00	460 000,00	0,00
21 - Immobilisations corporelles	1 986 000,00	1 767 990,00	2 109 950,00	2 252 450,00	2 196 200,00	1 763 010,00
23 - Immobilisations en cours	3 729 000,00	1 975 000,00	539 000,00	725 000,00	732 000,00	909 500,00
27 - Autres immobilisations financières	1 285 000,00	1 284 000,00	0,00	53 000,00	0,00	0,00
Chap 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	575 000,00	543 200,00	605 200,00	637 800,00	644 000,00	741 200,00
TOTAL DES DEPENSES	8 602 000,00	6 751 190,00	6 164 350,00	6 318 610,00	5 929 700,00	5 311 710,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves FCTVA	265 000,00	716 300,00	590 000,00	459 000,00	497 000,00	246 000,00
13 - Subventions d'investissement	1 310 000,00	1 309 000,00	23 000,00	302 000,00	0,00	0,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	4 417 000,00	2 065 890,00	2 848 350,00	2 724 610,00	2 590 700,00	1 970 710,00
27 - Autres immobilisations financières	230 000,00	245 000,00	253 000,00	263 000,00	272 000,00	225 000,00
Chap 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 380 000,00	2 415 000,00	2 450 000,00	2 570 000,00	2 570 000,00	2 870 000,00
Chap 021 - Virement de la section de fonctionnement						
Chap 024 - Produits des cessions des immobilisations						
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés						
TOTAL DES RECETTES	8 602 000,00	6 751 190,00	6 164 350,00	6 318 610,00	5 929 700,00	5 311 710,00
variation	4,18%	-21,52%	-8,69%	2,50%	-6,15%	-10,42%

CG-BD

III - LES INDICATEURS FINANCIERS

Afin de compléter votre information, vous trouverez ci-dessous quelques indicateurs sur l'état financier du SDIS 19.

Excédent Brut de Fonctionnement	2017	2018	2019	2020
	2 381 907,62	2 171 388,00	2 420 280,97	2 086 260,70

	AU 31/12/2017	AU 31/12/2018	AU 31/12/2019	AU 31/12/2020
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	17 811 583,25	17 616 683,66	17 752 292,57	17 711 556,92
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	20 084 357,65	19 762 281,66	20 144 750,36	19 745 642,67
EPARGNE DE GESTION	2 383 649,40	2 350 319,92	2 570 055,84	2 189 556,40
EPARGNE BRUTE = CAF BRUTE	2 084 800,16	2 115 022,00	2 350 536,98	1 991 585,75
EPARGNE NETTE = CAF NETTE	-1 314 821,28*	983 124,45	1 134 990,34	689 974,42

TAUX D'EPARGNE BRUTE (1)	10,48%	10,72%	11,69%	10,11%
--------------------------	--------	--------	--------	--------

(*) refinancement de deux emprunts en 2017

(1) Ce taux exprime la part des ressources qui ne sont pas mobilisées pour la couverture des charges courantes et qui sont disponibles pour investir. Le seuil de 8% est qualifié de prudentiel. En dessous la collectivité est considérée comme ne dégageant pas assez d'excédents de fonctionnement pour rembourser son capital et autofinancer son investissement.

Je vous remercie de bien vouloir prendre acte de la tenue des débats d'orientations budgétaires et de délibérer sur ce rapport à destination du conseil départemental.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

ARTICLE UNIQUE : donne acte à son président de la mise en œuvre du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2022.

Certifié conforme

Le président
du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours



Laurent DARTHOU

Transmis au représentant de l'Etat le : **30 NOV. 2021**

Affiché le : **03 DEC 2021**



SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA CORRÈZE



CORPS DÉPARTEMENTAL
DES SAPEURS-POMPIERS

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

N°CA-2021-04-04B

PRÉFECTURE DE LA CORRÈZE
REÇU LE

30 NOV. 2021

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

L'an deux mille vingt et un, le 5 novembre, à quatorze heures trente, le conseil d'administration dûment convoqué s'est réuni dans les locaux de la direction départementale des services d'incendie et de secours, avenue Evariste Galois à Tulle, sous la présidence de M. Laurent DARTHOU.

Date de la convocation : 13 octobre 2021

Secrétaire de séance : Mme Audrey BARTOUT

Etaient présents :

- Membres de droit : Pascal GRANET.
- Membres à voix délibérative : M. Laurent DARTHOU, M. Christophe ARFEUILLERE, M. Jean-Marie TAGUET, Mme Agnès AUDEGUIL, Mme Audrey BARTOUT, Mme Jacqueline CORNELISSEN, M. Jean-Jacques DELPECH, M. Jean-Jacques LAUGA, Mme Rosine ROBINET, Mme Sonia TROYA, M. François RATELADE, M. Francis DUBOIS, M. Michel BREUILH, M. Dominique CAYRE, M. Francis COMBY, M. Sébastien DUCHAMP, Mme Josette FARGETAS,
- Membres à voix consultative : Col. Franck TOURNIÉ, Docteur Rémi MATHIS, Lcl Marc MAZALEYRAT, Ltn Jean-François BEYLIER, Ltn Franck CEYRAC, Sch Frédéric COULIÉ, Sgt Clothilde FUMAT, Mme Céline MONS CHASTANET,
- Assistaient également à la séance : Col Stéphane CALIMACHE, Lcl Damien RICHARD, Mme Françoise RIVIERE,

Etaient excusés : Mme Salima SAA, Mme Claire BOUCHER, M. Pascal COSTE, Jacques AMAT, M. Gérard COIGNAC, M. Christophe PETIT, M. Julien BOUNIE, M. Gérard SOLER, Mme Emilie BOUCHETEIL, Mme Valérie TAURISSON, M. Eric ZIOLO, Cdt Jean-François ROCHE, Sch Mathieu CHAVEROUX, M. Vincent SEROZ.

OBJET

Rapport sollicitant la subvention du Conseil départemental - exercice 2022

RAPPORT

Le Conseil d'administration du SDIS doit, conformément aux dispositions de l'article L 3312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) concernant les départements et transposées aux SDIS, tenir un débat d'orientations budgétaires (DOB).

Bien que faisant l'objet d'une délibération, ce débat n'a pas de caractère décisionnel. Il s'agit d'un moment d'échanges sur les priorités et les évolutions de la situation financière du SDIS 19. Ce débat permet aux élus du CASDIS de préparer l'examen du budget primitif.

De plus, le CGCT prévoit que « le SDIS doit communiquer au Conseil Départemental un rapport concernant l'évolution des ressources et charges prévisibles au cours de l'année à venir ». Ce rapport doit également faire l'objet d'une délibération préalable du CASDIS.

Les finalités du débat d'orientations budgétaires et du rapport destiné au conseil départemental étant identiques, je sou mets à votre examen et à votre approbation, en l'absence de précisions réglementaires sur ce point, un seul et unique document.

☞

La préoccupation d'éviter de trop peser sur les budgets des collectivités partenaires tout en maintenant sa politique d'investissement notamment au travers de la réalisation des missions du SDIS, de la modernisation des centres d'incendie et de secours (CIS) et du schéma directeur informatique ont guidé l'élaboration des propositions budgétaires pour 2022. L'intégration des décisions prises dans le cadre de la sollicitation opérationnelle (SOP) se poursuivront en 2022, tant au niveau du fonctionnement que de l'investissement.

I - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

EVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A TRAVERS LES CA VOTES DE 2017 A 2020

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
FONCTIONNEMENT - RECETTES REELLES	20 084 357,45	19 762 281,66	20 144 750,36	19 745 642,67
pourcentage d'évolution	1,64%	-1,60%	1,94%	-1,98%
proportion sur recettes totales de fonctionnement	97,50%	97,32%	97,05%	96,98%

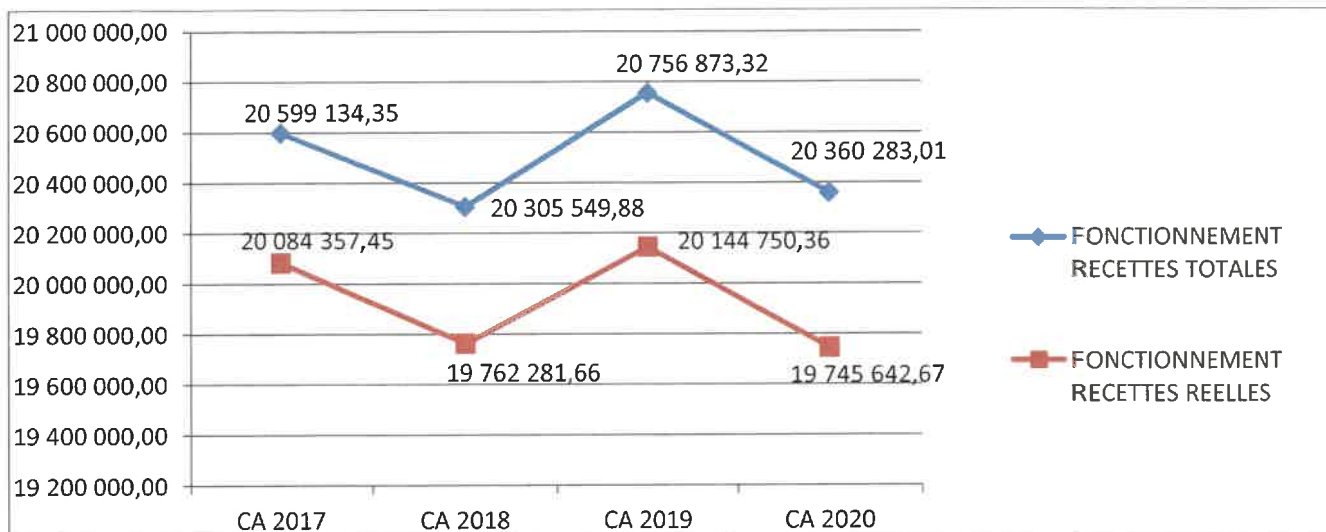
A TRAVERS LES BP 2017 A 2022 (DOB)

Libellé	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	Projet DOB 2022
SECTION DE FONCTIONNEMENT	20 596 828,56	20 396 152,23	20 711 057,60	20 809 918,54	20 732 017,98	21 111 537,17
variation	0,49%	-0,97%	1,54%	0,48%	-0,37%	1,83%

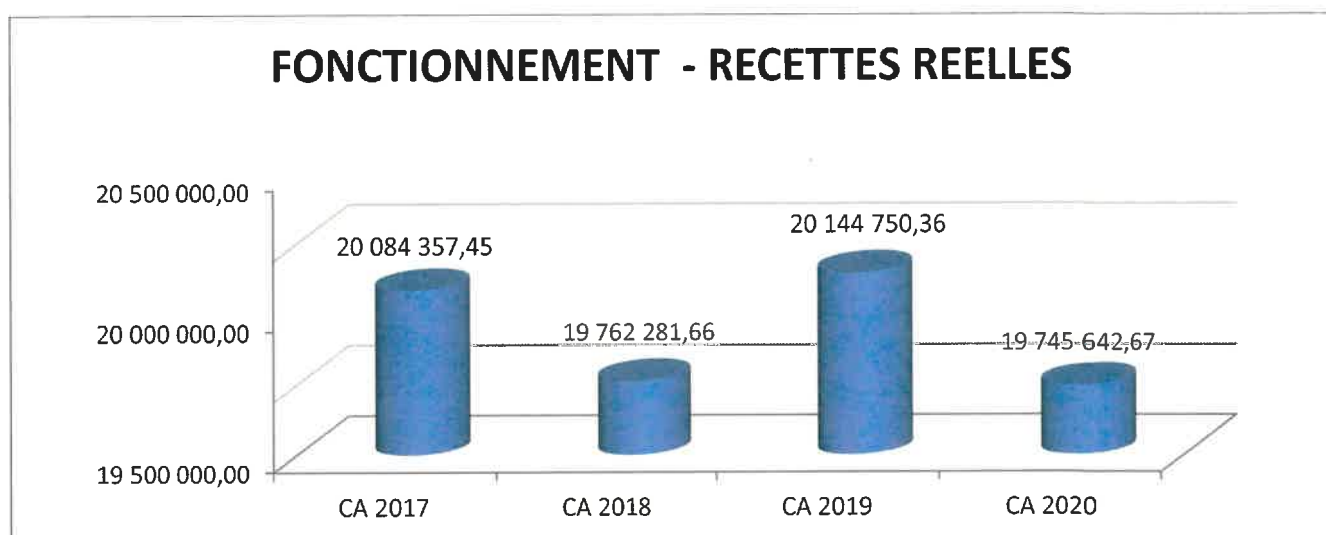
A/ LES RECETTES

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE 2017 A 2020

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
FONCTIONNEMENT RECETTES TOTALES	20 599 134,35	20 305 549,88	20 756 873,32	20 360 283,01
FONCTIONNEMENT RECETTES REELLES	20 084 357,45	19 762 281,66	20 144 750,36	19 745 642,67
FONCTIONNEMENT RECETTES POUR ORDRE	514 776,90	543 268,22	612 122,96	614 640,34



EVOLUTION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT DE 2017 A 2020

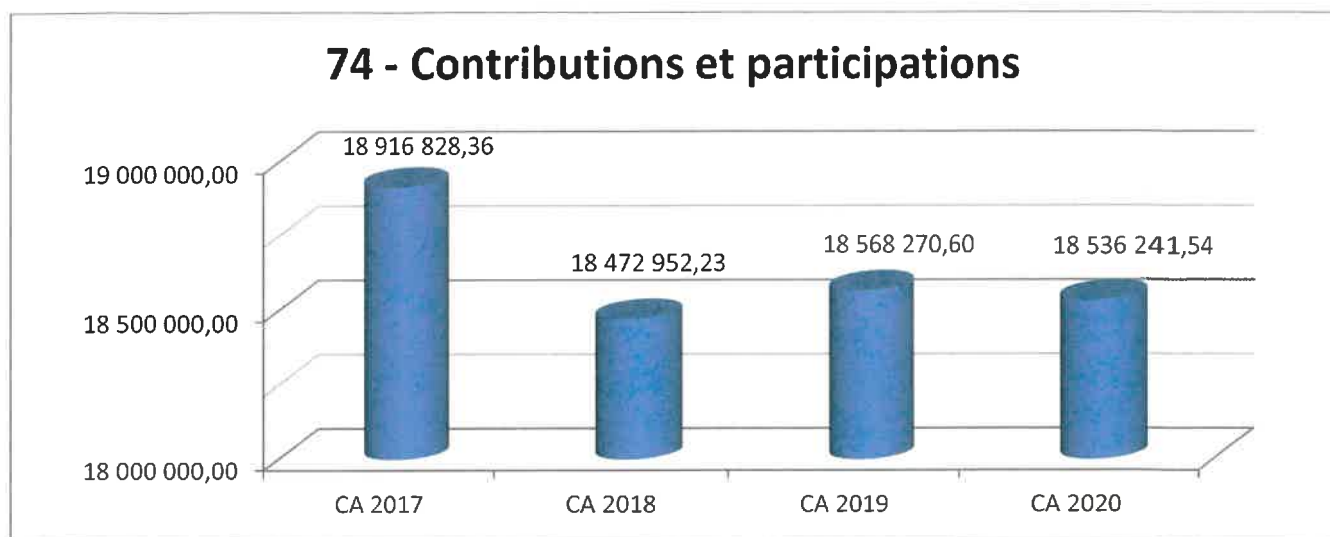


⇒ Contribution du département, des communes et EPCI

Ces contributions qui constituent des dépenses obligatoires pour ces collectivités représentent plus de 91% des recettes totales de fonctionnement du SDIS.

EVOLUTION Contributions et participations	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
FONCTIONNEMENT RECETTES TOTALES	20 599 134,35	20 305 549,88	20 756 873,32	20 360 283,01
FONCTIONNEMENT RECETTES REELLES	20 084 357,45	19 762 281,66	20 144 750,36	19 745 642,67
74 - Contributions et participations	18 916 828,36	18 472 952,23	18 568 270,60	18 536 241,54
pourcentage d'évolution	0,04%	-2,35%	0,52%	-0,17%
proportion sur recettes totales de fonctionnement	91,83%	90,97%	89,46%	91,04%
proportion sur recettes réelles de fonctionnement	94,19%	93,48%	92,17%	93,88%

74 - Contributions et participations



⇒ Contribution du département

Dans l'attente de l'élaboration de la prochaine convention de partenariat avec le Département, le projet de contribution 2022 reste plafonné à 9 500 000 €.

EVOLUTION DES CONTRIBUTIONS DU DEPARTEMENT DE 2017 A 2020

EVOLUTION Participations du Département	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
FONCTIONNEMENT RECETTES TOTALES	20 599 134,35	20 305 549,88	20 756 873,32	20 360 283,01
FONCTIONNEMENT RECETTES REELLES	20 084 357,45	19 762 281,66	20 144 750,36	19 745 642,67
7473 - Participations du Département	9 449 000,00	9 000 000,00	9 000 000,00	9 000 000,00
pourcentage d'évolution	0,00%	-4,75%	0,00%	0,00%
proportion sur recettes totales de fonctionnement	45,87%	44,32%	43,36%	44,20%
proportion sur recettes réelles de fonctionnement	47,05%	45,54%	44,68%	45,58%

Depuis 2015, le SDIS 19 a gelé l'évolution des participations des communes et EPCI. Cette décision découlait du principe d'utiliser prioritairement l'excédent de fonctionnement cumulé des exercices antérieurs (2 048 522,16 € constaté au compte administratif 2020).

L'examen des perspectives financières à court terme fait apparaître qu'il est désormais nécessaire de prévoir une réévaluation de ces participations.

Mettre en œuvre cette mesure dès 2022, permettrait d'atténuer l'impact d'une revalorisation reportée au terme de l'épuisement de l'excédent.

En effet, le croisement de l'évolution des dépenses et des recettes avec le gel du taux d'évolution des participations communales obligerait à une augmentation très conséquente dès 2023.

Le chapitre ci-après (page 13-14) portant sur l'« analyse prospective de la section de fonctionnement 2022 à 2023 » vous donne le détail de cette étude prospective.

⇒ Contributions des communes et EPCI

Pour 2022, il est proposé d'appliquer une augmentation de 2,8 % correspondant au taux d'IPCH de septembre 2021 (indice des prix à la consommation harmonisé). Pour information, si le montant des contributions avait été régulièrement réévalué depuis 2015, il serait pour l'année 2022 de 10 277 891,99 € soit un différentiel de près de 484 554,72 € avec celui qui sera appelé en 2022.

➤ Contingent incendie

J'attire votre attention sur le fait qu'au-delà de la revalorisation proposée, les contributions communales et des EPCI peuvent également varier à la hausse ou à la baisse, selon qu'une commune connaisse une évolution de démographie ou de son potentiel fiscal.

Les calculs sont effectués sur la base du tableau de recensement des populations fourni par les services préfectoraux.

➤ Contributions de transfert

A l'origine, ces contributions de transfert ont été déterminées à partir des budgets communaux consacrés au fonctionnement des CIS avant leur transfert au SDIS. Depuis, chaque année le CASDIS a, par délibération, défini leur nouveau montant en déterminant le taux d'évolution à appliquer.

Il vous est proposé, à l'instar des contributions du contingent incendie, de procéder à une réévaluation de 2,8% au titre de 2022.

EVOLUTION DES CONTRIBUTIONS DES COMMUNES ET EPCI DE 2017 A 2020

EVOLUTION Contributions Communes et EPCI	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
FONCTIONNEMENT RECETTES TOTALES	20 599 134,35	20 305 549,88	20 756 873,32	20 360 283,01
FONCTIONNEMENT RECETTES REELLES	20 084 357,45	19 762 281,66	20 144 750,36	19 745 642,67
7474 et 7475 - Contributions Communes et EPCI	9 467 828,36	9 472 952,23	9 568 270,60	9 536 241,54
pourcentage d'évolution	0,07%	0,05%	1,01%	-0,33%
proportion sur recettes totales de fonctionnement	45,96%	46,65%	46,10%	46,84%
proportion sur recettes réelles de fonctionnement	47,14%	47,93%	47,50%	48,30%

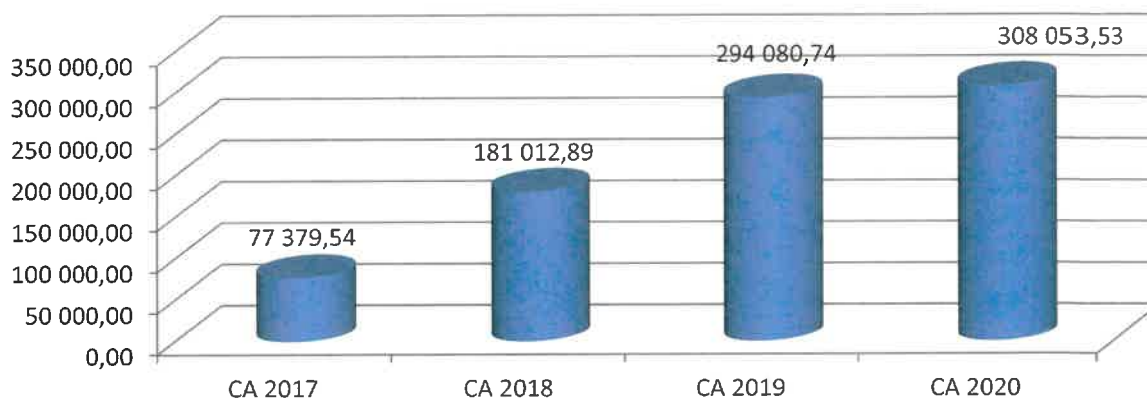
⇒ Recettes provenant des remboursements de rémunération et des services facturés par le SDIS

- Le chapitre 013 « atténuations de charge » correspond aux recettes liées à des remboursements de rémunérations. En 2019 et 2020, une augmentation importante a été constatée sur ce chapitre. Elle s'explique par les remboursements des traitements d'agents en congé de longue maladie ou de longue durée, d'agents en arrêt maladie suite à des accidents de travail et de deux agents mis à la disposition à la DGSCGC et de l'ENSOSP. Un agent en congé de longue durée a fait valoir ses droits à la retraite au cours de l'année 2020 et un autre au cours de l'année 2021.

Le montant de la prévision de recettes de ce chapitre est évalué à 207 000 € pour 2022.

EVOLUTION DES ATTENUATIONS DE CHARGES	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
FONCTIONNEMENT RECETTES TOTALES	20 599 134,35	20 305 549,88	20 756 873,32	20 360 283,01
FONCTIONNEMENT RECETTES REELLES	20 084 357,45	19 762 281,66	20 144 750,36	19 745 642,67
013 - Atténuations de charges	77 379,54	181 012,89	294 080,74	308 053,53
pourcentage d'évolution	838,15%	133,93%	62,46%	4,75%
proportion sur recettes totales de fonctionnement	0,38%	0,89%	1,42%	1,51%
proportion sur recettes réelles de fonctionnement	0,39%	0,92%	1,46%	1,56%

013 - Atténuations de charges



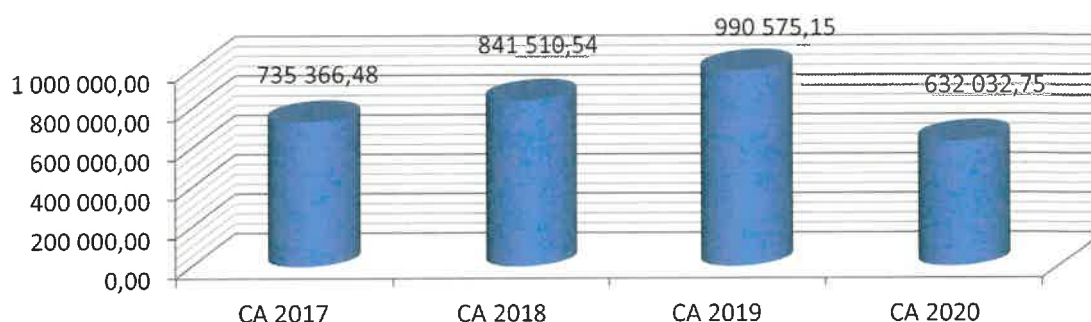
- Le chapitre 70 permet l'encaissement des recettes liées à différents services ou interventions assurés par le SDIS. Il correspond notamment à la facturation pour la prise en charge des carences des transports sanitaires, les services de sécurité assurés à l'occasion de diverses manifestations, la mise à disposition de personnel dans le cadre de la surveillance de baignade réalisée pour les communes, le remboursement des frais de formation lorsque le SDIS en est l'organisateur, etc...

La recette attendue sur ce chapitre est maintenue à 640 000 €.

Pour mémoire, la mise en place d'un système d'astreinte ambulancière fin 2019 (2 ambulances sur le secteur de Brive et 1 sur le secteur de Tulle) a contribué à une diminution des interventions des CIS sur les secteurs concernés. Ainsi, après une baisse des recettes sur ce motif en 2020, on constate une stabilisation en 2021 qui me conduit à proposer un maintien du montant de recettes.

EVOLUTION DES Produits des services du domaine et ventes diverses	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
FONCTIONNEMENT RECETTES TOTALES	20 599 134,35	20 305 549,88	20 756 873,32	20 360 283,01
FONCTIONNEMENT RECETTES REELLES	20 084 357,45	19 762 281,66	20 144 750,36	19 745 642,67
70 - Produits des services du domaine et ventes diverses	735 366,48	841 510,54	990 575,15	632 032,75
pourcentage d'évolution	17,77%	14,43%	17,71%	-36,20%
proportion sur recettes totales de fonctionnement	3,57%	4,14%	4,77%	3,10%
proportion sur recettes réelles de fonctionnement	3,66%	4,26%	4,92%	3,20%

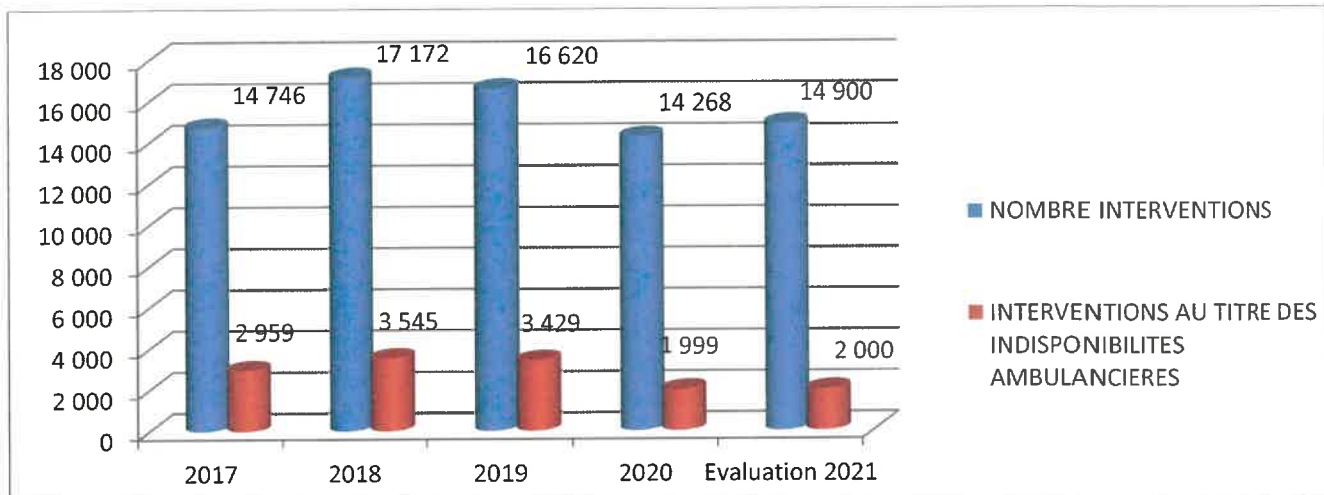
70 - Produits des services du domaine et ventes diverses



*

EVOLUTION DES INTERVENTIONS POUR INDISPONIBILITE AMBULANCIERE

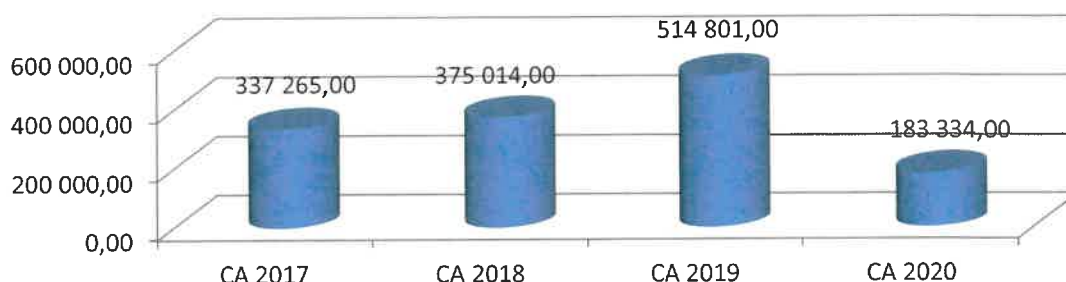
EVOLUTION DU NOMBRE D'INTERVENTIONS POIDS DES INDISPONIBILITES AMBULANCIERES	2017	2018	2019	2020	Evaluation 2021 (projection des interventions de janvier à septembre 2021)
NOMBRE INTERVENTIONS	14 746	17 172	16 620	14 268	14 900
INTERVENTIONS AU TITRE DES INDISPONIBILITES AMBULANCIERES	2 959	3 545	3 429	1 999	2 000
pourcentage d'évolution	33,83%	19,80%	-3,27%	-41,70%	0,05%
proportion sur l'ensemble des interventions	20,07%	20,64%	20,63%	14,01%	13,42%



EVOLUTION DES RECETTES LIEES AUX INTERVENTIONS POUR INDISPONIBILITE AMBULANCIERE

EVOLUTION DES Recettes liées aux carences	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
FONCTIONNEMENT RECETTES TOTALES	20 599 134,35	20 305 549,88	20 756 873,32	20 360 283,01
FONCTIONNEMENT RECETTES REELLES	20 084 357,45	19 762 281,66	20 144 750,36	19 745 642,67
EXTRAIT Article 70878-Remboursements de frais par des tiers - indisponibilité ambulancière	337 265,00	375 014,00	514 801,00	183 334,00
pourcentage d'évolution	32,38%	11,19%	37,28%	-64,39%
proportion sur recettes totales de fonctionnement	1,64%	1,85%	2,48%	0,90%
proportion sur recettes réelles de fonctionnement	1,68%	1,90%	2,56%	0,93%

EXTRAIT Article 70878-Remboursements de frais par des tiers - indisponibilité ambulancière



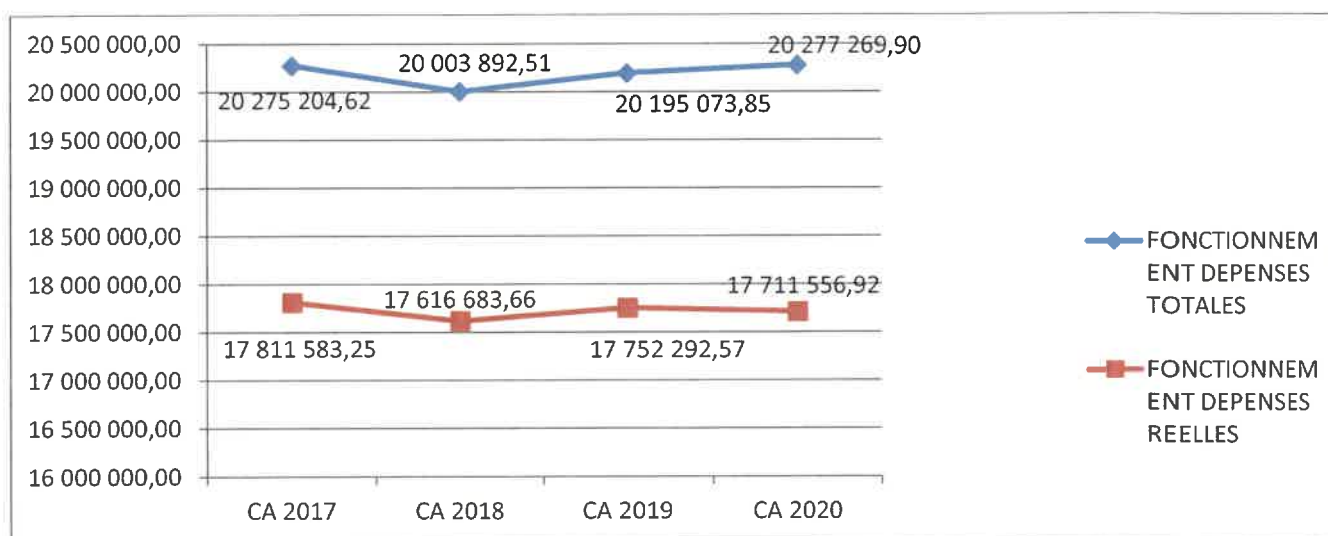
B/ LES DEPENSES

Les charges de la section de fonctionnement sont essentiellement constituées :

- des charges à caractère général regroupées dans le chapitre 011,
- des dépenses de personnel qui relèvent du chapitre 012,
- des charges financières du chapitre 66 correspondant à des intérêts d'emprunts,
- des opérations d'ordre du chapitre 042 principalement composées de la dotation aux amortissements.

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE 2017 A 2020

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
FONCTIONNEMENT DEPENSES TOTALES	20 275 204,62	20 003 892,51	20 195 073,85	20 277 269,90
FONCTIONNEMENT DEPENSES REELLES	17 811 583,25	17 616 683,66	17 752 292,57	17 711 556,92
FONCTIONNEMENT DEPENSES POUR ORDRE	2 463 621,37	2 387 208,85	2 442 781,28	2 565 712,98



⇒ Charges à caractère général - chapitre 011

Ces dépenses correspondent aux charges courantes de fonctionnement. Elles représentent un peu moins de 15% des dépenses de fonctionnement.

La prévision de ce type de dépenses reste difficile en raison du caractère aléatoire lié à des circonstances d'ordre climatique pour le volet énergie mais également dépendant de l'activité opérationnelle et de l'évolution des conditions sanitaires liées au Covid. En effet, le nombre et le type de sinistres influencent le niveau de dépenses du chapitre 011.

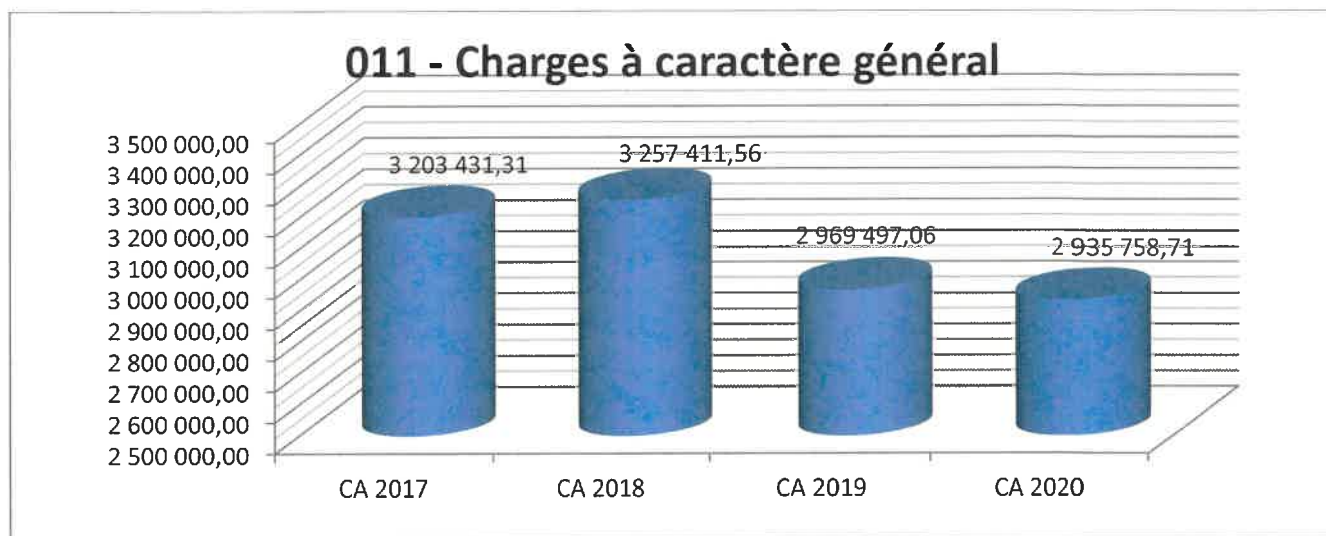
Globalement pour 2022, les besoins de financement du chapitre 011 devrait s'établir aux alentours de 3 458 000 € en augmentation de près de 158 000 € par rapport aux crédits affectés à ce chapitre sur l'année 2021, soit une hausse d'environ de 4,7 %.

Cette augmentation étant une moyenne, tous les postes comptables n'évoluent pas de la même façon et beaucoup de postes sont reconduits d'une année sur l'autre.

Les postes qui enregistrent de fortes augmentations, les produits pharmaceutiques, les équipements et matériels de secours en raison d'achats nouveaux ou de remplacements. Augmentent également le poste entretien et réparation de matériel en raison notamment de l'entretien de 19 pylônes haubanés. Les frais de maintenance de divers équipements et logiciels, les frais de nettoyage des locaux ainsi que les frais de téléphonie participent à l'augmentation de ce chapitre.

EVOLUTION DES CHARGES A CARACTERE GENERAL DE 2017 A 2020

EVOLUTION DES CHARGES A CARACTERE GENERAL	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
FONCTIONNEMENT DEPENSES TOTALES	20 275 204,62	20 003 892,51	20 195 073,85	20 277 269,90
FONCTIONNEMENT DEPENSES REELLES	17 811 583,25	17 616 683,66	17 752 292,57	17 711 556,92
011 - Charges à caractère général	3 203 431,31	3 257 411,56	2 969 497,06	2 935 758,71
pourcentage d'évolution	0,62%	1,69%	-8,84%	-1,14%
proportion sur dépenses totales de fonctionnement	15,80%	16,28%	14,70%	14,48%
proportion sur dépenses réelles de fonctionnement	17,99%	18,49%	16,73%	16,58%



⇒ Charges de personnel - chapitre 012

Ce chapitre en supportant plus de 70% des dépenses de fonctionnement, constitue le premier poste de dépenses du SDIS 19. La prévision budgétaire 2022 est évaluée à 14 394 150 €.

Par contre, ce chapitre sera ajusté lors du vote du BS 2022 en intégrant le résultat de fonctionnement reporté.

1) Les personnels statutaires

L'évaluation financière des rémunérations et charges des personnels statutaires prend en compte les évolutions réglementaires imposées au niveau national. Les effets de la réforme générale du PPCR (parcours professionnel, carrières, rémunérations) programmée sur la période 2016 - 2021 et de la réévaluation de la prime de feu perdurent sur 2022. Le taux de GVT (glissement vieillesse technicité) mis en œuvre est de 1,2 %.

En l'absence d'intégration anticipée du résultat, un complément de crédits devra être inscrit en 2022 lors du vote du BS afin de réabonder certains articles qui ont été limités. Sont notamment concernés les articles relatifs à la rémunération des personnels titulaires.

2) Les sapeurs-pompiers volontaires

Les bases d'indemnisation horaire des sapeurs-pompiers volontaires sont fixées par arrêté ministériel. La dernière réévaluation a été faite au 1^{er} juillet 2021.

L'enveloppe de l'indemnisation des SPV est évaluée à près de 3 250 000 € mais un complément d'inscription sera effectué lors du vote du BS en fonction des besoins après 5 mois d'activité.

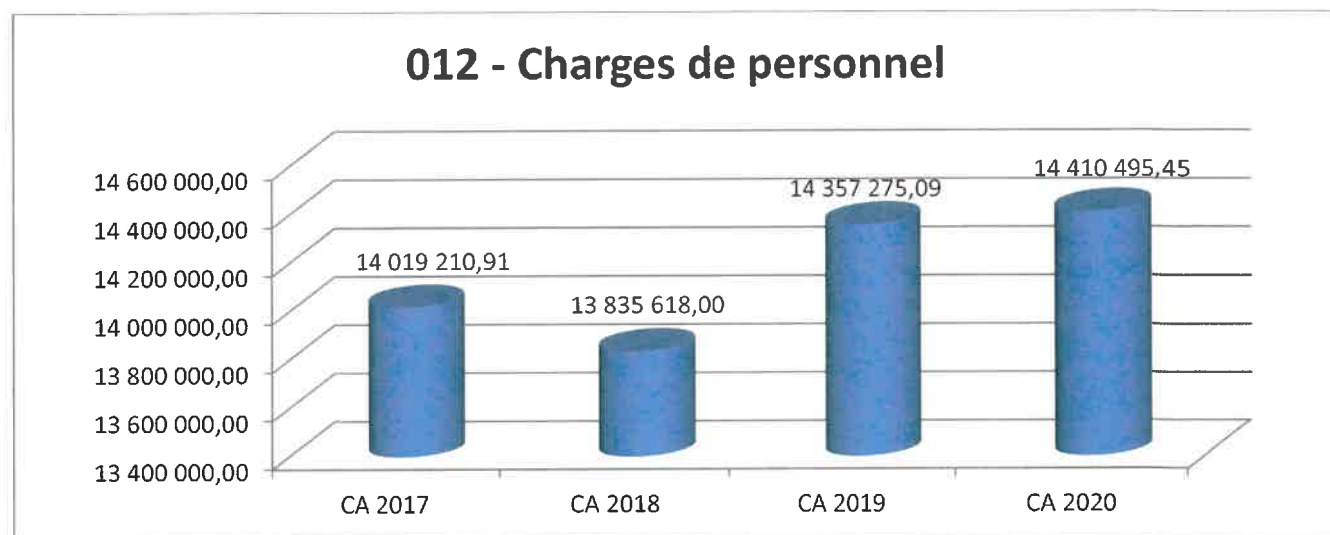
La proposition pour la NPFR (nouvelle prestation de fidélisation et de reconnaissance) du volontariat est revalorisée par rapport à 2021. La prévision de cette dépense reste toujours difficile car elle dépend de la volonté des SPV de mettre fin à leur engagement. Je souhaite maintenir votre vigilance sur cette dépense. Si jusqu'à présent l'évolution reste mesurée, il faut garder en mémoire que d'ici quelques années, l'accumulation des pensions à verser la fera fortement progresser.

La crainte d'une évolution plus rapide nous avait conduit à mettre en place une mesure de provisionnement de 50 000 € en 2018. Ensuite, la stagnation constatée sur les appels de fond entre 2019 et 2020, nous a amené à ne pas renouveler cette provision.

Je vous précise également, qu'en l'absence d'information sur le nouveau mode de financement du compte engagement citoyen CEC, aucune prévision n'est intégrée dans le présent projet d'orientations budgétaires. Pour mémoire, le CEC est une mesure datant de 2017 qui prévoit l'octroi d'un crédit de 20 heures pour tout engagement ou réengagement quinquennal de SPV (avec un plafond de 60 heures). Le but étant par le biais de ce crédit d'heures de faciliter les formations en vue de favoriser l'insertion et la mobilité professionnelle. Actuellement, l'impact financier n'existe que lorsque le SPV sollicite l'utilisation de son crédit d'heures et reste faible car très peu demandé. La réforme consiste en la monétisation dès le départ de ce crédit d'heures. Ceci nécessitant de provisionner auprès de la Caisse de dépôts et de consignation CDC une somme pour chaque nouvel engagement ou réengagement de SPV qu'il soit ensuite utilisé ou non.

EVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL DE 2017 A 2020

EVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
FONCTIONNEMENT DEPENSES TOTALES	20 275 204,62	20 003 892,51	20 195 073,85	20 277 269,90
FONCTIONNEMENT DEPENSES REELLES	17 811 583,25	17 616 683,66	17 752 292,57	17 711 556,92
012 - Charges de personnel	14 019 210,91	13 835 618,00	14 357 275,09	14 410 495,45
pourcentage d'évolution		-0,77%	3,77%	0,37%
proportion sur dépenses totales de fonctionnement	69,14%	69,16%	71,09%	71,07%
proportion sur dépenses réelles de fonctionnement	78,71%	78,54%	80,88%	81,36%



⇒ Intérêts d'emprunts - chapitre 66

Pour l'année 2022, les intérêts d'emprunt sont réduits à 171 000 €.

EVOLUTION DES INTERETS D'EMPRUNTS DE 2017 A 2020

EVOLUTION DES FRAIS FINANCIERS	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
FONCTIONNEMENT DEPENSES TOTALES	20 275 204,62	20 003 892,51	20 195 073,85	20 277 269,90
FONCTIONNEMENT DEPENSES REELLES	17 811 583,25	17 616 683,66	17 752 292,57	17 711 556,92
66 - Charges financières	410 515,67	230 573,74	216 781,37	195 893,26
pourcentage d'évolution	38,30%	-43,83%	-5,98%	-9,64%
proportion sur dépenses totales de fonctionnement	2,02%	1,15%	1,07%	0,97%
proportion sur dépenses réelles de fonctionnement	2,30%	1,31%	1,22%	1,11%

Pour mémoire, la forte augmentation en 2017 correspond à la prise en compte des frais financiers liés au refinancement de deux emprunts. Ce refinancement avait nécessité le versement d'indemnités de rachat anticipé d'environ 133 000 € qui s'étaient ajoutées aux 277 000 € des intérêts des emprunts en cours.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution théorique des intérêts d'emprunt de 2017 à 2020 hors cout du rachat anticipé opéré en 2017.

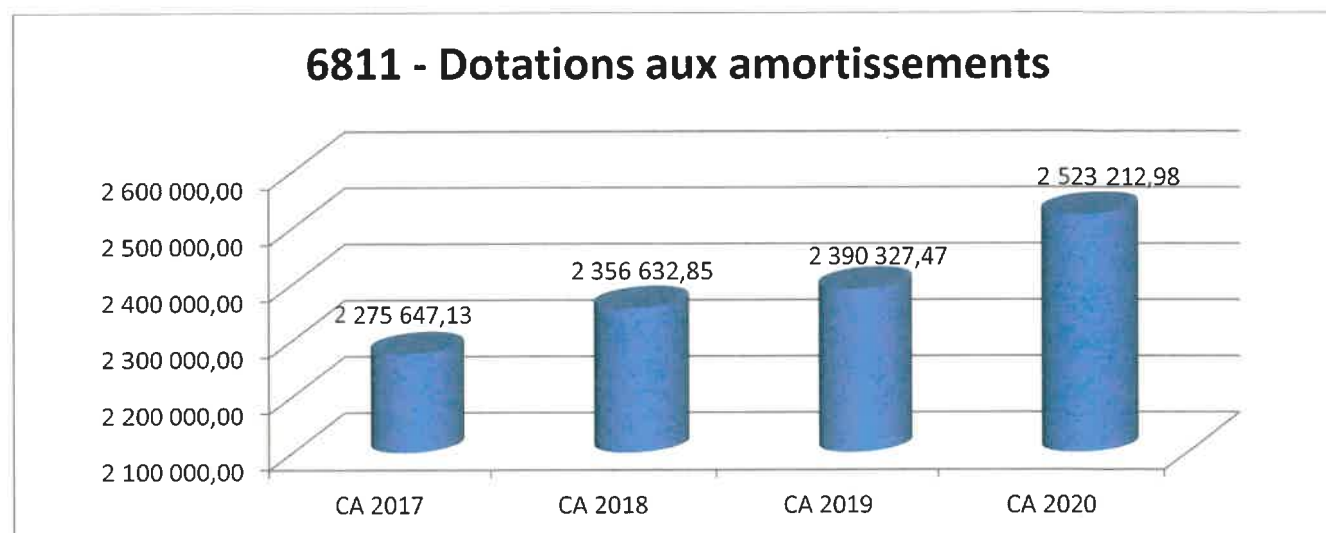
	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
66 - Charges financières (hors remboursement anticipé 2017)	277 094,24	230 573,74	216 781,37	195 893,26
pourcentage d'évolution	-6,65%	-16,79%	-5,98%	-9,64%

⇒ Les amortissements - chapitre 042

La dotation aux amortissements inscrite pour 2 870 000 € pour 2022 représente une partie importante de l'épargne du SDIS puisqu'elle correspond à plus de 50% environ des recettes de la section d'investissement (hors neutralisation).

EVOLUTION DES DOTATIONS D'AMORTISSEMENTS DE 2017 A 2020

EVOLUTION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
FONCTIONNEMENT DEPENSES TOTALES	20 275 204,62	20 003 892,51	20 195 073,85	20 277 269,90
FONCTIONNEMENT DEPENSES REELLES	17 811 583,25	17 616 683,66	17 752 292,57	17 711 556,92
6811 - Dotations aux amortissements	2 275 647,13	2 356 632,85	2 390 327,47	2 523 212,98
pourcentage d'évolution	1,11%	3,56%	1,43%	5,56%
proportion sur dépenses totales de fonctionnement	11,22%	11,78%	11,84%	12,44%
proportion sur dépenses réelles de fonctionnement	12,78%	13,38%	13,46%	14,25%



VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Pour conclure, la section de fonctionnement 2022 devrait s'équilibrer autour de 21,1 millions d'euros. Elle présenterait une augmentation d'environ 400 000 € par rapport au BP 2021 et 300 000 € par rapport au BP 2020.

Il vous est rappelé, que comme pour les exercices précédents, pour arriver à trouver cet équilibre budgétaire et en l'absence de réintégration anticipée du résultat, certains postes ne sont pas évalués à leurs besoins annuels pour 2022.

Globalement, ce sont environ 690 000 € de dépenses qui sont mises en attente d'affectation du résultat 2021. A l'issue du compte administratif 2020, le résultat cumulé des exercices antérieurs est de 2 048 522,16 €. Il va donc permettre d'abonder ces articles sous-évalués dès le BS 2022. Ce qui permet de limiter l'augmentation des participations départementales, communales et des EPCI.

Je souhaite attirer votre attention sur le fait qu'en 2021 le même procédé a été mis en œuvre. La prévision de résultat pour 2021 serait déficitaire d'environ 300 000 € qui seront donc financés, comme prévu, par l'excédent des exercices antérieurs. Comme indiqué précédemment le budget 2022 sera également financé par ce moyen.

EVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT-CA VOTES DE 2017 A 2020

INTITULE	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
011 - Charges à caractère général	3 203 431,31	3 257 411,56	2 969 497,06	2 935 758,71
012 - Charges de personnel et frais assimilés	14 019 210,91	13 835 618,00	14 357 275,09	14 410 495,45
65 - Autres charges de gestion courante	176 845,21	173 059,84	205 250,05	166 941,74
66 - Charges financières	410 515,67	230 573,74	216 781,37	195 893,26
67 - Charges exceptionnelles	1 580,15	851,52	3 489,00	2 467,76
Chap 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 463 621,37	2 387 208,85	2 442 781,28	2 565 712,98
Provisions	0,00	119 169,00	0,00	0,00
Chap 022 - Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
Chap 023 - Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES	20 275 204,62	20 003 892,51	20 195 073,85	20 277 269,90
013 - Atténuations de charges	77 379,54	181 012,89	294 080,74	308 053,53
70 - Produits des services du domaine et ventes diverses	735 366,48	841 510,54	990 575,15	632 032,75
74 - Participations des Départements	9 449 000,00	9 000 000,00	9 000 000,00	9 000 000,00
74 - Participations des Communes et EPCI	9 467 828,36	9 472 952,23	9 568 270,60	9 536 241,54
75 - Autres produits de gestion courante	51 820,47	61 170,74	98 878,24	120 718,69
76 - Produits financiers	74 264,64	76 792,96	69 729,47	62 604,56
77 - Produits exceptionnels	228 697,96	128 842,30	122 717,72	83 581,51
78 - Reprises sur amortissements et provisions			498,44	2 410,09
Chap 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	514 776,90	543 268,22	612 122,96	614 640,34
TOTAL DES RECETTES	20 599 134,35	20 305 549,88	20 756 873,32	20 360 283,01
SOLDE EXERCICE	323 929,73	301 657,37	561 799,47	83 013,11
Résultat de fonctionnement reporté	778 122,48	1 102 052,21	1 403 709,58	1 965 509,05
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 102 052,21	1 403 709,58	1 965 509,05	2 048 522,16

EVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DES BP 2017 A 2022

INTITULE	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	PROJET DOB 2022
011 - Charges à caractère général	3 511 128,56	3 453 152,23	3 287 857,60	3 195 618,54	3 201 117,98	3 457 592,58
012 - Charges de personnel et frais assimilés	14 189 500,00	14 032 500,00	14 532 000,00	14 620 000,00	14 540 000,00	14 394 144,59
65 - Autres charges de gestion courante	184 200,00	182 500,00	183 200,00	193 300,00	187 900,00	190 800,00
66 - Charges financières	310 000,00	241 000,00	236 000,00	208 000,00	208 000,00	171 000,00
67 - Charges exceptionnelles	2 000,00	2 000,00	2 000,00	3 000,00	5 000,00	8 000,00
Chap 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 380 000,00	2 415 000,00	2 450 000,00	2 570 000,00	2 570 000,00	2 870 000,00
Provisions	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chap 022 - Dépenses imprévues	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
Chap 023 - Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES	20 596 828,56	20 396 152,23	20 711 057,60	20 809 918,54	20 732 017,98	21 111 537,17
013 - Atténuations de charges	27 000,00	181 000,00	209 000,00	200 000,00	193 000,00	207 000,00
70 - Produits des services du domaine et ventes diverses	515 000,00	615 000,00	729 000,00	762 000,00	640 000,00	640 000,00
74 - Participations des Départements	9 849 000,00	9 449 000,00	9 500 000,00	9 500 000,00	9 500 000,00	9 500 000,00
74 - Participations des Communes et EPCI	9 467 828,56	9 472 952,23	9 479 357,60	9 514 118,54	9 530 517,98	9 793 337,17
75 - Autres produits de gestion courante	57 000,00	52 000,00	112 500,00	127 000,00	163 500,00	174 000,00
76 - Produits financiers	100 000,00	77 000,00	70 000,00	63 000,00	55 000,00	48 000,00
77 - Produits exceptionnels	6 000,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00	8 000,00
Chap 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	575 000,00	543 200,00	605 200,00	637 800,00	644 000,00	741 200,00
TOTAL DES RECETTES	20 596 828,56	20 396 152,23	20 711 057,60	20 809 918,54	20 732 017,98	21 111 537,17

ANALYSE PROSPECTIVE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2022 A 2023

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous une projection budgétaire pour la période 2022 à 2023.

Les hypothèses d'évolution mises en œuvre sont :

Pour les dépenses

- le chapitre 011, la projection a été réalisée en appliquant une évolution de 1,5%.
- le chapitre 012, pour 2022 l'évolution des rémunérations des agents permanents est réalisée par l'application d'un taux de GVT (glissement vieillesse technicité) de 1,2%.

Pour ce qui est de la revalorisation des indemnités et allocations des SPV, le taux d'IPCH de 1,5% a été retenu. A noter que, comme pour 2021, les propositions 2022 et 2023 ne comprennent pas l'impact d'une réforme du mode de financement du compte d'engagement citoyen CEC.

Pour les recettes

L'évolution sur 2022 et 2023 se traduit par une légère diminution des recettes attendues sur les chapitres 013 «Atténuations de charge». Cette diminution est liée à la fin de la mise à

disposition en novembre 2023 d'un agent pour laquelle nous percevons le remboursement des rémunérations.

Le niveau d'interventions réalisées au titre des indisponibilités ambulancières, « carences » semble stabilisé depuis 2020, les montants prévisionnels du chapitre 70 devraient donc se maintenir.

Le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » intègre la location de l'ensemble des logements situés à Brive.

Les opérations d'ordre qui prennent en compte la neutralisation des investissements liés aux bâtiments sont reconduites.

Il ressort de la mise en œuvre de ces différentes mesures que les exercices budgétaires 2022 et 2023 seraient déficitaires et ce malgré des projections budgétaires établies sur la base d'une augmentation mesurée des dépenses et l'application d'un taux d'inflation à 1,5%.

Comme le montre le tableau ci-dessous, le principe retenu est d'utiliser prioritairement l'excédent cumulé des exercices antérieurs ainsi qu'une revalorisation des contributions des collectivités locales.

CHAPITRES	BUDGET EN COURS			BUDGETS PREVISIONNELS		
	BP 2021	Total 2021	PROJET CA 2021	BUDGET 2022	Variation de BP 2022 à BP 2023	BUDGET 2023 base BUDGET 2022
DEPENSES						
011 - Charges à caractère général	3 201 117,98	3 296 117,98	3 193 100,00	3 457 592,58	1,50%	3 509 456,47
012 - Charges de personnel et frais assimilés	14 540 000,00	15 211 000,00	15 142 700,00	15 087 400,00		15 289 762,80
Personnel titulaire (ETP + COS)	11 360 500,00	11 841 500,00	11 541 700,00	11 648 800,00	1,20%	11 788 585,60
Indemnités SPV	2 174 000,00	2 364 000,00	2 593 000,00	2 413 600,00	1,20%	2 442 563,20
disponibilités SPV	629 000,00	629 000,00	629 000,00	638 000,00	1,50%	647 570,00
NPFR	40 000,00	40 000,00	40 000,00	50 000,00		70 000,00
Allocation vétéran Allocation fidélité	320 000,00	320 000,00	325 000,00	320 000,00	1,20%	323 840,00
MEDECINE	16 500,00	16 500,00	14 000,00	17 000,00	1,20%	17 204,00
Capital décès	0,00	0,00		0,00		0,00
65 - Autres charges de gestion courante (Ind élus et Subv UD...)	187 900,00	189 900,00	177 800,00	190 800,00	1,50%	193 662,00
66 - Charges financières	208 000,00	208 000,00	167 843,10	171 000,00		215 000,00
67 - Charges exceptionnelles	5 000,00	8 000,00	4 500,00	8 000,00	0,00%	8 000,00
Chap 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 570 000,00	2 625 000,00	2 701 035,57	2 870 000,00		2 870 000,00
68 - dotations aux amortissements et provisions (PFR / dépréciation actifs)						
Chap 022 - Dépenses imprévues	20 000,00	1 407 522,16		20 000,00	0,00%	20 000,00
Chap 023 - Virement à la section d'investissement	0,00	0,00		0,00		
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	20 732 017,98	22 945 540,14	21 386 978,67	21 804 792,58		22 105 881,27

CHAPITRES	BUDGET EN COURS			BUDGETS PREVISIONNELS		
	BP 2021	Total 2021	PROJET CA 2021	BUDGET 2022	Variation de BP 2022 à BP 2023	BUDGET 2023 base BUDGET 2022
RECETTES						
013 - Atténuations de charges	193 000,00	193 000,00	300 000,00	207 000,00	-3,38%	200 000,00
70 - Produits des services du domaine et ventes diverses	640 000,00	640 000,00	610 000,00	640 000,00		640 000,00
74 - Participations des Départements	9 500 000,00	9 500 000,00	9 200 000,00	9 500 000,00	0,00%	9 500 000,00
74 - Participations des Communes et EPCI	9 530 517,98	9 530 517,98	9 530 517,98	9 793 337,12	1,50%	9 940 237,18
75 - Autres produits de gestion courante	163 500,00	163 500,00	174 000,00	174 000,00	0,00%	174 000,00
76 - Produits financiers (intérêt emprunt cmes)	55 000,00	55 000,00	54 949,37	48 000,00	4,17%	50 000,00
77 - Produits exceptionnels	6 000,00	136 000,00	536 069,84	8 000,00	-25,00%	6 000,00
78 - Reprises sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00			
Chap 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	644 000,00	679 000,00	668 614,63	741 200,00	0,00%	741 200,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	20 732 017,98	20 897 017,98	21 074 151,82	21 111 537,12		21 251 437,18
RESULTAT DE L'EXERCICE N (recettes - dépenses de l'exercice)	0,00	-2 048 522,16	-312 826,85	-693 255,46		-854 444,09
REPRISE RESULTATS ANTERIEURS L002 - Résultats de fonctionnement reporté		2 048 522,16	2 048 522,16	1 735 695,31		1 042 439,85
RESULTAT EXERCICE AVANT AFFECTATION (Cumul résultat exercice N + résultat antérieur N-1)	0,00	0,00	1 735 695,31	1 042 439,85		187 995,76
Excédent de fonctionnement capitalisé						
SOLDE (à reporter en N+1)	0,00	0,00	1 735 695,31	1 042 439,85		187 995,76

~~CG-20~~

II - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Comme l'an passé, les projets d'investissements s'inscrivent dans une double volonté de maîtrise du niveau d'endettement et de conservation d'un maillage opérationnel sur l'ensemble du territoire départemental.

Pour 2022, la mise en œuvre du schéma directeur informatique (SDI) se poursuit avec une nouvelle tranche de 500 000 €.

Concernant les moyens de communication entre les véhicules de secours d'urgence aux personnes et le médecin régulateur du SAMU, après la phase initiale d'étude et d'acquisition des moyens en 2020 et 2021, l'année 2022 devrait correspondre à la finalisation du déploiement.

Sur le volet bâtiminaire, l'ensemble des programmations de travaux représente un budget d'environ 837 000 € dont 784 000 € pour les travaux à effectuer dans les CIS.

A/ LES RECETTES

⇒ Les recettes provenant de l'Etat

Le FCTVA devrait représenter 246 000 € en diminution de 251 000 € par rapport à 2021. Le FCTVA de 2021 correspondait au remboursement de la TVA relative aux dépenses d'équipement réalisées en 2019. Or, l'année 2019 a été une année importante en termes d'investissements - acquisition de matériel informatique (logiciels Oxio et Smartémis, changement de l'infrastructure de virtualisation), acquisition de l'EPS (Échelle Pivotante Séquentielle) affectée au CIS de Tulle, travaux de réhabilitation du CIS de Treignac et construction du CIS d'Eygurande.

⇒ Les recettes provenant des participations communales pour la construction des centres d'incendie et de secours.

Il s'agit des recettes provenant du remboursement par les communes au titre des constructions des centres d'incendie et de secours portées par le SDIS 19. Elles concernent les constructions des CIS de Bort-les-Orgues, Chamberet, Lapleau, Objat, Meyssac, Meymac, Montagnac, Bugeat, Peyrelevade, Vigeois, Egletons, Corrèze et Ussel. Elles représenteront 225 000€.

⇒ Les amortissements devraient être reconduits à hauteur de 2 870 000 €.

⇒ L'emprunt nécessaire pour équilibrer la section devrait se situer autour de 1 971 000 €

⇒ Capacité de désendettement

Le ratio relatif à la capacité de désendettement permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute (CAF brute).

En moyenne, une collectivité emprunte sur des durées de 15 années. Ainsi, une collectivité qui a une capacité de désendettement supérieure ou égale à 15 ans est déjà en situation critique. On considère généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11-12 ans. Le seuil de vigilance s'établirait à 10 ans.

Fin 2021, la capacité de désendettement du SDIS 19 devrait être d'environ 6,18 années. Ce ratio reste d'un bon niveau. Mais, il est à noter qu'il est en augmentation par rapport à ceux des dernières années qui étaient proches du seuil des 5 ans. Seuil habituellement reconnu comme une référence qualitative en la matière.

Cette augmentation s'explique par une très légère baisse de notre endettement (26 521 €), alors que notre capacité d'autofinancement diminue de façon plus importante 343 279 €. Cette baisse de la capacité d'autofinancement résulte d'un croisement de différents facteurs : choix d'utiliser prioritairement l'excédent budgétaire, diminution des recettes liées aux indisponibilités ambulancières avec en parallèle une augmentation des charges dont une grande partie est liée à des évolutions réglementaires (application des réformes statutaires).

Le projet de budget 2022 étant élaboré selon le même principe de non revalorisation des contributions locales, cette détérioration devrait être moindre. Sur la base du projet 2022 tel qu'il vous a été proposé ci-dessus, elle serait de 7,03 années.

	2017	2018	2019	2020	projet 2021	projet 2022
Montant de l'encours en fin d'année	10 010 922,17	10 780 214,62	10 664 649,98	10 218 183,58	10 191 662,49	10 087 645,00
Autofinancement = CAF BRUTE	2 084 800,16	2 115 022,00	2 350 536,98	1 991 585,75	1 648 306,09	1 435 544,59
Capacité de désendettement en année	4,80	5,10	4,54	5,13	6,18	7,03

B/ LES DEPENSES.

La section d'investissement est principalement composée de 3 postes de dépenses :

- l'acquisition de véhicules et de matériels (dont schéma directeur informatique),
- le programme bâtiminaire,
- le remboursement du capital de la dette.

⇒ En ce qui concerne les véhicules et le matériel

o Les véhicules

Depuis 2016, l'essentiel des prévisions d'investissement en matière de véhicules relève de la mise en application des dispositions de la SOP avec pour principe le respect d'une enveloppe de 1 000 000 € à l'exception des véhicules spécialisés.

L'idée directrice est de ne pas forcément se focaliser strictement sur ce montant mais de gérer au plus près les matériels et leur potentiel en termes de durée de vie. Ce mode de gestion se traduira parfois par une variation à la marge du montant des investissements d'une année sur l'autre soit par une diminution, soit si les circonstances le nécessitent, par un dépassement l'année suivante.

La prévision d'investissement 2022, élaborée dans ce cadre, devrait être proche de 950 000 €.

Le tableau ci-dessous, élaboré dans le cadre des travaux sur la SOP, a été mis à jour des acquisitions réalisées jusqu'en 2021.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
BEA	0	0	0	0	0	0	0
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
CCF	0	0	0	0	0	0	0
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
CCGC	0	0	0	0	0	0	0
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
CCR/CCFA	0	1	2	1	1	1	6
	0€	231 258,60 €	485 522,12 €	238 230,80 €	240 000,00 €	240 000,00 €	
CTU	0	0	0	0	1	2	3
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22 500,00 €	70 000,00 €	
EPA	1	0	0	0	0		1
	589 313,26 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
FPT	0	1	0	1	0	0	2
	0,00 €	246 693,56 €	0,00 €	252 542,92 €	0,00 €	0,00 €	
FTPSR	0	0	0	0	0	0	0
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
FPTL	0	0	0	0	1	1	2
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	215 000,00 €	225 000,00 €	
VL/VID	2	4	7	3	5	7	28
	18 795,17 €	76 998,88 €	140 440,93 €	56 270,28 €	93 783,80 €	133 000,00 €	
VLTT	0	2	3	0	3	2	10
	0,00 €	49 760,14 €	80 020,47 €	0,00 €	110 000,00 €	57 000,00 €	
VPC	0	0	0	0	0	0	0
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
VSAV	3	4	3	4	4	3	21
	234 074,31 €	319 402,04 €	246 967,74 €	339 199,12 €	340 000,00 €	249 000,00 €	
VSR	0	0	0	1	0	0	1
	0€	0€	0€	220 000,00 €	0€	0€	
VTP	0	0	0	0	1	0	1
	0€	0€	0,00 €	0€	30 000,00 €	0,00 €	
BATEAU	0	1	0	0	0	0	1
	0€	51 720,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	

Coût annuel	842 182,74 €	975 833,22 €	952 951,26 €	1 106 243,12 €	1 051 283,80 €	974 000,00 €
plan initial	942 000,00 €	1 019 000,00 €	1 127 000,00 €	1 014 000,00 €	1 077 000,00 €	
différence	99 817,26 €	43 166,78 €	174 048,74 €	-92 243,12 €	25 716,20 €	-974 000,00 €

o Le matériel

- Le matériel informatique et de transmission

L'ensemble des investissements en matière d'informatique, matériel et licence, ainsi que pour le domaine des transmissions est évalué à 890 410 €.

Ce montant prend en compte la mise en place d'une partie du Schéma directeur informatique. Cet investissement conséquent permet au SDIS d'améliorer l'ensemble de son système d'information tant au niveau administratif et technique qu'au niveau opérationnel.

Je vous rappelle qu'il s'agit d'un programme d'investissement pluriannuel évalué globalement à 2 000 000 €. Il doit être mis en œuvre sur 4 ans par le biais d'autorisations de programme qui ont été présentées au CASDIS du 12 décembre 2018. Pour 2022, une nouvelle tranche de 500 000 € est inscrite.

- Le matériel de défense incendie

Il s'agit pour l'essentiel d'investissements liés à l'acquisition ou au remplacement de matériels et d'équipements pour les véhicules d'intervention et les CIS. Sont également financés à ce titre certains types d'habillement de protection ou spécialisés (casques, vestes, surpantalons, équipement de plongée...). Une enveloppe d'environ 471 000 € est prévue.

⇒ Le programme bâtementaire

Compte tenu des modes de financement, les investissements en matière de bâtiments réalisés par le SDIS sont de 3 types :

- les constructions et réhabilitations lourdes cofinancées par les communes et établissements publics de coopération intercommunale,
- les travaux d'entretien lourd des bâtiments du SDIS financés exclusivement par le SDIS,
- les travaux d'entretien courant financés par le SDIS.

Pour 2022, concernant les travaux d'entretien et de rénovation, l'enveloppe budgétaire s'établirait aux alentours de 837 000 € dont 784 000 € pour les CIS et 53 000 € pour les bâtiments administratifs de la direction et les logements situés dans l'enceinte du CIS de Brive.

En matière de constructions neuves, depuis 2019, elles relèvent d'un mode de financement différent. Dans ce cadre, la participation du SDIS représente 40 % du montant HT du projet, qui bénéficie également d'une participation de l'Etat via le mécanisme de la DETR. La mise en place de ce dispositif nécessite préalablement la signature de conventions de participation financière avec l'ensemble de communes concernées par ces CIS à savoir les communes relevant du secteur de 1^{er} appel.

A ce titre, les collectivités porteuses des projets pour la construction des CIS des secteurs de Beaulieu, Arnac-Pompadour et Donzenac ont perçus en 2020, le 1^{er} acompte de 100 000 € versé lors de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre. Selon l'avancée des projets, le solde de la subvention pourrait être versé d'ici la fin de l'exercice 2021.

En 2022, les projets de Lubersac et Argentat devraient bénéficier de ce mode de financement puisque les conventions ont été signées et les crédits nécessaires engagés respectivement sur les exercices 2020 et 2021. Aucune autre construction neuve n'étant envisagée sur 2022, il n'y a pas d'inscription de crédits au titre des subventions versées aux communes.

Comme chaque année, afin de tenir compte de l'avancée des travaux ou des projets, l'actualisation du plan pluriannuel de modernisation bâtementaire sera examinée lors de la séance de décembre consacrée au vote du budget primitif 2022.

⇒ L'endettement

- Répartition de la dette par type de risques

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	10 191 662,49 €	100,00%	1,62%
Variable	0,00 €	0,00%	0,00%
Ensemble des risques	10 191 662,49 €	100,00%	1,62%

- Répartition de la dette par prêteur

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD
BANQUE POSTALE	5 554 155,52 €	54,50%
CAISSE D'EPARGNE	2 333 718,92 €	22,90%
CREDIT AGRICOLE	2 303 788,05 €	22,60%
Ensemble des prêteurs	10 191 662,49 €	100,00%

- Rythme d'épuisement de la dette actuelle

	2021	2022	2023	2024	2025	...	2030
Encours moyen	10 789 801,66 €	9 557 072,17 €	8 262 444,42 €	7 042 201,10 €	5 813 603,67 €	...	1 024 769,69 €
Capital payé sur la période	1 326 521,09 €	1 322 017,49 €	1 242 280,68 €	1 222 824,69 €	1 233 659,99 €	...	576 224,12 €
Intérêts payés sur la période	173 232,18 €	156 613,83 €	131 506,57 €	110 146,64 €	88 827,65 €	...	13 044,31 €
Taux moyen sur la période	1,56%	1,58%	1,53%	1,50%	1,45%	...	1,16%

Pour 2022, en intégrant la prévision d'emprunt à souscrire fin 2021, le remboursement du capital de la dette est évalué à 1 372 000 €, en augmentation de 42 000 € par rapport au BP 2021.

⇒ Les opérations d'ordre

Elles devraient se situer à hauteur de 741 200 € (neutralisation des amortissements sur bâtiments et reprise de subventions).

Le total des dépenses d'investissement représenterait 5 311 710 €.

EVOLUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DES BP 2017 A 2022

Intitulé	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	PROJET DOB 2022
16 - Emprunts et dettes assimilées	955 000,00	1 131 000,00	1 281 000,00	1 317 000,00	1 333 000,00	1 375 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	72 000,00	50 000,00	489 200,00	573 360,00	564 500,00	523 000,00
204 - Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	1 140 000,00	760 000,00	460 000,00	0,00
21 - Immobilisations corporelles	1 986 000,00	1 767 990,00	2 109 950,00	2 252 450,00	2 196 200,00	1 763 010,00
23 - Immobilisations en cours	3 729 000,00	1 975 000,00	539 000,00	725 000,00	732 000,00	909 500,00
27 - Autres immobilisations financières	1 285 000,00	1 284 000,00	0,00	53 000,00	0,00	0,00
Chap 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	575 000,00	543 200,00	605 200,00	637 800,00	644 000,00	741 200,00
TOTAL DES DEPENSES	8 602 000,00	6 751 190,00	6 164 350,00	6 318 610,00	5 929 700,00	5 311 710,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves FCTVA	265 000,00	716 300,00	590 000,00	459 000,00	497 000,00	246 000,00
13 - Subventions d'investissement	1 310 000,00	1 309 000,00	23 000,00	302 000,00	0,00	0,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	4 417 000,00	2 065 890,00	2 848 350,00	2 724 610,00	2 590 700,00	1 970 710,00
27 - Autres immobilisations financières	230 000,00	245 000,00	253 000,00	263 000,00	272 000,00	225 000,00
Chap 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 380 000,00	2 415 000,00	2 450 000,00	2 570 000,00	2 570 000,00	2 870 000,00
Chap 021 - Virement de la section de fonctionnement						
Chap 024 - Produits des cessions des immobilisations						
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés						
TOTAL DES RECETTES	8 602 000,00	6 751 190,00	6 164 350,00	6 318 610,00	5 929 700,00	5 311 710,00
variation	4,18%	-21,52%	-8,69%	2,50%	-6,15%	-10,42%

~~08-20~~

III - LES INDICATEURS FINANCIERS

Afin de compléter votre information, vous trouverez ci-dessous quelques indicateurs sur l'état financier du SDIS 19.

Excédent Brut de Fonctionnement	2017	2018	2019	2020
	2 381 907,62	2 171 388,00	2 420 280,97	2 086 260,70

	AU 31/12/2017	AU 31/12/2018	AU 31/12/2019	AU 31/12/2020
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	17 811 583,25	17 616 683,66	17 752 292,57	17 711 556,92
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	20 084 357,65	19 762 281,66	20 144 750,36	19 745 642,67
EPARGNE DE GESTION	2 383 649,40	2 350 319,92	2 570 055,84	2 189 556,40
EPARGNE BRUTE = CAF BRUTE	2 084 800,16	2 115 022,00	2 350 536,98	1 991 585,75
EPARGNE NETTE = CAF NETTE	-1 314 821,28*	983 124,45	1 134 990,34	689 974,42

TAUX D'EPARGNE BRUTE (1)	10,48%	10,72%	11,69%	10,11%
--------------------------	--------	--------	--------	--------

(*) refinancement de deux emprunts en 2017

(1) Ce taux exprime la part des ressources qui ne sont pas mobilisées pour la couverture des charges courantes et qui sont disponibles pour investir. Le seuil de 8% est qualifié de prudentiel. En dessous la collectivité est considérée comme ne dégagant pas assez d'excédents de fonctionnement pour rembourser son capital et autofinancer son investissement.

Je vous remercie de bien vouloir prendre acte de la tenue des débats d'orientations budgétaires et de délibérer sur ce rapport à destination du conseil départemental.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

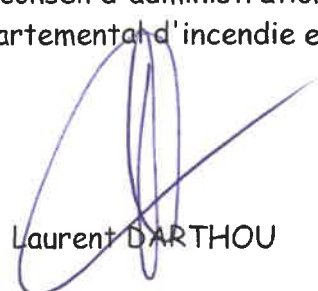
ARTICLE 1ER : approuve le rapport destiné au Conseil départemental prévu par le Code général des collectivités territoriales pour déterminer la contribution du Conseil départemental au budget 2022 du SDIS.

ARTICLE 2 : autorise le président du CASDIS, ou son représentant, à signer ce document dont un exemplaire est annexé à la présente et à le transmettre au Conseil départemental de la Corrèze.

ARTICLE 3 : sollicite du Conseil départemental au titre de l'exercice 2022 une contribution de 9 500 000 €.

Certifié conforme

Le président
du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours



Laurent DARTHOU

RESULTAT DU VOTE

Nombre de membres en exercice :..... : 17
 Présents :..... : 17
 Procurations :..... : 0
 Nombre de votants : 17
 Pour : 17
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Transmis au représentant de l'Etat le : **30 NOV. 2021**

Affiché le : **03 DEC. 2021**



SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA CORRÈZE



CORPS DÉPARTEMENTAL
DES SAPEURS-POMPIERS

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS
POUR SOLLICITER LA SUBVENTION DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL
- EXERCICE 2022 -

08 - 80

PRÉFECTURE DE LA CORREZE
REÇU LE
30 NOV. 2021
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Conseil d'administration du SDIS doit, conformément aux dispositions de l'article L 3312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) concernant les départements et transposées aux SDIS, tenir un débat d'orientations budgétaires (DOB).

Bien que faisant l'objet d'une délibération, ce débat n'a pas de caractère décisionnel. Il s'agit d'un moment d'échanges sur les priorités et les évolutions de la situation financière du SDIS 19. Ce débat permet aux élus du CASDIS de préparer l'examen du budget primitif.

De plus, le CGCT prévoit que « le SDIS doit communiquer au Conseil Départemental un rapport concernant l'évolution des ressources et charges prévisibles au cours de l'année à venir ». Ce rapport doit également faire l'objet d'une délibération préalable du CASDIS.

Les finalités du débat d'orientations budgétaires et du rapport destiné au conseil départemental étant identiques, je sou mets à votre examen et à votre approbation, en l'absence de précisions réglementaires sur ce point, un seul et unique document.

(3-8)

La préoccupation d'éviter de trop peser sur les budgets des collectivités partenaires tout en maintenant sa politique d'investissement notamment au travers de la réalisation des missions du SDIS, de la modernisation des centres d'incendie et de secours (CIS) et du schéma directeur informatique ont guidé l'élaboration des propositions budgétaires pour 2022. L'intégration des décisions prises dans le cadre de la sollicitation opérationnelle (SOP) se poursuivront en 2022, tant au niveau du fonctionnement que de l'investissement.

I - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

EVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A TRAVERS LES CA VOTES DE 2017 A 2020

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
FONCTIONNEMENT - RECETTES REELLES	20 084 357,45	19 762 281,66	20 144 750,36	19 745 642,67
pourcentage d'évolution	1,64%	-1,60%	1,94%	-1,98%
proportion sur recettes totales de fonctionnement	97,50%	97,32%	97,05%	96,98%

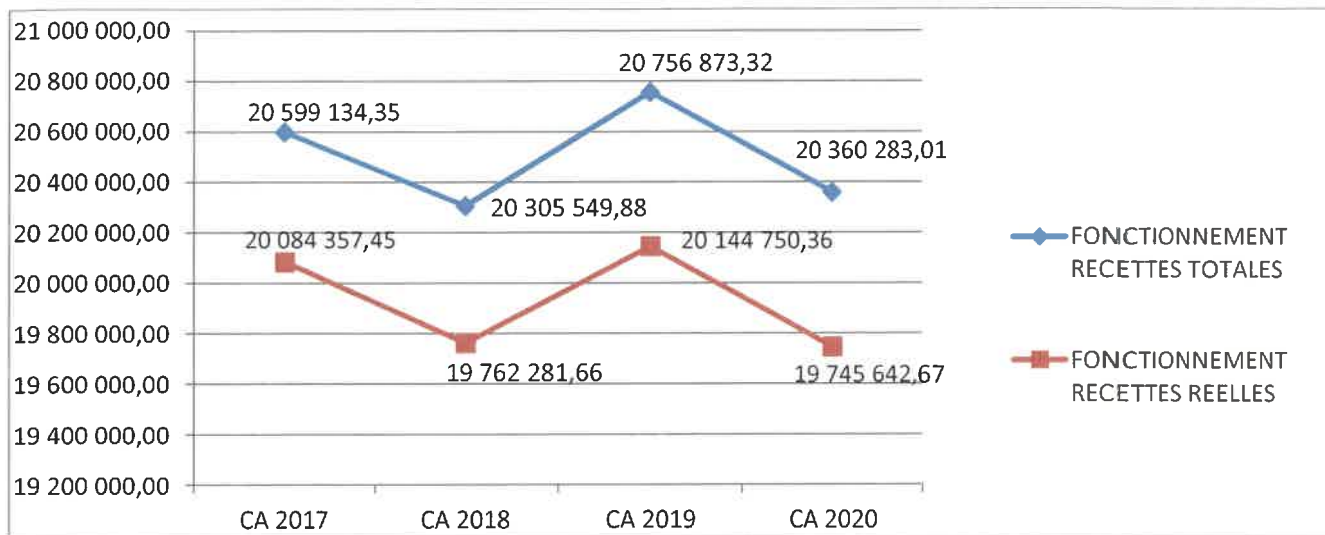
A TRAVERS LES BP 2017 A 2022 (DOB)

Libellé	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	Projet DOB 2022
SECTION DE FONCTIONNEMENT	20 596 828,56	20 396 152,23	20 711 057,60	20 809 918,54	20 732 017,98	21 111 537,17
variation	0,49%	-0,97%	1,54%	0,48%	-0,37%	1,83%

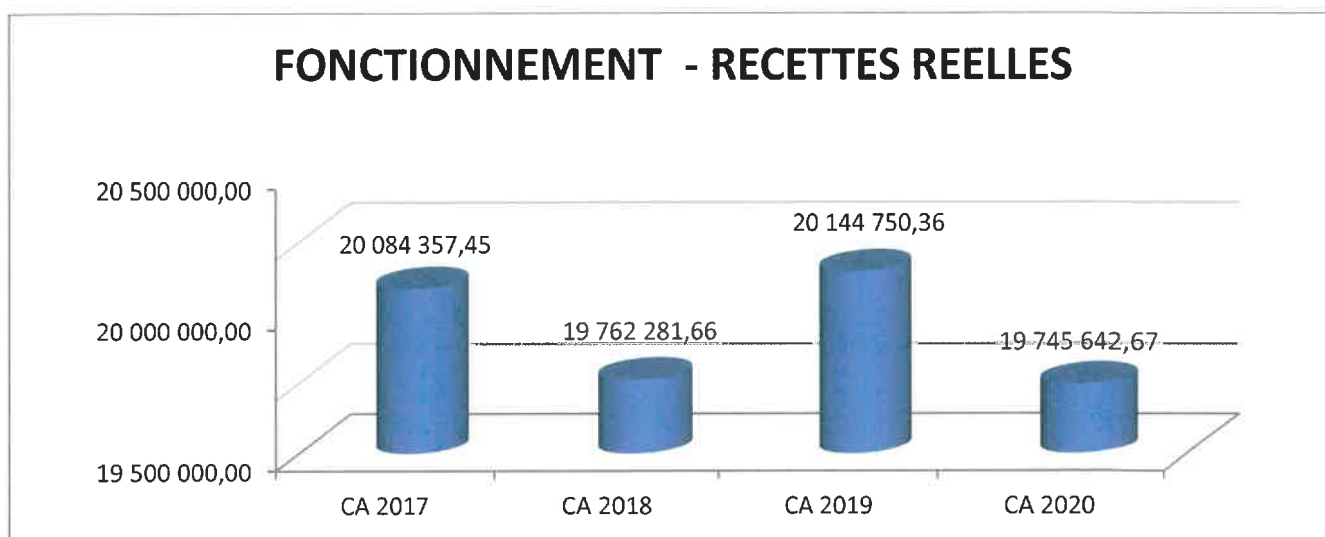
A/ LES RECETTES

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE 2017 A 2020

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
FONCTIONNEMENT RECETTES TOTALES	20 599 134,35	20 305 549,88	20 756 873,32	20 360 283,01
FONCTIONNEMENT RECETTES REELLES	20 084 357,45	19 762 281,66	20 144 750,36	19 745 642,67
FONCTIONNEMENT RECETTES POUR ORDRE	514 776,90	543 268,22	612 122,96	614 640,34



EVOLUTION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT DE 2017 A 2020

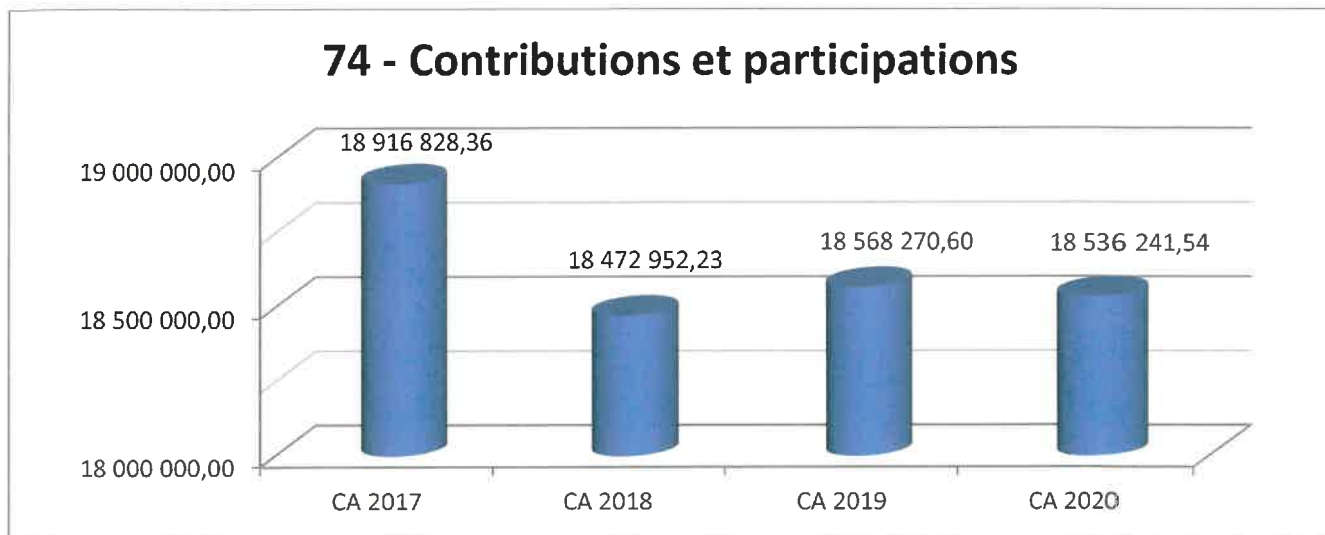


⇒ Contribution du département, des communes et EPCI

Ces contributions qui constituent des dépenses obligatoires pour ces collectivités représentent plus de 91% des recettes totales de fonctionnement du SDIS.

EVOLUTION Contributions et participations	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
FONCTIONNEMENT RECETTES TOTALES	20 599 134,35	20 305 549,88	20 756 873,32	20 360 283,01
FONCTIONNEMENT RECETTES REELLES	20 084 357,45	19 762 281,66	20 144 750,36	19 745 642,67
74 - Contributions et participations	18 916 828,36	18 472 952,23	18 568 270,60	18 536 241,54
pourcentage d'évolution	0,04%	-2,35%	0,52%	-0,17%
proportion sur recettes totales de fonctionnement	91,83%	90,97%	89,46%	91,04%
proportion sur recettes réelles de fonctionnement	94,19%	93,48%	92,17%	93,88%

74 - Contributions et participations



⇒ Contribution du département

Dans l'attente de l'élaboration de la prochaine convention de partenariat avec le Département, le projet de contribution 2022 reste plafonné à 9 500 000 €.

EVOLUTION DES CONTRIBUTIONS DU DEPARTEMENT DE 2017 A 2020

EVOLUTION Participations du Département	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
FONCTIONNEMENT RECETTES TOTALES	20 599 134,35	20 305 549,88	20 756 873,32	20 360 283,01
FONCTIONNEMENT RECETTES REELLES	20 084 357,45	19 762 281,66	20 144 750,36	19 745 642,67
7473 - Participations du Département	9 449 000,00	9 000 000,00	9 000 000,00	9 000 000,00
pourcentage d'évolution	0,00%	-4,75%	0,00%	0,00%
proportion sur recettes totales de fonctionnement	45,87%	44,32%	43,36%	44,20%
proportion sur recettes réelles de fonctionnement	47,05%	45,54%	44,68%	45,58%

Depuis 2015, le SDIS 19 a gelé l'évolution des participations des communes et EPCI. Cette décision découlait du principe d'utiliser prioritairement l'excédent de fonctionnement cumulé des exercices antérieurs (2 048 522,16 € constaté au compte administratif 2020).

L'examen des perspectives financières à court terme fait apparaître qu'il est désormais nécessaire de prévoir une réévaluation de ces participations.

Mettre en œuvre cette mesure dès 2022, permettrait d'atténuer l'impact d'une revalorisation reportée au terme de l'épuisement de l'excédent.

En effet, le croisement de l'évolution des dépenses et des recettes avec le gel du taux d'évolution des participations communales obligerait à une augmentation très conséquente dès 2023.

Le chapitre ci-après (page 13-14) portant sur l'« analyse prospective de la section de fonctionnement 2022 à 2023 » vous donne le détail de cette étude prospective.

⇒ Contributions des communes et EPCI

Pour 2022, il est proposé d'appliquer une augmentation de 2,8 % correspondant au taux d'IPCH de septembre 2021 (indice des prix à la consommation harmonisé). Pour information, si le montant des contributions avait été régulièrement réévalué depuis 2015, il serait pour l'année 2022 de 10 277 891,99 € soit un différentiel de près de 484 554,72 € avec celui qui sera appelé en 2022.

➤ Contingent incendie

J'attire votre attention sur le fait qu'au-delà de la revalorisation proposée, les contributions communales et des EPCI peuvent également varier à la hausse ou à la baisse, selon qu'une commune connaisse une évolution de démographie ou de son potentiel fiscal.

Les calculs sont effectués sur la base du tableau de recensement des populations fourni par les services préfectoraux.

➤ Contributions de transfert

A l'origine, ces contributions de transfert ont été déterminées à partir des budgets communaux consacrés au fonctionnement des CIS avant leur transfert au SDIS. Depuis, chaque année le CASDIS a, par délibération, défini leur nouveau montant en déterminant le taux d'évolution à appliquer.

Il vous est proposé, à l'instar des contributions du contingent incendie, de procéder à une réévaluation de 2,8% au titre de 2022.

EVOLUTION DES CONTRIBUTIONS DES COMMUNES ET EPCI DE 2017 A 2020

EVOLUTION Contributions Communes et EPCI	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
FONCTIONNEMENT RECETTES TOTALES	20 599 134,35	20 305 549,88	20 756 873,32	20 360 283,01
FONCTIONNEMENT RECETTES REELLES	20 084 357,45	19 762 281,66	20 144 750,36	19 745 642,67
7474 et 7475 - Contributions Communes et EPCI	9 467 828,36	9 472 952,23	9 568 270,60	9 536 241,54
pourcentage d'évolution	0,07%	0,05%	1,01%	-0,33%
proportion sur recettes totales de fonctionnement	45,96%	46,65%	46,10%	46,84%
proportion sur recettes réelles de fonctionnement	47,14%	47,93%	47,50%	48,30%

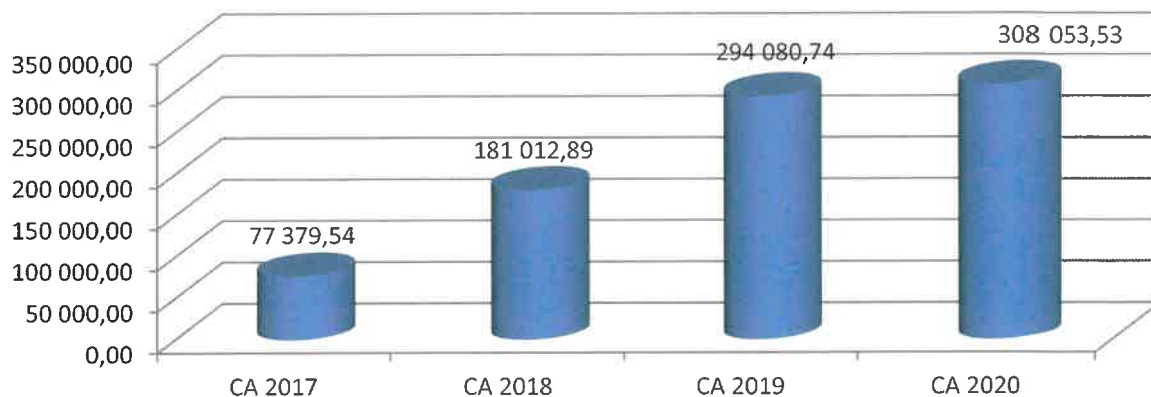
⇒ Recettes provenant des remboursements de rémunération et des services facturés par le SDIS

- Le chapitre 013 « atténuations de charge » correspond aux recettes liées à des remboursements de rémunérations. En 2019 et 2020, une augmentation importante a été constatée sur ce chapitre. Elle s'explique par les remboursements des traitements d'agents en congé de longue maladie ou de longue durée, d'agents en arrêt maladie suite à des accidents de travail et de deux agents mis à la disposition à la DGSCGC et de l'ENSOSP. Un agent en congé de longue durée a fait valoir ses droits à la retraite au cours de l'année 2020 et un autre au cours de l'année 2021.

Le montant de la prévision de recettes de ce chapitre est évalué à 207 000 € pour 2022.

EVOLUTION DES ATTENUATIONS DE CHARGES	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
FONCTIONNEMENT RECETTES TOTALES	20 599 134,35	20 305 549,88	20 756 873,32	20 360 283,01
FONCTIONNEMENT RECETTES REELLES	20 084 357,45	19 762 281,66	20 144 750,36	19 745 642,67
013 - Atténuations de charges	77 379,54	181 012,89	294 080,74	308 053,53
pourcentage d'évolution	838,15%	133,93%	62,46%	4,75%
proportion sur recettes totales de fonctionnement	0,38%	0,89%	1,42%	1,51%
proportion sur recettes réelles de fonctionnement	0,39%	0,92%	1,46%	1,56%

013 - Atténuations de charges



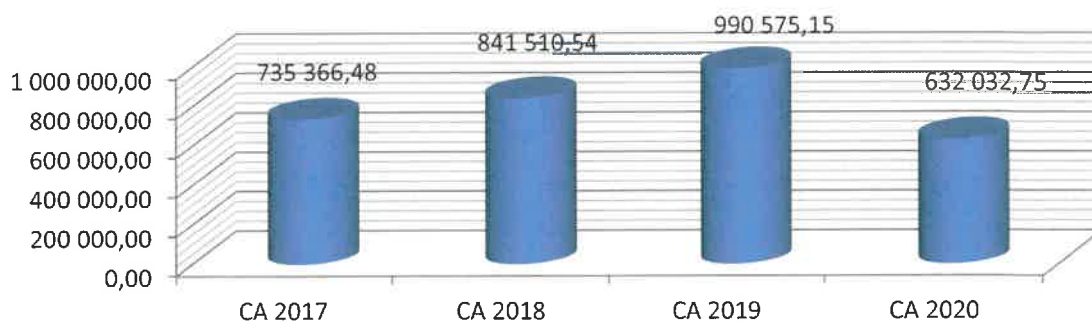
- Le chapitre 70 permet l'encaissement des recettes liées à différents services ou interventions assurés par le SDIS. Il correspond notamment à la facturation pour la prise en charge des carences des transports sanitaires, les services de sécurité assurés à l'occasion de diverses manifestations, la mise à disposition de personnel dans le cadre de la surveillance de baignade réalisée pour les communes, le remboursement des frais de formation lorsque le SDIS en est l'organisateur, etc...

La recette attendue sur ce chapitre est maintenue à 640 000 €.

Pour mémoire, la mise en place d'un système d'astreinte ambulancière fin 2019 (2 ambulances sur le secteur de Brive et 1 sur le secteur de Tulle) a contribué à une diminution des interventions des CIS sur les secteurs concernés. Ainsi, après une baisse des recettes sur ce motif en 2020, on constate une stabilisation en 2021 qui me conduit à proposer un maintien du montant de recettes.

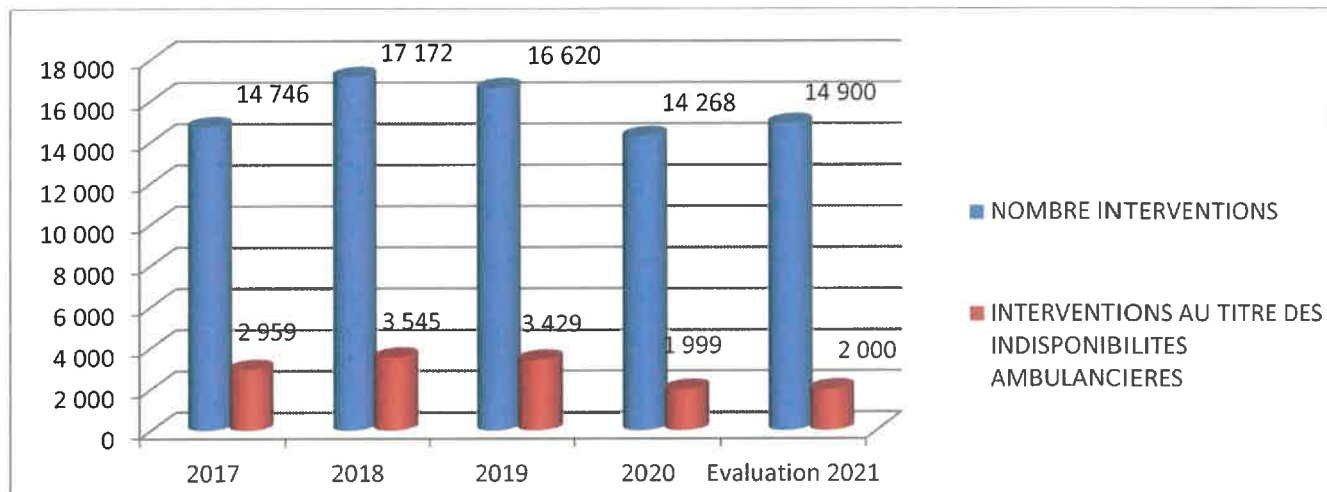
EVOLUTION DES Produits des services du domaine et ventes diverses	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
FONCTIONNEMENT RECETTES TOTALES	20 599 134,35	20 305 549,88	20 756 873,32	20 360 283,01
FONCTIONNEMENT RECETTES REELLES	20 084 357,45	19 762 281,66	20 144 750,36	19 745 642,67
70 - Produits des services du domaine et ventes diverses	735 366,48	841 510,54	990 575,15	632 032,75
pourcentage d'évolution	17,77%	14,43%	17,71%	-36,20%
proportion sur recettes totales de fonctionnement	3,57%	4,14%	4,77%	3,10%
proportion sur recettes réelles de fonctionnement	3,66%	4,26%	4,92%	3,20%

70 - Produits des services du domaine et ventes diverses



EVOLUTION DES INTERVENTIONS POUR INDISPONIBILITE AMBULANCIERE

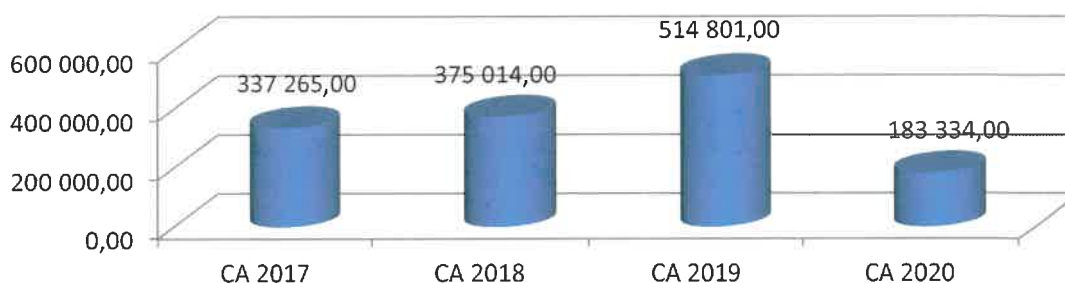
EVOLUTION DU NOMBRE D'INTERVENTIONS POURS DES INDISPONIBILITES AMBULANCIERES	2017	2018	2019	2020	Evaluation 2021 (projection des interventions de janvier à septembre 2021)
NOMBRE INTERVENTIONS	14 746	17 172	16 620	14 268	14 900
INTERVENTIONS AU TITRE DES INDISPONIBILITES AMBULANCIERES	2 959	3 545	3 429	1 999	2 000
pourcentage d'évolution	33,83%	19,80%	-3,27%	-41,70%	0,05%
proportion sur l'ensemble des interventions	20,07%	20,64%	20,63%	14,01%	13,42%



EVOLUTION DES RECETTES LIEES AUX INTERVENTIONS POUR INDISPONIBILITE AMBULANCIERE

EVOLUTION DES Recettes liées aux carences	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
FONCTIONNEMENT RECETTES TOTALES	20 599 134,35	20 305 549,88	20 756 873,32	20 360 283,01
FONCTIONNEMENT RECETTES REELLES	20 084 357,45	19 762 281,66	20 144 750,36	19 745 642,67
EXTRAIT Article 70878-Remboursements de frais par des tiers - indisponibilité ambulancière	337 265,00	375 014,00	514 801,00	183 334,00
pourcentage d'évolution	32,38%	11,19%	37,28%	-64,39%
proportion sur recettes totales de fonctionnement	1,64%	1,85%	2,48%	0,90%
proportion sur recettes réelles de fonctionnement	1,68%	1,90%	2,56%	0,93%

EXTRAIT Article 70878-Remboursements de frais par des tiers - indisponibilité ambulancière



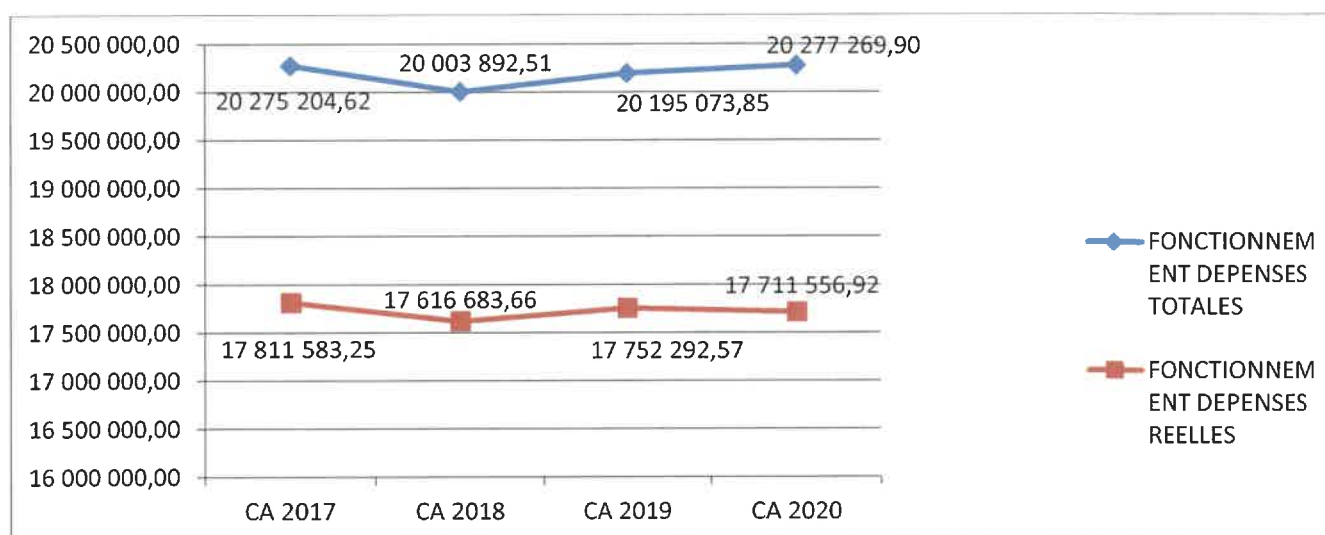
B/ LES DEPENSES

Les charges de la section de fonctionnement sont essentiellement constituées :

- des charges à caractère général regroupées dans le chapitre 011,
- des dépenses de personnel qui relèvent du chapitre 012,
- des charges financières du chapitre 66 correspondant à des intérêts d'emprunts,
- des opérations d'ordre du chapitre 042 principalement composées de la dotation aux amortissements.

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE 2017 A 2020

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
FONCTIONNEMENT DEPENSES TOTALES	20 275 204,62	20 003 892,51	20 195 073,85	20 277 269,90
FONCTIONNEMENT DEPENSES REELLES	17 811 583,25	17 616 683,66	17 752 292,57	17 711 556,92
FONCTIONNEMENT DEPENSES POUR ORDRE	2 463 621,37	2 387 208,85	2 442 781,28	2 565 712,98



⇒ Charges à caractère général - chapitre 011

Ces dépenses correspondent aux charges courantes de fonctionnement. Elles représentent un peu moins de 15% des dépenses de fonctionnement.

La prévision de ce type de dépenses reste difficile en raison du caractère aléatoire lié à des circonstances d'ordre climatique pour le volet énergie mais également dépendant de l'activité opérationnelle et de l'évolution des conditions sanitaires liées au Covid. En effet, le nombre et le type de sinistres influencent le niveau de dépenses du chapitre 011.

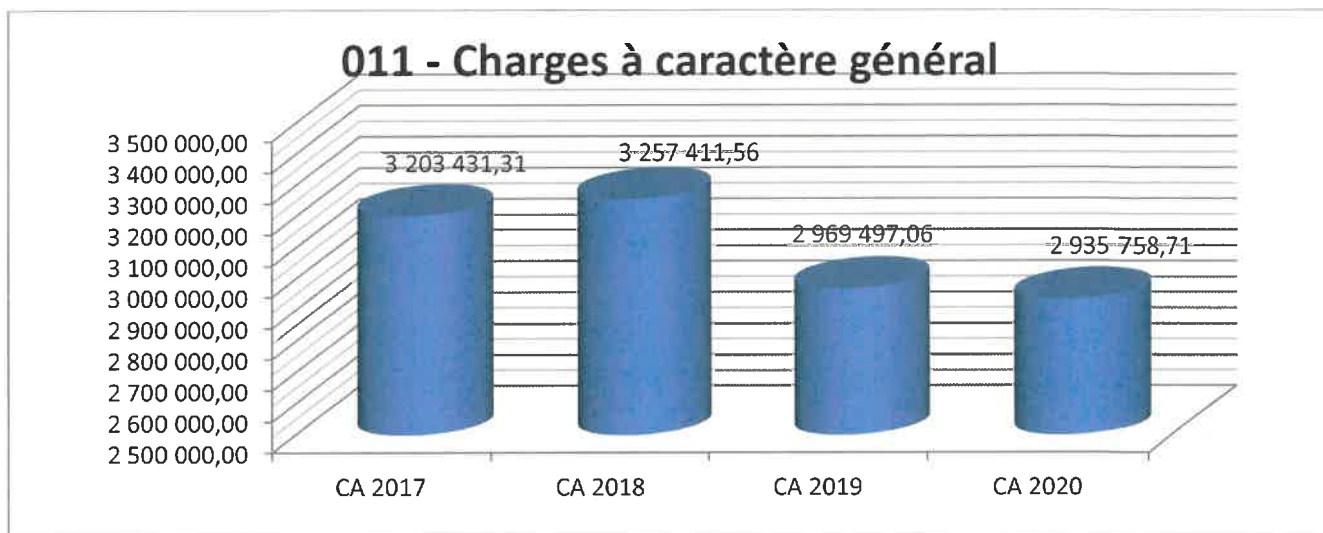
Globalement pour 2022, les besoins de financement du chapitre 011 devrait s'établir aux alentours de 3 458 000 € en augmentation de près de 158 000 € par rapport aux crédits affectés à ce chapitre sur l'année 2021, soit une hausse d'environ de 4,7 %.

Cette augmentation étant une moyenne, tous les postes comptables n'évoluent pas de la même façon et beaucoup de postes sont reconduits d'une année sur l'autre.

Les postes qui enregistrent de fortes augmentations, les produits pharmaceutiques, les équipements et matériels de secours en raison d'achats nouveaux ou de remplacements. Augmentent également le poste entretien et réparation de matériel en raison notamment de l'entretien de 19 pylônes haubanés. Les frais de maintenance de divers équipements et logiciels, les frais de nettoyage des locaux ainsi que les frais de téléphonie participent à l'augmentation de ce chapitre.

EVOLUTION DES CHARGES A CARACTERE GENERAL DE 2017 A 2020

EVOLUTION DES CHARGES A CARACTERE GENERAL	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
FONCTIONNEMENT DEPENSES TOTALES	20 275 204,62	20 003 892,51	20 195 073,85	20 277 269,90
FONCTIONNEMENT DEPENSES REELLES	17 811 583,25	17 616 683,66	17 752 292,57	17 711 556,92
011 - Charges à caractère général	3 203 431,31	3 257 411,56	2 969 497,06	2 935 758,71
pourcentage d'évolution	0,62%	1,69%	-8,84%	-1,14%
proportion sur dépenses totales de fonctionnement	15,80%	16,28%	14,70%	14,48%
proportion sur dépenses réelles de fonctionnement	17,99%	18,49%	16,73%	16,58%



⇒ Charges de personnel - chapitre 012

Ce chapitre en supportant plus de 70% des dépenses de fonctionnement, constitue le premier poste de dépenses du SDIS 19. La prévision budgétaire 2022 est évaluée à 14 394 150 €.

Par contre, ce chapitre sera ajusté lors du vote du BS 2022 en intégrant le résultat de fonctionnement reporté.

1) Les personnels statutaires

L'évaluation financière des rémunérations et charges des personnels statutaires prend en compte les évolutions réglementaires imposées au niveau national. Les effets de la réforme générale du PPCR (parcours professionnel, carrières, rémunérations) programmée sur la période 2016 - 2021 et de la réévaluation de la prime de feu perdurent sur 2022. Le taux de GVT (glissement vieillesse technicité) mis en œuvre est de 1,2 %.

En l'absence d'intégration anticipée du résultat, un complément de crédits devra être inscrit en 2022 lors du vote du BS afin de réabonder certains articles qui ont été limités. Sont notamment concernés les articles relatifs à la rémunération des personnels titulaires.

2) Les sapeurs-pompiers volontaires

Les bases d'indemnisation horaire des sapeurs-pompiers volontaires sont fixées par arrêté ministériel. La dernière réévaluation a été faite au 1^{er} juillet 2021.

L'enveloppe de l'indemnisation des SPV est évaluée à près de 3 250 000 € mais un complément d'inscription sera effectué lors du vote du BS en fonction des besoins après 5 mois d'activité.

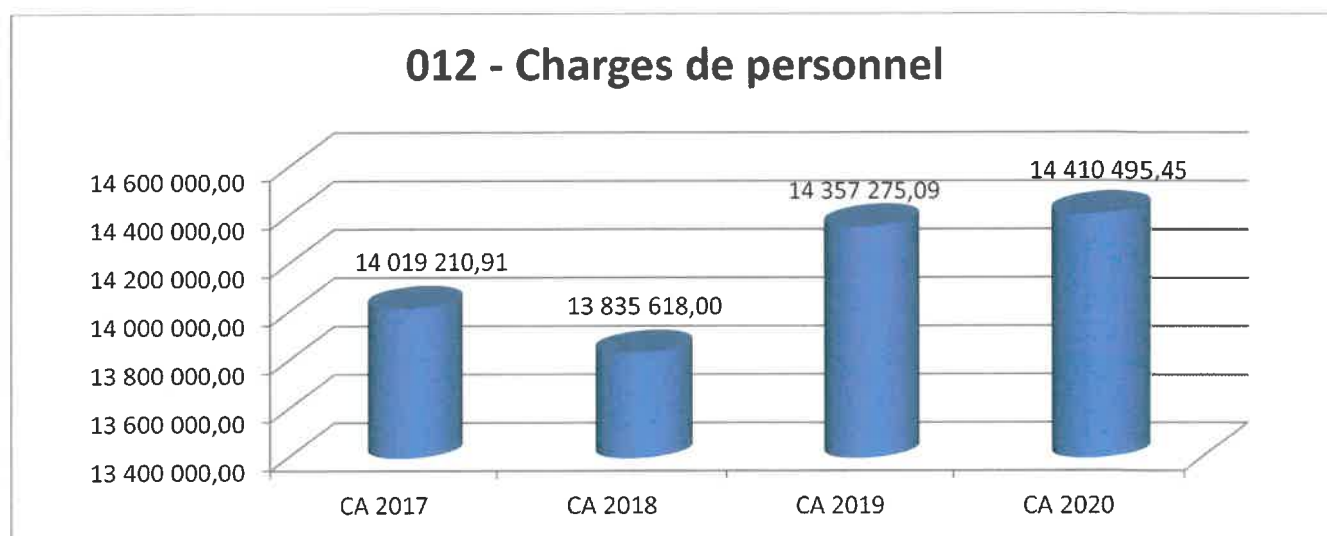
La proposition pour la NPFR (nouvelle prestation de fidélisation et de reconnaissance) du volontariat est revalorisée par rapport à 2021. La prévision de cette dépense reste toujours difficile car elle dépend de la volonté des SPV de mettre fin à leur engagement. Je souhaite maintenir votre vigilance sur cette dépense. Si jusqu'à présent l'évolution reste mesurée, il faut garder en mémoire que d'ici quelques années, l'accumulation des pensions à verser la fera fortement progresser.

La crainte d'une évolution plus rapide nous avait conduit à mettre en place une mesure de provisionnement de 50 000 € en 2018. Ensuite, la stagnation constatée sur les appels de fond entre 2019 et 2020, nous a amené à ne pas renouveler cette provision.

Je vous précise également, qu'en l'absence d'information sur le nouveau mode de financement du compte engagement citoyen CEC, aucune prévision n'est intégrée dans le présent projet d'orientations budgétaires. Pour mémoire, le CEC est une mesure datant de 2017 qui prévoit l'octroi d'un crédit de 20 heures pour tout engagement ou réengagement quinquennal de SPV (avec un plafond de 60 heures). Le but étant par le biais de ce crédit d'heures de faciliter les formations en vue de favoriser l'insertion et la mobilité professionnelle. Actuellement, l'impact financier n'existe que lorsque le SPV sollicite l'utilisation de son crédit d'heures et reste faible car très peu demandé. La réforme consiste en la monétisation dès le départ de ce crédit d'heures. Ceci nécessitant de provisionner auprès de la Caisse de dépôts et de consignation CDC une somme pour chaque nouvel engagement ou réengagement de SPV qu'il soit ensuite utilisé ou non.

EVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL DE 2017 A 2020

EVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
FONCTIONNEMENT DEPENSES TOTALES	20 275 204,62	20 003 892,51	20 195 073,85	20 277 269,90
FONCTIONNEMENT DEPENSES REELLES	17 811 583,25	17 616 683,66	17 752 292,57	17 711 556,92
012 - Charges de personnel	14 019 210,91	13 835 618,00	14 357 275,09	14 410 495,45
pourcentage d'évolution	-0,77%	-1,31%	3,77%	0,37%
proportion sur dépenses totales de fonctionnement	69,14%	69,16%	71,09%	71,07%
proportion sur dépenses réelles de fonctionnement	78,71%	78,54%	80,88%	81,36%



⇒ Intérêts d'emprunts... chapitre 66

Pour l'année 2022, les intérêts d'emprunt sont réduits à 171 000 €.

EVOLUTION DES INTERETS D'EMPRUNTS DE 2017 A 2020

EVOLUTION DES FRAIS FINANCIERS	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
FONCTIONNEMENT DEPENSES TOTALES	20 275 204,62	20 003 892,51	20 195 073,85	20 277 269,90
FONCTIONNEMENT DEPENSES REELLES	17 811 583,25	17 616 683,66	17 752 292,57	17 711 556,92
66 - Charges financières	410 515,67	230 573,74	216 781,37	195 893,26
pourcentage d'évolution	38,30%	-43,83%	-5,98%	-9,64%
proportion sur dépenses totales de fonctionnement	2,02%	1,15%	1,07%	0,97%
proportion sur dépenses réelles de fonctionnement	2,30%	1,31%	1,22%	1,11%

Pour mémoire, la forte augmentation en 2017 correspond à la prise en compte des frais financiers liés au refinancement de deux emprunts. Ce refinancement avait nécessité le versement d'indemnités de rachat anticipé d'environ 133 000 € qui s'étaient ajoutées aux 277 000 € des intérêts des emprunts en cours.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution théorique des intérêts d'emprunt de 2017 à 2020 hors cout du rachat anticipé opéré en 2017.

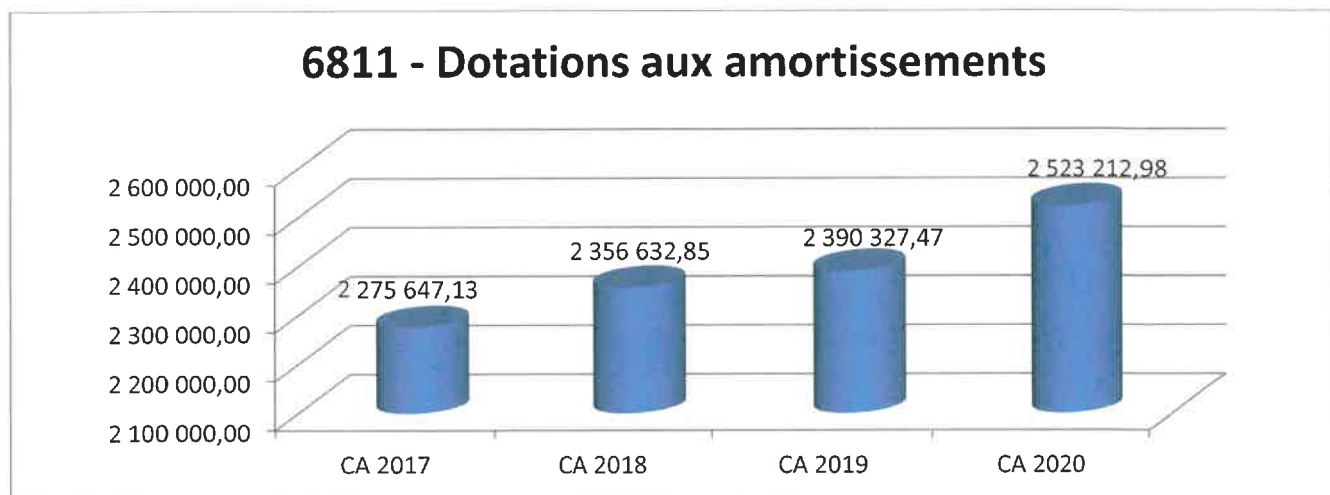
	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
66 - Charges financières (hors remboursement anticipé 2017)	277 094,24	230 573,74	216 781,37	195 893,26
pourcentage d'évolution	-6,65%	-16,79%	-5,98%	-9,64%

⇒ Les amortissements - chapitre 042

La dotation aux amortissements inscrite pour 2 870 000 € pour 2022 représente une partie importante de l'épargne du SDIS puisqu'elle correspond à plus de 50% environ des recettes de la section d'investissement (hors neutralisation).

EVOLUTION DES DOTATIONS D'AMORTISSEMENTS DE 2017 A 2020

EVOLUTION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
FONCTIONNEMENT DEPENSES TOTALES	20 275 204,62	20 003 892,51	20 195 073,85	20 277 269,90
FONCTIONNEMENT DEPENSES REELLES	17 811 583,25	17 616 683,66	17 752 292,57	17 711 556,92
6811 - Dotations aux amortissements	2 275 647,13	2 356 632,85	2 390 327,47	2 523 212,98
pourcentage d'évolution	1,11%	3,56%	1,43%	5,56%
proportion sur dépenses totales de fonctionnement	11,22%	11,78%	11,84%	12,44%
proportion sur dépenses réelles de fonctionnement	12,78%	13,38%	13,46%	14,25%



VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Pour conclure, la section de fonctionnement 2022 devrait s'équilibrer autour de 21,1 millions d'euros. Elle présenterait une augmentation d'environ 400 000 € par rapport au BP 2021 et 300 000 € par rapport au BP 2020.

Il vous est rappelé, que comme pour les exercices précédents, pour arriver à trouver cet équilibre budgétaire et en l'absence de réintégration anticipée du résultat, certains postes ne sont pas évalués à leurs besoins annuels pour 2022.

Globalement, ce sont environ 690 000 € de dépenses qui sont mises en attente d'affectation du résultat 2021. A l'issue du compte administratif 2020, le résultat cumulé des exercices antérieurs est de 2 048 522,16 €. Il va donc permettre d'abonder ces articles sous-évalués dès le BS 2022. Ce qui permet de limiter l'augmentation des participations départementales, communales et des EPCI.

Je souhaite attirer votre attention sur le fait qu'en 2021 le même procédé a été mis en œuvre. La prévision de résultat pour 2021 serait déficitaire d'environ 300 000 € qui seront donc financés, comme prévu, par l'excédent des exercices antérieurs. Comme indiqué précédemment le budget 2022 sera également financé par ce moyen.

EVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT-CA VOTES DE 2017 A 2020

INTITULE	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
011 - Charges à caractère général	3 203 431,31	3 257 411,56	2 969 497,06	2 935 758,71
012 - Charges de personnel et frais assimilés	14 019 210,91	13 835 618,00	14 357 275,09	14 410 495,45
65 - Autres charges de gestion courante	176 845,21	173 059,84	205 250,05	166 941,74
66 - Charges financières	410 515,67	230 573,74	216 781,37	195 893,26
67 - Charges exceptionnelles	1 580,15	851,52	3 489,00	2 467,76
Chap 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 463 621,37	2 387 208,85	2 442 781,28	2 565 712,98
Provisions	0,00	119 169,00	0,00	0,00
Chap 022 - Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
Chap 023 - Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES	20 275 204,62	20 003 892,51	20 195 073,85	20 277 269,90
013 - Atténuations de charges	77 379,54	181 012,89	294 080,74	308 053,53
70 - Produits des services du domaine et ventes diverses	735 366,48	841 510,54	990 575,15	632 032,75
74 - Participations des Départements	9 449 000,00	9 000 000,00	9 000 000,00	9 000 000,00
74 - Participations des Communes et EPCI	9 467 828,36	9 472 952,23	9 568 270,60	9 536 241,54
75 - Autres produits de gestion courante	51 820,47	61 170,74	98 878,24	120 718,69
76 - Produits financiers	74 264,64	76 792,96	69 729,47	62 604,56
77 - Produits exceptionnels	228 697,96	128 842,30	122 717,72	83 581,51
78 - Reprises sur amortissements et provisions			498,44	2 410,09
Chap 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	514 776,90	543 268,22	612 122,96	614 640,34
TOTAL DES RECETTES	20 599 134,35	20 305 549,88	20 756 873,32	20 360 283,01
SOLDE EXERCICE	323 929,73	301 657,37	561 799,47	83 013,11
Résultat de fonctionnement reporté	778 122,48	1 102 052,21	1 403 709,58	1 965 509,05
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 102 052,21	1 403 709,58	1 965 509,05	2 048 522,16

EVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DES BP 2017 A 2022

INTITULE	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	PROJET DOB 2022
011 - Charges à caractère général	3 511 128,56	3 453 152,23	3 287 857,60	3 195 618,54	3 201 117,98	3 457 592,58
012 - Charges de personnel et frais assimilés	14 189 500,00	14 032 500,00	14 532 000,00	14 620 000,00	14 540 000,00	14 394 144,59
65 - Autres charges de gestion courante	184 200,00	182 500,00	183 200,00	193 300,00	187 900,00	190 800,00
66 - Charges financières	310 000,00	241 000,00	236 000,00	208 000,00	208 000,00	171 000,00
67 - Charges exceptionnelles	2 000,00	2 000,00	2 000,00	3 000,00	5 000,00	8 000,00
Chap 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 380 000,00	2 415 000,00	2 450 000,00	2 570 000,00	2 570 000,00	2 870 000,00
Provisions	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chap 022 - Dépenses imprévues	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
Chap 023 - Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES	20 596 828,56	20 396 152,23	20 711 057,60	20 809 918,54	20 732 017,98	21 111 537,17
013 - Atténuations de charges	27 000,00	181 000,00	209 000,00	200 000,00	193 000,00	207 000,00
70 - Produits des services du domaine et ventes diverses	515 000,00	615 000,00	729 000,00	762 000,00	640 000,00	640 000,00
74 - Participations des Départements	9 849 000,00	9 449 000,00	9 500 000,00	9 500 000,00	9 500 000,00	9 500 000,00
74 - Participations des Communes et EPCI	9 467 828,56	9 472 952,23	9 479 357,60	9 514 118,54	9 530 517,98	9 793 337,17
75 - Autres produits de gestion courante	57 000,00	52 000,00	112 500,00	127 000,00	163 500,00	174 000,00
76 - Produits financiers	100 000,00	77 000,00	70 000,00	63 000,00	55 000,00	48 000,00
77 - Produits exceptionnels	6 000,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00	8 000,00
Chap 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	575 000,00	543 200,00	605 200,00	637 800,00	644 000,00	741 200,00
TOTAL DES RECETTES	20 596 828,56	20 396 152,23	20 711 057,60	20 809 918,54	20 732 017,98	21 111 537,17

ANALYSE PROSPECTIVE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2022 A 2023

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous une projection budgétaire pour la période 2022 à 2023.

Les hypothèses d'évolution mises en œuvre sont :

Pour les dépenses

- le chapitre 011, la projection a été réalisée en appliquant une évolution de 1,5%.
- le chapitre 012, pour 2022 l'évolution des rémunérations des agents permanents est réalisée par l'application d'un taux de GVT (glissement vieillesse technicité) de 1,2%.

Pour ce qui est de la revalorisation des indemnités et allocations des SPV, le taux d'IPCH de 1,5% a été retenu. A noter que, comme pour 2021, les propositions 2022 et 2023 ne comprennent pas l'impact d'une réforme du mode de financement du compte d'engagement citoyen CEC.

Pour les recettes

L'évolution sur 2022 et 2023 se traduit par une légère diminution des recettes attendues sur les chapitres 013 «Atténuations de charge». Cette diminution est liée à la fin de la mise à

disposition en novembre 2023 d'un agent pour laquelle nous percevons le remboursement des rémunérations.

Le niveau d'interventions réalisées au titre des indisponibilités ambulancières, « carences » semble stabilisé depuis 2020, les montants prévisionnels du chapitre 70 devraient donc se maintenir.

Le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » intègre la location de l'ensemble des logements situés à Brive.

Les opérations d'ordre qui prennent en compte la neutralisation des investissements liés aux bâtiments sont reconduites.

Il ressort de la mise en œuvre de ces différentes mesures que les exercices budgétaires 2022 et 2023 seraient déficitaires et ce malgré des projections budgétaires établies sur la base d'une augmentation mesurée des dépenses et l'application d'un taux d'inflation à 1,5%.

Comme le montre le tableau ci-dessous, le principe retenu est d'utiliser prioritairement l'excédent cumulé des exercices antérieurs ainsi qu'une revalorisation des contributions des collectivités locales.

CHAPITRES	BUDGET EN COURS			BUDGETS PREVISIONNELS		
	BP 2021	Total 2021	PROJET CA 2021	BUDGET 2022	Variation de BP 2022 à BP 2023	BUDGET 2023 base BUDGET 2022
DEPENSES						
011 - Charges à caractère général	3 201 117,98	3 296 117,98	3 193 100,00	3 457 592,58	1,50%	3 509 456,47
012 - Charges de personnel et frais assimilés	14 540 000,00	15 211 000,00	15 142 700,00	15 087 400,00		15 289 762,80
Personnel titulaire (ETP + COS)	11 360 500,00	11 841 500,00	11 541 700,00	11 648 800,00	1,20%	11 788 585,60
Indemnités SPV	2 174 000,00	2 364 000,00	2 593 000,00	2 413 600,00	1,20%	2 442 563,20
disponibilités SPV	629 000,00	629 000,00	629 000,00	638 000,00	1,50%	647 570,00
NPFR	40 000,00	40 000,00	40 000,00	50 000,00		70 000,00
Allocation vétérance Allocation fidélité	320 000,00	320 000,00	325 000,00	320 000,00	1,20%	323 840,00
MEDECINE	16 500,00	16 500,00	14 000,00	17 000,00	1,20%	17 204,00
Capital décès	0,00	0,00		0,00		0,00
65 - Autres charges de gestion courante (Ind élus et Subv UD...)	187 900,00	189 900,00	177 800,00	190 800,00	1,50%	193 662,00
66 - Charges financières	208 000,00	208 000,00	167 843,10	171 000,00		215 000,00
67 - Charges exceptionnelles	5 000,00	8 000,00	4 500,00	8 000,00	0,00%	8 000,00
Chap 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 570 000,00	2 625 000,00	2 701 035,57	2 870 000,00		2 870 000,00
68 - dotations aux amortissements et provisions (PFR / dépréciation actifs)						
Chap 022 - Dépenses imprévues	20 000,00	1 407 522,16		20 000,00	0,00%	20 000,00
Chap 023 - Virement à la section d'investissement	0,00	0,00		0,00		
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	20 732 017,98	22 945 540,14	21 386 978,67	21 804 792,58		22 105 881,27

CHAPITRES	BUDGET EN COURS			BUDGETS PREVISIONNELS		
	BP 2021	Total 2021	PROJET CA 2021	BUDGET 2022	Variation de BP 2022 à BP 2023	BUDGET 2023 base BUDGET 2022
RECETTES						
013 - Atténuations de charges	193 000,00	193 000,00	300 000,00	207 000,00	-3,38%	200 000,00
70 - Produits des services du domaine et ventes diverses	640 000,00	640 000,00	610 000,00	640 000,00		640 000,00
74 - Participations des Départements	9 500 000,00	9 500 000,00	9 200 000,00	9 500 000,00	0,00%	9 500 000,00
74 - Participations des Communes et EPCI	9 530 517,98	9 530 517,98	9 530 517,98	9 793 337,12	1,50%	9 940 237,18
75 - Autres produits de gestion courante	163 500,00	163 500,00	174 000,00	174 000,00	0,00%	174 000,00
76 - Produits financiers (intérêt emprunt cmes)	55 000,00	55 000,00	54 949,37	48 000,00	4,17%	50 000,00
77 - Produits exceptionnels	6 000,00	136 000,00	536 069,84	8 000,00	-25,00%	6 000,00
78 - Reprises sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00			
Chap 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	644 000,00	679 000,00	668 614,63	741 200,00	0,00%	741 200,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	20 732 017,98	20 897 017,98	21 074 151,82	21 111 537,12		21 251 437,18
RESULTAT DE L'EXERCICE N (recettes - dépenses de l'exercice)	0,00	-2 048 522,16	-312 826,85	-693 255,46		-854 444,09
REPRISE RESULTATS ANTERIEURS L002 - Résultats de fonctionnement reporté		2 048 522,16	2 048 522,16	1 735 695,31		1 042 439,85
RESULTAT EXERCICE AVANT AFFECTATION (Cumul résultat exercice N + résultat antérieur N-1)	0,00	0,00	1 735 695,31	1 042 439,85		187 995,76
Excédent de fonctionnement capitalisé						
SOLDE (à reporter en N+1)	0,00	0,00	1 735 695,31	1 042 439,85		187 995,76

~~08-80~~

II - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Comme l'an passé, les projets d'investissements s'inscrivent dans une double volonté de maîtrise du niveau d'endettement et de conservation d'un maillage opérationnel sur l'ensemble du territoire départemental.

Pour 2022, la mise en œuvre du schéma directeur informatique (SDI) se poursuit avec une nouvelle tranche de 500 000 €.

Concernant les moyens de communication entre les véhicules de secours d'urgence aux personnes et le médecin régulateur du SAMU, après la phase initiale d'étude et d'acquisition des moyens en 2020 et 2021, l'année 2022 devrait correspondre à la finalisation du déploiement.

Sur le volet bâtiminaire, l'ensemble des programmations de travaux représente un budget d'environ 837 000 € dont 784 000 € pour les travaux à effectuer dans les CIS.

A/ LES RECETTES

⇒ Les recettes provenant de l'Etat

Le FCTVA devrait représenter 246 000 € en diminution de 251 000 € par rapport à 2021. Le FCTVA de 2021 correspondait au remboursement de la TVA relative aux dépenses d'équipement réalisées en 2019. Or, l'année 2019 a été une année importante en termes d'investissements - acquisition de matériel informatique (logiciels Oxio et Smartémis, changement de l'infrastructure de virtualisation), acquisition de l'EPS (Échelle Pivotante Séquentielle) affectée au CIS de Tulle, travaux de réhabilitation du CIS de Treignac et construction du CIS d'Eygurande.

⇒ Les recettes provenant des participations communales pour la construction des centres d'incendie et de secours.

Il s'agit des recettes provenant du remboursement par les communes au titre des constructions des centres d'incendie et de secours portées par le SDIS 19. Elles concernent les constructions des CIS de Bort-les-Orgues, Chamberet, Lapleau, Objat, Meyssac, Meymac, Montagnac, Bugeat, Peyrelevade, Vigeois, Egletons, Corrèze et Ussel. Elles représenteront 225 000€.

⇒ Les amortissements devraient être reconduits à hauteur de 2 870 000 €.

⇒ L'emprunt nécessaire pour équilibrer la section devrait se situer autour de 1 971 000 €

⇒ Capacité de désendettement

Le ratio relatif à la capacité de désendettement permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute (CAF brute).

En moyenne, une collectivité emprunte sur des durées de 15 années. Ainsi, une collectivité qui a une capacité de désendettement supérieure ou égale à 15 ans est déjà en situation critique. On considère généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11-12 ans. Le seuil de vigilance s'établirait à 10 ans.

Fin 2021, la capacité de désendettement du SDIS 19 devrait être d'environ 6,18 années. Ce ratio reste d'un bon niveau. Mais, il est à noter qu'il est en augmentation par rapport à ceux des dernières années qui étaient proches du seuil des 5 ans. Seuil habituellement reconnu comme une référence qualitative en la matière.

Cette augmentation s'explique par une très légère baisse de notre endettement (26 521 €), alors que notre capacité d'autofinancement diminue de façon plus importante 343 279 €. Cette baisse de la capacité d'autofinancement résulte d'un croisement de différents facteurs : choix d'utiliser prioritairement l'excédent budgétaire, diminution des recettes liées aux indisponibilités ambulancières avec en parallèle une augmentation des charges dont une grande partie est liée à des évolutions réglementaires (application des réformes statutaires).

Le projet de budget 2022 étant élaboré selon le même principe de non revalorisation des contributions locales, cette détérioration devrait être moindre. Sur la base du projet 2022 tel qu'il vous a été proposé ci-dessus, elle serait de 7,03 années.

	2017	2018	2019	2020	projet 2021	projet 2022
Montant de l'encours en fin d'année	10 010 922,17	10 780 214,62	10 664 649,98	10 218 183,58	10 191 662,49	10 087 645,00
Autofinancement = CAF BRUTE	2 084 800,16	2 115 022,00	2 350 536,98	1 991 585,75	1 648 306,09	1 435 544,59
Capacité de désendettement en année	4,80	5,10	4,54	5,13	6,18	7,03

B/ LES DEPENSES.

La section d'investissement est principalement composée de 3 postes de dépenses :

- l'acquisition de véhicules et de matériels (dont schéma directeur informatique),
- le programme bâtiminaire,
- le remboursement du capital de la dette.

⇒ En ce qui concerne les véhicules et le matériel

o Les véhicules

Depuis 2016, l'essentiel des prévisions d'investissement en matière de véhicules relève de la mise en application des dispositions de la SOP avec pour principe le respect d'une enveloppe de 1 000 000 € à l'exception des véhicules spécialisés.

L'idée directrice est de ne pas forcément se focaliser strictement sur ce montant mais de gérer au plus près les matériels et leur potentiel en termes de durée de vie. Ce mode de gestion se traduira parfois par une variation à la marge du montant des investissements d'une année sur l'autre soit par une diminution, soit si les circonstances le nécessitent, par un dépassement l'année suivante.

La prévision d'investissement 2022, élaborée dans ce cadre, devrait être proche de 950 000 €.

Le tableau ci-dessous, élaboré dans le cadre des travaux sur la SOP, a été mis à jour des acquisitions réalisées jusqu'en 2021.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
BEA	0	0	0	0	0	0	0
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
CCF	0	0	0	0	0	0	0
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
CCGC	0	0	0	0	0	0	0
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
CCR/CCFA	0	1	2	1	1	1	6
	0€	231 258,60 €	485 522,12 €	238 230,80 €	240 000,00 €	240 000,00 €	
CTU	0	0	0	0	1	2	3
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22 500,00 €	70 000,00 €	
EPA	1	0	0	0	0		1
	589 313,26 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
FPT	0	1	0	1	0	0	2
	0,00 €	246 693,56 €	0,00 €	252 542,92 €	0,00 €	0,00 €	
FTPSR	0	0	0	0	0	0	0
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
FPTL	0	0	0	0	1	1	2
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	215 000,00 €	225 000,00 €	
VL/VID	2	4	7	3	5	7	28
	18 795,17 €	76 998,88 €	140 440,93 €	56 270,28 €	93 783,80 €	133 000,00 €	
VLTT	0	2	3	0	3	2	10
	0,00 €	49 760,14 €	80 020,47 €	0,00 €	110 000,00 €	57 000,00 €	
VPC	0	0	0	0	0	0	0
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
VSAV	3	4	3	4	4	3	21
	234 074,31 €	319 402,04 €	246 967,74 €	339 199,12 €	340 000,00 €	249 000,00 €	
VSR	0	0	0	1	0	0	1
	0€	0€	0€	220 000,00 €	0€	0€	
VTP	0	0	0	0	1	0	1
	0€	0€	0,00 €	0€	30 000,00 €	0,00 €	
BATEAU	0	1	0	0	0	0	1
	0€	51 720,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	

Coût annuel	842 182,74 €	975 833,22 €	952 951,26 €	1 106 243,12 €	1 051 283,80 €	974 000,00 €
plan initial	942 000,00 €	1 019 000,00 €	1 127 000,00 €	1 014 000,00 €	1 077 000,00 €	
différence	99 817,26 €	43 166,78 €	174 048,74 €	-92 243,12 €	25 716,20 €	-974 000,00 €

o Le matériel

- Le matériel informatique et de transmission

L'ensemble des investissements en matière d'informatique, matériel et licence, ainsi que pour le domaine des transmissions est évalué à 890 410 €.

Ce montant prend en compte la mise en place d'une partie du Schéma directeur informatique. Cet investissement conséquent permet au SDIS d'améliorer l'ensemble de son système d'information tant au niveau administratif et technique qu'au niveau opérationnel.

Je vous rappelle qu'il s'agit d'un programme d'investissement pluriannuel évalué globalement à 2 000 000 €. Il doit être mis en œuvre sur 4 ans par le biais d'autorisations de programme qui ont été présentées au CASDIS du 12 décembre 2018. Pour 2022, une nouvelle tranche de 500 000 € est inscrite.

- Le matériel de défense incendie

Il s'agit pour l'essentiel d'investissements liés à l'acquisition ou au remplacement de matériels et d'équipements pour les véhicules d'intervention et les CIS. Sont également financés à ce titre certains types d'habillement de protection ou spécialisés (casques, vestes, surpantalons, équipement de plongée...). Une enveloppe d'environ 471 000 € est prévue.

⇒ Le programme bâtementaire

Compte tenu des modes de financement, les investissements en matière de bâtiments réalisés par le SDIS sont de 3 types :

- les constructions et réhabilitations lourdes cofinancées par les communes et établissements publics de coopération intercommunale,
- les travaux d'entretien lourd des bâtiments du SDIS financés exclusivement par le SDIS,
- les travaux d'entretien courant financés par le SDIS.

Pour 2022, concernant les travaux d'entretien et de rénovation, l'enveloppe budgétaire s'établirait aux alentours de 837 000 € dont 784 000 € pour les CIS et 53 000 € pour les bâtiments administratifs de la direction et les logements situés dans l'enceinte du CIS de Brive.

En matière de constructions neuves, depuis 2019, elles relèvent d'un mode de financement différent. Dans ce cadre, la participation du SDIS représente 40 % du montant HT du projet, qui bénéficie également d'une participation de l'Etat via le mécanisme de la DETR. La mise en place de ce dispositif nécessite préalablement la signature de conventions de participation financière avec l'ensemble de communes concernées par ces CIS à savoir les communes relevant du secteur de 1^{er} appel.

A ce titre, les collectivités porteuses des projets pour la construction des CIS des secteurs de Beaulieu, Arnac-Pompadour et Donzenac ont perçus en 2020, le 1^{er} acompte de 100 000 € versé lors de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre. Selon l'avancée des projets, le solde de la subvention pourrait être versé d'ici la fin de l'exercice 2021.

En 2022, les projets de Lubersac et Argentat devraient bénéficier de ce mode de financement puisque les conventions ont été signées et les crédits nécessaires engagés respectivement sur les exercices 2020 et 2021. Aucune autre construction neuve n'étant envisagée sur 2022, il n'y a pas d'inscription de crédits au titre des subventions versées aux communes.

Comme chaque année, afin de tenir compte de l'avancée des travaux ou des projets, l'actualisation du plan pluriannuel de modernisation bâtementaire sera examinée lors de la séance de décembre consacrée au vote du budget primitif 2022.

⇒ L'endettement

- Répartition de la dette par type de risques

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	10 191 662,49 €	100,00%	1,62%
Variable	0,00 €	0,00%	0,00%
Ensemble des risques	10 191 662,49 €	100,00%	1,62%

- Répartition de la dette par prêteur

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD
BANQUE POSTALE	5 554 155,52 €	54,50%
CAISSE D'EPARGNE	2 333 718,92 €	22,90%
CREDIT AGRICOLE	2 303 788,05 €	22,60%
Ensemble des prêteurs	10 191 662,49 €	100,00%

- Rythme d'épuisement de la dette actuelle

	2021	2022	2023	2024	2025	...	2030
Encours moyen	10 789 801,66 €	9 557 072,17 €	8 262 444,42 €	7 042 201,10 €	5 813 603,67 €	...	1 024 769,69 €
Capital payé sur la période	1 326 521,09 €	1 322 017,49 €	1 242 280,68 €	1 222 824,69 €	1 233 659,99 €	...	576 224,12 €
Intérêts payés sur la période	173 232,18 €	156 613,83 €	131 506,57 €	110 146,64 €	88 827,65 €	...	13 044,31 €
Taux moyen sur la période	1,56%	1,58%	1,53%	1,50%	1,45%	...	1,16%

Pour 2022, en intégrant la prévision d'emprunt à souscrire fin 2021, le remboursement du capital de la dette est évalué à 1 372 000 €, en augmentation de 42 000 € par rapport au BP 2021.

⇒ Les opérations d'ordre

Elles devraient se situer à hauteur de 741 200 € (neutralisation des amortissements sur bâtiments et reprise de subventions).

Le total des dépenses d'investissement représenterait 5 311 710 €.

EVOLUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DES BP 2017 A 2022

Intitulé	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	PROJET DOB 2022
16 - Emprunts et dettes assimilées	955 000,00	1 131 000,00	1 281 000,00	1 317 000,00	1 333 000,00	1 375 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	72 000,00	50 000,00	489 200,00	573 360,00	564 500,00	523 000,00
204 - Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	1 140 000,00	760 000,00	460 000,00	0,00
21 - Immobilisations corporelles	1 986 000,00	1 767 990,00	2 109 950,00	2 252 450,00	2 196 200,00	1 763 010,00
23 - Immobilisations en cours	3 729 000,00	1 975 000,00	539 000,00	725 000,00	732 000,00	909 500,00
27 - Autres immobilisations financières	1 285 000,00	1 284 000,00	0,00	53 000,00	0,00	0,00
Chap 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	575 000,00	543 200,00	605 200,00	637 800,00	644 000,00	741 200,00
TOTAL DES DEPENSES	8 602 000,00	6 751 190,00	6 164 350,00	6 318 610,00	5 929 700,00	5 311 710,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves FCTVA	265 000,00	716 300,00	590 000,00	459 000,00	497 000,00	246 000,00
13 - Subventions d'investissement	1 310 000,00	1 309 000,00	23 000,00	302 000,00	0,00	0,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	4 417 000,00	2 065 890,00	2 848 350,00	2 724 610,00	2 590 700,00	1 970 710,00
27 - Autres immobilisations financières	230 000,00	245 000,00	253 000,00	263 000,00	272 000,00	225 000,00
Chap 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 380 000,00	2 415 000,00	2 450 000,00	2 570 000,00	2 570 000,00	2 870 000,00
Chap 021 - Virement de la section de fonctionnement						
Chap 024 - Produits des cessions des immobilisations						
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés						
TOTAL DES RECETTES	8 602 000,00	6 751 190,00	6 164 350,00	6 318 610,00	5 929 700,00	5 311 710,00
variation	4,18%	-21,52%	-8,69%	2,50%	-6,15%	-10,42%

CS-20

III - LES INDICATEURS FINANCIERS

Afin de compléter votre information, vous trouverez ci-dessous quelques indicateurs sur l'état financier du SDIS 19.

Excédent Brut de Fonctionnement	2017	2018	2019	2020
	2 381 907,62	2 171 388,00	2 420 280,97	2 086 260,70

	AU 31/12/2017	AU 31/12/2018	AU 31/12/2019	AU 31/12/2020
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	17 811 583,25	17 616 683,66	17 752 292,57	17 711 556,92
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	20 084 357,65	19 762 281,66	20 144 750,36	19 745 642,67
EPARGNE DE GESTION	2 383 649,40	2 350 319,92	2 570 055,84	2 189 556,40
EPARGNE BRUTE = CAF BRUTE	2 084 800,16	2 115 022,00	2 350 536,98	1 991 585,75
EPARGNE NETTE = CAF NETTE	-1 314 821,28*	983 124,45	1 134 990,34	689 974,42

TAUX D'EPARGNE BRUTE (1)	10,48%	10,72%	11,69%	10,11%
--------------------------	--------	--------	--------	--------

(*) refinancement de deux emprunts en 2017

(1) Ce taux exprime la part des ressources qui ne sont pas mobilisées pour la couverture des charges courantes et qui sont disponibles pour investir. Le seuil de 8% est qualifié de prudentiel. En dessous la collectivité est considérée comme ne dégageant pas assez d'excédents de fonctionnement pour rembourser son capital et autofinancer son investissement.



SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA CORRÈZE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

N°CA-2021-04-05

— ♦ —

CORPS DÉPARTEMENTAL
DES SAPEURS-POMPIERS

L'an deux mille vingt et un, le 5 novembre, à quatorze heures trente, le conseil d'administration dûment convoqué s'est réuni dans les locaux de la direction départementale des services d'incendie et de secours, avenue Evariste Galois à Tulle, sous la présidence de M. Laurent DARTHOU.

Date de la convocation : 13 octobre 2021

Secrétaire de séance : Mme Audrey BARTOUT

Etaient présents :

- Membres de droit : Pascal GRANET.
- Membres à voix délibérative : M. Laurent DARTHOU, M. Christophe ARFEUILLERE, M. Jean-Marie TAGUET, Mme Agnès AUDEGUIL, Mme Audrey BARTOUT, Mme Jacqueline CORNELISSEN, M. Jean-Jacques DELPECH, M. Jean-Jacques LAUGA, Mme Rosine ROBINET, Mme Sonia TROYA, M. François RATELADE, M. Francis DUBOIS, M. Michel BREUILH, M. Dominique CAYRE, M. Francis COMBY, M. Sébastien DUCHAMP, Mme Josette FARGETAS,
- Membres à voix consultative : Col. Franck TOURNIÉ, Docteur Rémi MATHIS, Lcl Marc MAZALEYRAT, Ltn Jean-François BEYLIER, Ltn Franck CEYRAC, Sch Frédéric COULIÉ, Sgt Clothilde FUMAT, Mme Céline MONS CHASTANET,
- Assistaient également à la séance : Col Stéphane CALIMACHE, Lcl Damien RICHARD, Mme Françoise RIVIERE,

Etaient excusés : Mme Salima SAA, Mme Claire BOUCHER, M. Pascal COSTE, Jacques AMAT, M. Gérard COIGNAC, M. Christophe PETIT, M. Julien BOUNIE, M. Gérard SOLER, Mme Emilie BOUCHETEIL, Mme Valérie TAURISSON, M. Eric ZIOLO, Cdt Jean-François ROCHE, Sch Mathieu CHAVEROUX, M. Vincent SEROZ.

OBJET

Mise à la réforme de matériel et autorisation de vente - Exercice 2021

PRÉFECTURE DE LA CORRÈZE
REÇU LE
30 NOV. 2021
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ .../...

RAPPORT

Les matériels listés dans le tableau ci-dessous ont été ou seront retirés du dispositif opérationnel dans le courant de l'année 2021.

Numéro parc	Véhicule	Immatriculation	Marque	Année d'acquisition	Fin d'amortissement
192	VID	2809 SH 19	PEUGEOT	27/07/2004	27/07/2019
154	CTU	3485 RS 19	PEUGEOT	02/03/1999	02/03/2009
201	CCR35	3871 RN 19	RVI	03/06/1997	03/0/2012
10	CTU	3985 RV 19	PEUGEOT	16/12/1999	16/12/2019
120	FPT	4156 RV 19	IVECO	20/12/1999	20/12/2014
59	VLTT	4227 RT 19	LAND ROVER	09/08/1999	09/08/2009
268	VTP	6059 SE 19	PEUGEOT	17/07/2003	17/07/2013
117	VL	6559 SK 19	RENAULT	16/06/2005	16/06/2015
129	VL	6561 SK 19	RENAULT	16/06/2005	16/06/2015
48	VL	6640 SR 19	RENAULT	07/08/2007	07/08/2017
7	VL	6642 SR 19	RENAULT	07/08/2007	07/08/2017
30	VL	6643 SR 19	RENAULT	07/08/2007	07/08/2017
31	VL	6644 SR 19	RENAULT	07/08/2007	07/08/2017
346	VL	7264 SN 19	RENAULT	28/07/2006	28/07/2016
347	VL	7270 SN 19	RENAULT	28/07/2006	28/07/2016
348	VL	7271 SN 19	RENAULT	28/07/2006	28/07/2016
237	CCR35	8766 RJ 19	RVI	17/10/1995	17/10/2010
74	VLTT	9843 RM 19	LAND ROVER	25/03/1997	25/03/2007
361	VL	9998 SW 19	RENAULT	24/09/2008	24/09/2018
258	CCR35	AH-028-FL	RVI	17/10/1995	17/10/2010
126	VSR	AH-593-FL	RVI	01/07/1997	01/07/2007
14	CCFM	BE-513-KM	RVI	09/10/1998	09/10/2013
77	VSR	BE-567-LS	RVI	17/02/1998	17/02/2008
58	CCR35	BT-932-YF	RENAULT	07/07/1997	07/07/2017
63	CCR35	BT-991-YF	RVI	07/07/1997	07/07/2012
34	VL	EN-819-QF	PEUGEOT	25/05/2005	25/05/2015

Je vous propose dans un premier temps d'autoriser leur mise à la réforme.

Ensuite, je sollicite l'autorisation de la vente de ces matériels. Je vous rappelle le principe retenu de vente grâce à un site d'enchères sur internet.

A cet effet, il est nécessaire que notre assemblée délibère sur la mise à prix initiale de ces matériels. Le groupement logistique a réalisé une évaluation en tenant compte de leur état et de leur ancienneté. Le tableau ci-dessous récapitule les évaluations.

Numéro parc	Véhicule	Immatriculation	Marque	Année d'acquisition	Fin d'amortissement	Destination	Mise à prix
192	VID	2809 SH 19	PEUGEOT	27/07/2004	27/07/2019	VENTE	400,00 €
154	CTU	3485 RS 19	PEUGEOT	02/03/1999	02/03/2009	VENTE	2 000,00 €
201	CCR35	3871 RN 19	RVI	03/06/1997	03/0/2012	VENTE	5 000,00 €
10	CTU	3985 RV 19	PEUGEOT	16/12/1999	16/12/2019	VENTE	2 000,00 €
120	FPT	4156 RV 19	IVECO	20/12/1999	20/12/2014	VENTE	5 000,00 €
59	VLTT	4227 RT 19	LAND ROVER	09/08/1999	09/08/2009	VENTE	7 000,00 €
268	VTP	6059 SE 19	PEUGEOT	17/07/2003	17/07/2013	VENTE	2 000,00 €
117	VL	6559 SK 19	RENAULT	16/06/2005	16/06/2015	VENTE	300,00 €
129	VL	6561 SK 19	RENAULT	16/06/2005	16/06/2015	VENTE	300,00 €

Numéro parc	Véhicule	Immatriculation	Marque	Année d'acquisition	Fin d'amortissement	Destination	Mise à prix
48	VL	6640 SR 19	RENAULT	07/08/2007	07/08/2017	VENTE	400,00 €
7	VL	6642 SR 19	RENAULT	07/08/2007	07/08/2017	VENTE	400,00 €
30	VL	6643 SR 19	RENAULT	07/08/2007	07/08/2017	VENTE	400,00 €
31	VL	6644 SR 19	RENAULT	07/08/2007	07/08/2017	VENTE	400,00 €
346	VL	7264 SN 19	RENAULT	28/07/2006	28/07/2016	VENTE	400,00 €
347	VL	7270 SN 19	RENAULT	28/07/2006	28/07/2016	VENTE	350,00 €
348	VL	7271 SN 19	RENAULT	28/07/2006	28/07/2016	VENTE	400,00 €
237	CCR35	8766 RJ 19	RVI	17/10/1995	17/10/2010	VENTE	5 000,00 €
361	VL	9998 SW 19	RENAULT	24/09/2008	24/09/2018	VENTE	200,00 €
258	CCR35	AH-028-FL	RVI	17/10/1995	17/10/2010	VENTE	5 000,00 €
126	VSR	AH-593-FL	RVI	01/07/1997	01/07/2007	VENTE	2 000,00 €
14	CCFM	BE-513-KM	RVI	09/10/1998	09/10/2013	VENTE	5 000,00 €
77	VSR	BE-567-LS	RVI	17/02/1998	17/02/2008	VENTE	5 000,00 €
58	CCR35	BT-932-YF	RENAULT	07/07/1997	07/07/2017	VENTE	5 000,00 €
63	CCR35	BT-991-YF	RVI	07/07/1997	07/07/2012	VENTE	5 000,00 €
34	VL	EN-819-QF	PEUGEOT	25/05/2005	25/05/2015	VENTE	400,00 €

A titre exceptionnel, le véhicule immatriculé 9843 RM 19 fera l'objet d'une vente directe pour laquelle vous trouverez un rapport spécifique.

Je vous remercie de bien vouloir délibérer sur ces propositions.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

ARTICLE 1 : approuve la liste ci-dessous présentant les matériels réformés :

Numéro parc	Véhicule	Immatriculation	Marque	Année d'acquisition	Fin d'amortissement
192	VID	2809 SH 19	PEUGEOT	27/07/2004	27/07/2019
154	CTU	3485 RS 19	PEUGEOT	02/03/1999	02/03/2009
201	CCR35	3871 RN 19	RVI	03/06/1997	03/0/2012
10	CTU	3985 RV 19	PEUGEOT	16/12/1999	16/12/2019
120	FPT	4156 RV 19	IVECO	20/12/1999	20/12/2014
59	VLTT	4227 RT 19	LAND ROVER	09/08/1999	09/08/2009
268	VTP	6059 SE 19	PEUGEOT	17/07/2003	17/07/2013
117	VL	6559 SK 19	RENAULT	16/06/2005	16/06/2015
129	VL	6561 SK 19	RENAULT	16/06/2005	16/06/2015
48	VL	6640 SR 19	RENAULT	07/08/2007	07/08/2017
7	VL	6642 SR 19	RENAULT	07/08/2007	07/08/2017
30	VL	6643 SR 19	RENAULT	07/08/2007	07/08/2017
31	VL	6644 SR 19	RENAULT	07/08/2007	07/08/2017
346	VL	7264 SN 19	RENAULT	28/07/2006	28/07/2016
347	VL	7270 SN 19	RENAULT	28/07/2006	28/07/2016
348	VL	7271 SN 19	RENAULT	28/07/2006	28/07/2016
237	CCR35	8766 RJ 19	RVI	17/10/1995	17/10/2010
74	VLTT	9843 RM 19	LAND ROVER	25/03/1997	25/03/2007
361	VL	9998 SW 19	RENAULT	24/09/2008	24/09/2018
258	CCR35	AH-028-FL	RVI	17/10/1995	17/10/2010
126	VSR	AH-593-FL	RVI	01/07/1997	01/07/2007

Numéro parc	Véhicule	Immatriculation	Marque	Année d'acquisition	Fin d'amortissement
14	CCFM	BE-513-KM	RVI	09/10/1998	09/10/2013
77	VSR	BE-567-LS	RVI	17/02/1998	17/02/2008
58	CCR35	BT-932-YF	RENAULT	07/07/1997	07/07/2017
63	CCR35	BT-991-YF	RVI	07/07/1997	07/07/2012
34	VL	EN-819-QF	PEUGEOT	25/05/2005	25/05/2015

ARTICLE 2 : autorise la vente aux enchères sur internet de ces matériels avec la mise à prix initiale indiquée dans le tableau ci-dessous :

Numéro parc	Véhicule	Immatriculation	Marque	Année d'acquisition	Fin d'amortissement	Destination	Mise à prix
192	VID	2809 SH 19	PEUGEOT	27/07/2004	27/07/2019	VENTE	400,00 €
154	CTU	3485 RS 19	PEUGEOT	02/03/1999	02/03/2009	VENTE	2 000,00 €
201	CCR35	3871 RN 19	RVI	03/06/1997	03/0/2012	VENTE	5 000,00 €
10	CTU	3985 RV 19	PEUGEOT	16/12/1999	16/12/2019	VENTE	2 000,00 €
120	FPT	4156 RV 19	IVECO	20/12/1999	20/12/2014	VENTE	5 000,00 €
59	VLTT	4227 RT 19	LAND ROVER	09/08/1999	09/08/2009	VENTE	7 000,00 €
268	VTP	6059 SE 19	PEUGEOT	17/07/2003	17/07/2013	VENTE	2 000,00 €
117	VL	6559 SK 19	RENAULT	16/06/2005	16/06/2015	VENTE	300,00 €
129	VL	6561 SK 19	RENAULT	16/06/2005	16/06/2015	VENTE	300,00 €
48	VL	6640 SR 19	RENAULT	07/08/2007	07/08/2017	VENTE	400,00 €
7	VL	6642 SR 19	RENAULT	07/08/2007	07/08/2017	VENTE	400,00 €
30	VL	6643 SR 19	RENAULT	07/08/2007	07/08/2017	VENTE	400,00 €
31	VL	6644 SR 19	RENAULT	07/08/2007	07/08/2017	VENTE	400,00 €
346	VL	7264 SN 19	RENAULT	28/07/2006	28/07/2016	VENTE	400,00 €
347	VL	7270 SN 19	RENAULT	28/07/2006	28/07/2016	VENTE	350,00 €
348	VL	7271 SN 19	RENAULT	28/07/2006	28/07/2016	VENTE	400,00 €
237	CCR35	8766 RJ 19	RVI	17/10/1995	17/10/2010	VENTE	5 000,00 €
361	VL	9998 SW 19	RENAULT	24/09/2008	24/09/2018	VENTE	200,00 €
258	CCR35	AH-028-FL	RVI	17/10/1995	17/10/2010	VENTE	5 000,00 €
126	VSR	AH-593-FL	RVI	01/07/1997	01/07/2007	VENTE	2 000,00 €
14	CCFM	BE-513-KM	RVI	09/10/1998	09/10/2013	VENTE	5 000,00 €
77	VSR	BE-567-LS	RVI	17/02/1998	17/02/2008	VENTE	5 000,00 €
58	CCR35	BT-932-YF	RENAULT	07/07/1997	07/07/2017	VENTE	5 000,00 €
63	CCR35	BT-991-YF	RVI	07/07/1997	07/07/2012	VENTE	5 000,00 €
34	VL	EN-819-QF	PEUGEOT	25/05/2005	25/05/2015	VENTE	400,00 €

ARTICLE 3 : autorise le président du CASDIS, ou son représentant, à signer toute pièce nécessaire à la réalisation de cette délibération.

Certifié conforme

RESULTAT DU VOTE

Nombre de membres en exercice : : 22
Présents : : 15
Procurations : : 0
Nombre de votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Le président
du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours

Laurent DARTHOU

PRÉFECTURE DE LA CORREZE
REÇU LE

30 NOV. 2021

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Transmis au représentant de l'Etat le : **30 NOV. 2021**

Affiché le : **03 DEC. 2021**



SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA CORRÈZE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

N°CA-2021-04-06

PRÉFECTURE DE LA CORRÈZE
REÇU LE

30 NOV. 2021

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

CORPS DÉPARTEMENTAL
DES SAPEURS-POMPIERS

L'an deux mille vingt et un, le 5 novembre, à quatorze heures trente, le conseil d'administration dûment convoqué s'est réuni dans les locaux de la direction départementale des services d'incendie et de secours, avenue Evariste Galois à Tulle, sous la présidence de M. Laurent DARTHOU.

Date de la convocation : 13 octobre 2021

Secrétaire de séance : Mme Audrey BARTOUT

Etaient présents :

- Membres de droit : Pascal GRANET.
- Membres à voix délibérative : M. Laurent DARTHOU, M. Christophe ARFEUILLERE, M. Jean-Marie TAGUET, Mme Agnès AUDEGUIL, Mme Audrey BARTOUT, Mme Jacqueline CORNELISSEN, M. Jean-Jacques DELPECH, M. Jean-Jacques LAUGA, Mme Rosine ROBINET, Mme Sonia TROYA, M. François RATELADE, M. Francis DUBOIS, M. Michel BREUILH, M. Dominique CAYRE, M. Francis COMBY, M. Sébastien DUCHAMP, Mme Josette FARGETAS,
- Membres à voix consultative : Col. Franck TOURNIÉ, Docteur Rémi MATHIS, Lcl Marc MAZALEYRAT, Ltn Jean-François BEYLIER, Ltn Franck CEYRAC, Sch Frédéric COULIÉ, Sgt Clothilde FUMAT, Mme Céline MONS CHASTANET,
- Assistaient également à la séance : Col Stéphane CALIMACHE, Lcl Damien RICHARD, Mme Françoise RIVIERE,

Etaient excusés : Mme Salima SAA, Mme Claire BOUCHER, M. Pascal COSTE, Jacques AMAT, M. Gérard COIGNAC, M. Christophe PETIT, M. Julien BOUNIE, M. Gérard SOLER, Mme Emilie BOUCHETEIL, Mme Valérie TAURISSON, M. Eric ZIOLO, Cdt Jean-François ROCHE, Sch Mathieu CHAVEROUX, M. Vincent SEROZ.

OBJET

Vente de matériel réformé

RAPPORT

Le CASDIS a autorisé la mise à la réforme d'une VLTT (Véhicule de Liaison Tout Terrain) dont les caractéristiques sont les suivantes:

Véhicule	Immatriculation	Marque	N° Parc	Année d'acquisition	Fin d'amortissement	Destination
VLTT	9843 RM 19	LAND ROVER	74	25/03/1997	25/03/2007	Vente directe

Ayant été sollicité par une commune portugaise désireuse d'acquérir ce matériel pour permettre l'équipement de sa caserne, je vous propose d'autoriser la vente directe. Compte tenu de l'état et de l'ancienneté de ce véhicule, le groupement logistique a évalué le prix de la VLTT à 12 000 €.

Je vous remercie de bien vouloir délibérer sur cette vente.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

ARTICLE 1 : autorise la vente directe à une commune portugaise au prix de 12 000€, du véhicule suivant :

Véhicule	Immatriculation	Marque	N° Parc	Année d'acquisition	Fin d'amortissement	Destination
VLTT	9843 RM 19	LAND ROVER	74	25/03/1997	25/03/2007	Vente directe

ARTICLE 2 : autorise le président du CASDIS, ou son représentant, à signer toute pièce nécessaire à la réalisation de cette délibération.

Certifié conforme

Le président
du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours

RESULTAT DU VOTE

Nombre de membres en exercice : : 22
Présents : : 15
Procurations : : 0
Nombre de votants : 15
 Pour : 15
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Transmis au représentant de l'Etat le : **30 NOV. 2021**

Affiché le : **03 DEC. 2021**

Laurent DARTHOU

PRÉFECTURE DE LA CORREZE
REÇU LE

30 NOV. 2021

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ



SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA CORRÈZE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

N°CA-2021-04-07

PRÉFECTURE DE LA CORRÈZE
REÇU LE

30 NOV. 2021

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

— ♦ —
CORPS DÉPARTEMENTAL
DES SAPEURS-POMPIERS

L'an deux mille vingt et un, le 5 novembre, à quatorze heures trente, le conseil d'administration dûment convoqué s'est réuni dans les locaux de la direction départementale des services d'incendie et de secours, avenue Evariste Galois à Tulle, sous la présidence de M. Laurent DARTHOU.

Date de la convocation : 13 octobre 2021

Secrétaire de séance : Mme Audrey BARTOUT

Etaient présents :

- Membres de droit : Pascal GRANET.
- Membres à voix délibérative : M. Laurent DARTHOU, M. Christophe ARFEUILLERE, M. Jean-Marie TAGUET, Mme Agnès AUDEGUIL, Mme Audrey BARTOUT, Mme Jacqueline CORNELISSEN, M. Jean-Jacques DELPECH, M. Jean-Jacques LAUGA, Mme Rosine ROBINET, Mme Sonia TROYA, M. François RATELADE, M. Francis DUBOIS, M. Michel BREUILH, M. Dominique CAYRE, M. Francis COMBY, M. Sébastien DUCHAMP, Mme Josette FARGETAS,
- Membres à voix consultative : Col. Franck TOURNIÉ, Docteur Rémi MATHIS, Lcl Marc MAZALEYRAT, Ltn Jean-François BEYLIER, Ltn Franck CEYRAC, Sch Frédéric COULIÉ, Sgt Clothilde FUMAT, Mme Céline MONS CHASTANET,
- Assistaient également à la séance : Col Stéphane CALIMACHE, Lcl Damien RICHARD, Mme Françoise RIVIERE,

Etaient excusés : Mme Salima SAA, Mme Claire BOUCHER, M. Pascal COSTE, Jacques AMAT, M. Gérard COIGNAC, M. Christophe PETIT, M. Julien BOUNIE, M. Gérard SOLER, Mme Emilie BOUCHETEIL, Mme Valérie TAURISSON, M. Eric ZIOLO, Cdt Jean-François ROCHE, Sch Mathieu CHAVEROUX, M. Vincent SEROZ.

OBJET

Acquisition d'un véhicule secours routier (VSR)

RAPPORT

Dans le cadre du renouvellement du parc des véhicules, il est prévu l'acquisition d'un VSR qui sera affecté au CIS d'Ussel. Ce dernier mis en service en 1998 nécessite d'être changé au profit d'un véhicule et de matériels plus performants et en adéquation avec les normes actuelles.

L'acquisition de ce véhicule était prévue sur le budget 2022. Compte-tenu de non-dépenses liées aux investissements afférents au projet sur le traitement de la toxicité des fumées, ce véhicule pourrait être acheté sur l'exercice budgétaire 2021 sans générer de dépenses supplémentaires en termes d'investissements. Son coût estimatif est de 250.000 euros.

Je vous remercie de bien vouloir délibérer sur cette proposition et m'autoriser à signer les documents afférents à l'acquisition de ce véhicule.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

ARTICLE 1 : autorise l'achat d'un VSR (véhicule secours routier) sur l'exercice 2021.

ARTICLE 2 : autorise le président du CASDIS, ou son représentant, à signer les documents afférents à l'acquisition de ce véhicule

Certifié conforme

Le président
du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours


Laurent DARTHOU

RESULTAT DU VOTE

Nombre de membres en exercice : 22
Présents : 15
Procurations : 0
Nombre de votants : 15
 Pour : 15
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Transmis au représentant de l'Etat le : **30 NOV. 2021**

Affiché le : **03 DEC. 2021**

PRÉFECTURE DE LA CORREZE
REÇU LE

30 NOV. 2021

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ